PN-ABR-869
89151

EVALUATION DES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHEZ LES ASSOCIATIONS D'INTERET COLLECTIF EN TUNISIE

VERS L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA CREATION ET LE SUIVI DES AIC

Rapport ISPAN No. 47

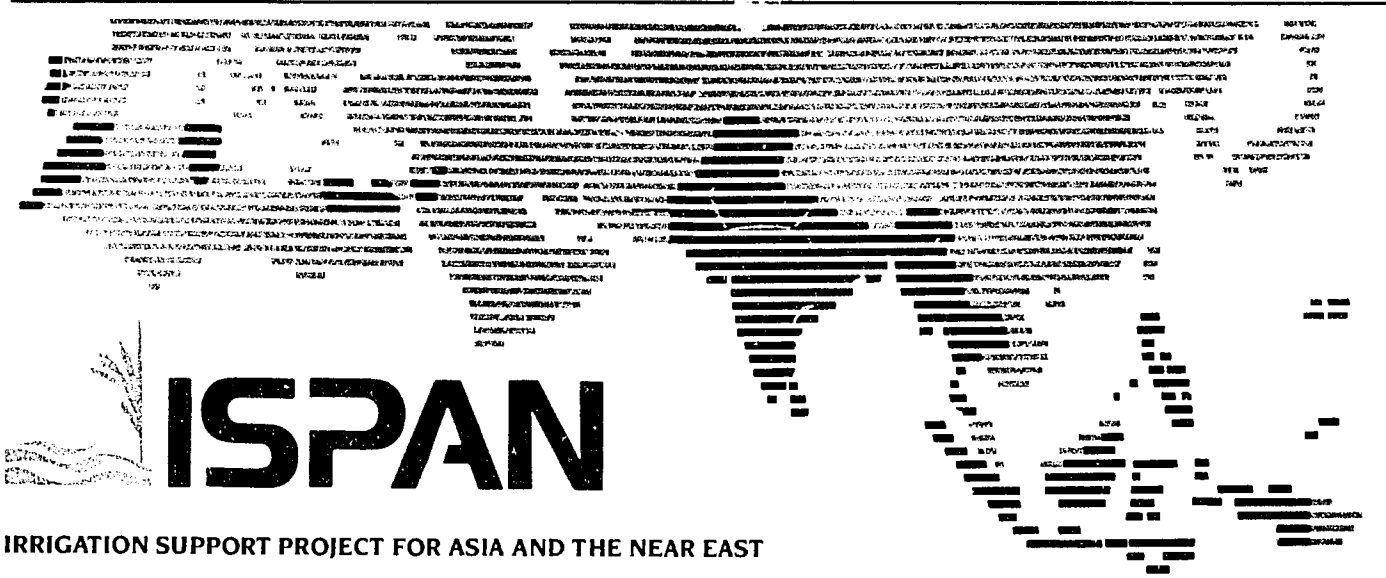

ISPAN

IRRIGATION SUPPORT PROJECT FOR ASIA AND THE NEAR EAST

Sponsored by the U.S. Agency for International Development

IRRIGATION SUPPORT PROJECT FOR ASIA AND THE NEAR EAST

ISPAN Technical Support Center
Room 1001
1611 North Kent Street
Arlington, Virginia 22209-2111
U.S.A.
Phone: (703) 243-7911
FAX: (703) 525-9137
TELEX: 276532 ISPAN UR

INTEGRATED IRRIGATION MANAGEMENT RESOURCES

Camp Dresser & McKee International Inc. (Prime Contractor)
CARE
Cornell University
Development Alternatives, Inc.
Harza Engineering Company
International Science and Technology Institute, Inc.
Training Resources Group
The University of Arizona

Rapport ISPAN No. 47

EVALUATION DES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CHEZ LES ASSOCIATIONS D'INTERET COLLECTIF EN TUNISIE

VERS L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA CREATION ET LE SUIVI DES AIC

Préparé pour la Mission USAID en Tunisie et
le Génie rural du Ministère de l'Agriculture
en Tunisie dans le cadre de l'activité ISPAN No. 694C

par

Sheila Reines
Aziza Medimegh Dargouth

Avril 1992

Irrigation Support Project for Asia and the Near East
Contract No. ANE-0289-C-00-7044-00, Project No. 398-0289
serving the Asia Bureau and the Near East Bureau
U.S. Agency for International Development
Washington, D.C. 20523

TABLE DES MATIERES

Page

REMERCIEMENTS v

SIGLES vii

RESUME ANALYTIQUE ix

1. Introduction 1

1.1 Données générales 1
1.2 Termes de référence 2
1.3 Approches de l'équipe 3
1.4 Champs d'action 5

2. Le développement communautaire dans son contexte 9

2.1 Facteurs sociaux 9
2.1.1 Structures traditionnelles 9
2.1.2 Structures étatiques et nationales 9
2.2 Politiques et programmes nationaux 10
2.2.1 Plans de développement national 11
2.2.2 Encourager l'autosuffisance 12
2.3 Contexte du développement communautaire 12
2.3.1 Concepts du développement communautaire 13
2.3.2 Efforts antérieurs 13
2.3.3 Nouvelles structures pour le développement communautaire 14

3. AIC: Diverses visions 17

3.1 Concepts des AIC 17
3.1.1 Ministères 17
3.1.2 Collectivité locale 20
3.1.3 ONG 21
3.1.4 Responsables et membres des AIC 21
3.1.5 Conseillers du projet 22
3.2 Concepts du partenariat 23

3.3 Soutenir la création et le suivi des AIC 24
3.3.1 Approches sur la création des AIC 24
3.3.2 Soutien et suivi 25

4. La situation actuelle 27

4.1 Vue générale au niveau gouvernorat 27
4.2 Activités entreprises jusqu'à présent 29
4.2.1 Construction de latrines 29
4.2.2 Construction de douches 30
4.2.3 Fontaines, abreuvoirs et réservoirs 30
4.2.4 Branchements à domicile et autres branchements 31
4.2.5 Recharge de batterie 31
4.2.6 Activité coopérative 31
4.2.7 Programme des animatrices de base 32
4.2.8 Associations d'intérêt féminin 32
4.3 Activités possibles ou prévues 33
4.3.1 Achat de tracteur 33
4.3.2 Activités agricoles 33
4.3.3 Petites entreprises 34

5. Nouvelles activités: Qu'est-ce qui compte? Caractéristiques des activités et des AIC qui les démarrent 35

5.1 Caractéristiques des nouvelles activités 35
5.1.1 Origine des idées 35
5.1.2 But de l'activité 36
5.1.3 Relations au système d'eau 37
5.1.4 Coûts de l'activité 39
5.1.5 Avantages pour l'individu et le groupe 40
5.2 Caractéristiques des AIC qui démarrent de nouvelles activités 41
5.2.1 Organisation et cohésion communautaire 41
5.2.2 Stade de développement 41
5.2.3 Type d'AIC 42
5.2.4 Leadership et gestion 43
5.2.5 Position financière 44
5.2.6 Rôle des AIC 45

6. Conclusions 47

6.1 Situation actuelle 47
6.2 Perspectives d'avenir 48
6.3 Pérennité des activités 49
6.3.1 Autosuffisance des AIC 49
6.3.2 Facteurs travaillant pour et contre de nouvelles activités 50
6.3.3 Leçons pour l'avenir 51

7. Recommandations 53

7.1 En général 53
7.2 Quant à la diversification des activités des AIC 54
7.2.1 Renforcement des capacités institutionnelles et des compétences du personnel 54
7.2.2 Soulever les obstacles au crédit 55
7.2.3 Introduire un processus de planification stratégique 55
7.3 Quant au développement communautaire 56

ANNEXES

A. TERMES DE REFERENCE 57

B. LISTE DES CONTACTS ET DES PERSONNES INTERVIEWEES 61

C. REFERENCES 67

D. QUESTIONNAIRE POUR LES PARTICIPANTS DU SEMINAIRE 71

E. PROFILS DES AIC VISITEES 73

REMERCIEMENTS

La présente évaluation des capacités de développement communautaire chez les Associations d'intérêt collectif (AIC) a été faite par les consultants Sheila Reines (ISPAN) et Aziza Medimegh Dargouth (ISTI). L'équipe a pu profiter de la vaste expérience et des nombreuses informations réunies dans le cadre du Projet USAID des Institutions d'eau potable en milieu rural et du Plan d'action pour l'élaboration de la Stratégie nationale visant à la création et au suivi des Associations d'intérêt collectif en Tunisie.

De nombreuses personnes ont facilité le travail de l'équipe et son accès à l'information, à commencer par le responsable d'activité d'ISPAN, Peter Reiss. A Washington, Fred Rosensweig (WASH) et Kathy Alison (ISPAN) ont aidé la mission à partir d'un solide départ.

Nous voulons remercier Mahmoud Baccar et Abdelkader Hamdane du Génie rural à Tunis qui ont apporté un soutien sans faille. Leur engagement à démarrer un dialogue sur le rôle des AIC dans le développement communautaire était évident en voyant le temps qu'ils ont consacré à étudier les grandes questions, à revoir les avant-projets et à créer un forum pour échanger des idées avec d'autres membres du Génie rural.

L'équipe aimerait remercier le chargé de projet de l'USAID/Tunisie, Hafed Lakhdar, qui grâce à son aide, à ses connaissances et à sa compréhension, a favorisé un environnement de travail positif et productif. L'assistance apportée par le Chef d'ISO, Eugene Rauch, grâce à sa participation aux séances d'information et de synthèse, fut grandement appréciée.

L'équipe a pu accomplir un important travail en peu de temps grâce aux efforts du personnel de terrain du CRDA et du GR. En reconnaissance de leurs points de vue valables et de longues journées de travail, nous aimerions remercier Mosbah Hajji, Abidi Lazhar, Taoufik Gharsalli, Mokhtar Aouiti, Mnasri Ramadan et l'équipe d'éducation sanitaire régionale de Kasserine; Moncef Hajji, Ali Abdelhamid et Mohammed Mejri de Kairouan, Salah Mejdoub de Sfax et Zayane Hamada, Amari Brahim et Slimi Ali de Zaghouan.

L'équipe tient également à remercier les Gouverneurs de Kairouan et de Zaghouan qui, en dépit de leurs programmes chargés, se sont montrés prêts à discuter de leurs visions sur les AIC. Il convient également de faire mention des responsables et des membres des AIC des quatre gouvernorats visités qui ont chaleureusement accueilli l'équipe et généreusement partagé l'information.

L'équipe a bénéficié de l'expérience de nombreux consultants du Plan d'action qu'il convient de remercier ici. Curt Grimm a généreusement partagé ses idées et documents. Fred Huxley, Belgacem Khessaissia, Ridha Boukraa et Susan Shaefer Davis se sont également donnés le temps d'apporter des commentaires utiles. Il convient de faire une mention spéciale de Lee Jennings qui a aidé à résoudre les difficultés techniques et qui a apporté soutien et feedback tout au long de la mission.

SIGLES

AIC	Association d'intérêt collectif
AIF	Association d'intérêt féminin
ASDEAR	Association de développement et d'animation rurale
BF	Borne fontaine
BNA	Banque nationale agricole
CD	Comité de Douar
CRDA	Commissariat régional du développement agricole
CRS	Catholic Relief Service
DT	Dinar tunisien (1 DT = 0,84 $ en janvier 1992)
FOSDA	Fonds spécial de développement agricole
FTDC	Fondation tunisienne pour le développement communautaire
GIH	Groupement d'intérêt hydraulique
GR	Génie rural
IPPI	Institut de promotion des périmètres irrigués
ISPAN	Irrigation Support Project for Asia and the Near East (Projet de soutien à l'irrigation pour l'Asie et le Proche-Orient)
ISTI	International Science and Technology Institute
KfW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
MA	Ministère de l'Agriculture
MAS	Ministère des Affaires sociales
MF	Ministère des Finances

MSP	Ministère de la Santé publique
ODESYPANO	Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest
ONG	Organisation non-gouvernementale
PAS	Programme d'ajustement structurel
PDR	Programme de développement rural
SCF	Save the Children (l'actuel FTCD)
SONEDE	Société nationale d'exploitation et de développement des eaux
UAG	Unité d'autogestion
UNFT	Union nationale des femmes tunisiennes
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
WASH	Water and Sanitation for Health Project (Projet eau et assainissement pour la santé)

RESUME ANALYTIQUE

Depuis 1986, le Gouvernement de la Tunisie, avec le soutien de l'USAID, encourage la création des Associations d'intérêt collectif (AIC) pour responsabiliser davantage les bénéficiaires des systèmes d'eau potable en zone rurale. Association d'intérêt collectif signifie que ces entités peuvent s'organiser pour entreprendre d'autres activités et devenir des agents du développement communautaire dans un sens plus large. Une évaluation des capacités des AIC à entreprendre d'autres activités a été faite dans le cadre du Plan d'action de 1990 pour la Stratégie nationale de la création et du suivi des AIC. Cette évaluation a été effectuée en janvier - février 1992.

Les rôles actuels et futurs des AIC sont influencés par les facteurs sociaux et politiques qui ont façonné à la Tunisie rurale son visage actuel. L'affaiblissement des alliances traditionnelles, la perte de contrôle sur les ressources et les faibles investissements agricoles ont marginalisé le monde rural. Un solide appareil politique et administratif a permis d'apporter l'assistance de l'Etat aux communautés créant ainsi un esprit de dépendance. Des organisations non-gouvernementales (ONG) ont réalisé des projets dans les zones rurales mais ces efforts n'ont pas encore permis de venir à bout de la dépendance excessive face à l'Etat.

Les nombreux concepts qui entourent la fonction des AIC façonnent les idées quant à leurs rôles. Pour le Ministère de l'Agriculture, la priorité consiste à gérer le point d'eau, responsabilité pouvant être un apprentissage pour d'autres activités. Les autorités locales et les responsables des AIC tendent à partager cette vision. D'autres ministères voient les AIC comme des points de départ pour des programmes de développement bien qu'il reste à définir les moyens de coordonner les efforts. Les ONG pensent que les AIC représentent de bonnes possibilités d'organisation locale, structurées actuellement davantage comme des agents administratifs que des agents de développement communautaire.

Les AIC sont considérées comme des partenaires de l'Etat, responsables de la fourniture des infrastructures. Les types, les niveaux et la durée d'autres formes d'assistances varient selon le gouvernorat. Le Ministère de l'Agriculture et d'autres organisations n'ont pas les ressources suffisantes pour soutenir les AIC et leur apporter une assistance technique. Un plus grand investissement est nécessaire.

Situation actuelle

L'équipe a visité 12 AIC (d'eau potable, d'irrigation, mixte) dans les gouvernorats de Kasserine, Kairouan, Sfax et Zaghouan. Dix d'entre elles avaient démarré de nouvelles activités et deux envisageaient de le faire. La plupart des AIC qui ont entrepris de nouvelles activités sont situées dans les gouvernorats de Kasserine et de Kairouan. Dans d'autres gouvernorats, on cherche à reproduire ces activités bien que les efforts se concentrent encore sur la création et la légalisation des AIC. Jusqu'à présent, les projets se sont centrés sur les *infrastructures*: latrines, douches, robinets et réservoirs. Ils ont été entièrement ou partiellement financés mais ont su offrir des modèles (réservoirs, latrines) que les habitants peuvent copier à leurs frais. Les bénéficiaires

demandent le plus souvent des branchements à domicile. Les projets de latrines et de douches se sont heurtés à des problèmes, notamment à un manque d'assistance technique et de participation communautaire.

Les activités mobilisatrices de revenus consistent à charger les batteries et à faire payer pour les douches. Un des groupes a acheté des engrais en gros et les a revendus au prix d'achat. D'autres AIC ont reçu du crédit à court terme pour les intrants. Plusieurs AIC ont eu des idées pour de nouvelles activités, notamment achat de tracteur, coopérative de service, usine de mise en bouteille d'eau et magasin de bouteilles de gaz. Seulement elles se sont heurtées à des obstacles financiers.

Des projets de service ont été mis sur pied, financés et parfois exécutés par des sources de l'extérieur. Les animatrices de base formées dans le gouvernorat de Kasserine ont toutes arrêté de travailler une fois qu'elles n'ont plus touché de paiement. Les Associations d'intérêt féminin (AIF), organisées autour d'activités d'un caractère plus social qu'économique, ont arrêté de fonctionner lorsque l'assistance technique a pris fin. D'autres gouvernorats adaptent le modèle des nouvelles animatrices/AIF en utilisant les ressources locales et en s'organisant autour d'activités économiques.

Nouvelles activités

De nombreuses idées viennent de l'extérieur plutôt que des communautés. Souvent, ces idées ne correspondent pas vraiment aux intérêts des membres communautaires et les projets ne font pas non plus une place suffisante à la participation de ces derniers. Peut-être est-il bon d'avoir certains besoins définis par l'extérieur, mais il convient de faire des efforts pour encourager la communauté à participer à la planification et à l'exécution du projet.

Les activités mobilisatrices de revenus sont les plus populaires bien que certaines AIC aimeraient fournir des services à leurs membres. Le coût total des activités est moins important que la partie assumée par l'AIC. Les projets de grande envergure ont été subventionnés ou sont restés en friche suite à des contraintes de crédit. La décision de démarrer de nouvelles activités semble se fonder davantage sur la manière dont est perçue la position financière de l'AIC que sur sa situation effective. Aussi, même si la priorité est de fournir de l'eau, des responsables motivés démarrent souvent de nouvelles activités avant même que l'AIC n'ait une solide assise financière.

La plupart des activités sont directement liées au système d'eau. Les activités économiques indépendantes peuvent se justifier par leur potentiel de mobilisation de revenus, surtout pour les AIC mixtes et les AIC d'irrigation. Ces groupes ont tendance à mettre sur pied de nouvelles activités plus tôt que les groupes d'eau potable, non pas parce qu'ils ont plus de revenus mais parce que les fonctions productives fournissent un point de départ logique pour de nouvelles activités. Les communautés fondées sur des liens familiaux ont davantage le sens de l'entraide mutuelle, sentiment que pourra renforcer mais non créer une AIC. La cohésion communautaire peut valoir une meilleure acceptation de l'AIC mais elle ne suffit pas pour garantir la réussite des nouvelles activités. L'âge et le statut juridique ne semblent pas influencer les décisions de

démarrer des activités alors que la maturité organisationnelle - c'est-à-dire la capacité de travailler ensemble et de résoudre les problèmes - permet par contre de les maintenir.

Le dynamisme, la stature et l'unité des responsables des AIC est de toute première importance pour les nouveaux projets. Les décisions d'investir sont prises par le président, parfois sur avis des membres du conseil d'administration, pratique qui exclut les intérêts de certains groupes (par exemple des femmes). Une bonne gestion joue certes un rôle, mais certaines AIC démarrent de nouvelles activités avant d'avoir résolu leurs problèmes de gestion.

Jusqu'à présent, les AIC ont surtout été des intermédiaires entre la communauté et l'Etat ou les bailleurs de fonds, transmettant les demandes ou acheminant les ressources sur le terrain. Ce rôle montre leur capacité d'être un canal de communication ou un gestionnaire, mais non un agent de planification ou d'exécution. Il est probable que les AIC exécutent plus d'activités à l'avenir, encore que dans certains cas, elles resteront peut-être plus efficaces en tant qu'intermédiaires.

Conclusions et recommandations

Il ne faudrait pas pousser les AIC à démarrer de nouveaux projets mais les encourager si l'idée semble faisable. *Dans le court à moyen terme*, elles sont susceptibles de démarrer de nouvelles activités, mais restent surtout un intermédiaire entre la communauté et l'extérieur, chargées avant tout de fournir de l'eau. *Dans le moyen à long terme*, un rôle plus actif au niveau du développement communautaire est possible (demandant aux membres de contribuer sous forme d'idées et de ressources pour exécuter des projets), suivant les intérêts des AIC et de leurs agents.

Le manque d'un concept unifié des AIC fait qu'il est difficile d'envisager leurs rôles à l'avenir, mais il reste important de cerner dès maintenant les possibilités et les besoins en ressources. Une collaboration plus active avec d'autres ministères et organisations sera nécessaire ainsi qu'un partenariat avec d'autres groupes. Aucun modèle ne devrait être prescrit pour définir les rôles et les structures possibles des AIC. *La même souplesse qui a marqué la création des AIC devrait être de rigueur pour leur évolution.*

Pour le moment, on risque de pousser trop vite les AIC vers l'autonomie. Elles ont probablement besoin d'un plus grand soutien. Il leur faut au minimum une infrastructure suffisante, un accès aux ressources et une bonne idée du moment où elles assumeront leurs responsabilités. Il convient également de décider conjointement des besoins communautaires.

L'expérience jusqu'à présent est source d'inspiration pour de nouvelles idées et de nouveaux modèles pouvant être reproduits ailleurs. Mais les conditions nécessaires à la réussite changent d'un endroit à l'autre et les nouveaux projets doivent être envisagés au cas par cas. Toute activité visant un changement social demande du temps et du personnel sur place. Ce sont les projets qui utilisent des ressources locales qui semblent détenir les meilleures chances de réussite. Plusieurs actions commencées pendant cette mission permettraient de renforcer le dialogue sur

les rôles des AIC dans le développement communautaire et aideraient à mettre au clair ce qu'on attend des AIC:

- une séance de travail pendant le séminaire sur la Stratégie nationale afin de définir les rôles des AIC dans le développement rural;

- un séminaire national sur le rôle des AIC afin d'intégrer la stratégie des AIC à d'autres plans nationaux;

- des accords formels avec d'autres ministères sur des actions de soutien conjoint aux AIC;

- une "stratégie de désengagement" devrait être mise au point par chaque groupement d'intérêt hydraulique (GIH), sorte de calendrier montrant aux AIC quand elles doivent assumer certaines fonctions spécifiques;

- des "plans-contrats" qui seront élaborés avec chaque AIC fixant des objectifs et spécifiant les types de soutien de l'Etat.

Trois groupes d'actions aideraient à maintenir dans le temps les nouvelles activités des AIC:

- *renforcer la capacité d'assistance technique du Génie rural (GR) et du Commissariat régional du développement agricole (CRDA)* par le biais de séminaires de formation et d'un atelier sur la planification stratégique; de visites d'échange auprès d'AIC qui ont démarré de nouvelles activités et de fiches de suivi pour faire le point des nouvelles activités;

- *supprimer les obstacles au crédit* en fournissant aux responsables des banques des informations sur les AIC et aux agents de la promotion des AIC des informations sur les conditions exigées par la banque. On pourra notamment inclure l'étude du crédit à la formation que reçoivent les responsables des AIC et donner aux AIC le droit d'ouvrir un compte dans les banques commerciales, de créer des fonds pour les prêts renouvelables, d'investir l'argent et de mettre sur pied un fonds de prêts spéciaux (par exemple, par le biais du PDR);

- *mettre sur pied un processus de planification stratégique pour permettre aux AIC de se fixer des objectifs et de se donner les moyens de les atteindre* (discussions avec des membres, préparation et approbation des plans).

On peut envisager les mesures suivantes si l'AIC tient à prendre un rôle plus actif dans le développement communautaire:

- mettre sur pied une unité de formation sur les approches et techniques du développement communautaire à l'intention des responsables des AIC;

- créer un programme durable des animatrices de base pour disposer d'agents locaux du développement communautaire;

- créer des fédérations d'AIC aux niveaux délégation et région, tel que recommandé dans l'analyse institutionnelle;

- créer des "coordinateurs" ou comités sectoriels au sein des AIC;

- dans le long terme, restructurer la cellule de promotion des AIC en tant qu'équipe interdisciplinaire rattachée au gouvernorat.

Chapitre 1

Introduction

1.1 Données générales

Depuis le milieu des années 80, la création d'associations communautaires pour gérer l'approvisionnement en eau potable est encouragée en Tunisie, soutenue fermement par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID).[1] Les Associations d'intérêt collectif (AIC) furent conçues comme un moyen de transférer de l'Etat aux bénéficiaires les responsabilités de l'exploitation des systèmes d'eau en zone rurale. Mais elles furent également vues comme un moyen d'organiser les communautés pour qu'elles puissent résoudre leurs propres problèmes. En effet, si une AIC arrive à résoudre son problème d'eau, pourquoi ne pourrait-elle pas en résoudre d'autres?

Le nom qui leur a été donné - Association d'intérêt collectif (AIC) - laisse libre cours à l'interprétation et suggère toute forme d'organisation autour d'autres intérêts collectifs.[2] Aussi, suggère-t-on un concept plus général, celui d'une association capable d'intervenir dans un ou plusieurs domaines et peut-être de devenir une organisation de développement communautaire assumant de multiples fonctions.

Même si les agents des AIC ont cette vision élargie, ils n'ont jamais abordé directement la question. Une association d'intérêt collectif devrait-elle s'engager dans d'autres activités ou sera-t-elle vite débordée et incapable de remplir sa mission première? Existe-t-il un stade auquel il devient normal d'entreprendre de nouvelles activités? ou encore inévitable?

---

[1] Le Projet des institutions d'eau potable dans les zones rurales (USAID/Gouvernement tunisien No. 664-0337, 1986-1991) visait à organiser les bénéficiaires pour qu'ils puissent entretenir l'infrastructure fournie dans le cadre de projets antérieurs. La création des AIC a été encouragée dans les gouvernorats de Kasserine et de Gafsa du nord et imitée dans le gouvernorat de Kairouan.

[2] Les AIC existent dans le sud de la Tunisie depuis les annés 20. Ces associations furent organisées pour réunir les redevances exigées pour l'irrigation. La législation existante fut adaptée à la promotion des AIC d'eau potable au début de 1988 (Décret 87-1262). L'objectif stipulé était de gérer le système d'eau bien que le texte juridique n'interdise de s'organiser à d'autres fins (des groupements pour la gestion des forêts et des terrains de parcours ont été créés aux termes du même décret) ou de s'agrandir au delà d'un seul centre d'intérêt ou d'une seule activité.

Ces questions ont poussé les auteurs *du Plan d'action pour la création et le suivi des Associations d'intérêt collectif en Tunisie* à identifier " la relation entre les AIC et d'autres activités de développement communautaire" comme une des grandes questions qu'il faut étudier avant de déployer des AIC à l'échelle nationale (Rosensweig et al. 1990); viii). Aussi, le Plan d'action comprend-il des termes de référence pour évaluer dans quelle mesure les AIC sont capables d'entreprendre des activités de développement communautaire.

Au moment où le Plan d'action fut élaboré en 1990, plusieurs AIC dans le gouvernorat de Kasserine avaient démarré des activités dépassant la seule gestion du système d'eau potable:

- Des Associations d'intérêt féminin (AIF) rattachées aux AIC ont été créées avec l'assistance de l'USAID. Ces associations visaient surtout au départ à faire participer plus activement les femmes aux questions d'eau et d'assainissement. Certaines ont également mis sur pied des activités mobilisatrices de revenus.

- L'assistance technique et les crédits des bailleurs de fonds ont aidé à construire des douches publiques, des latrines et des réservoirs à domicile, à installer des robinets d'eau et des abreuvoirs.

- Dans le cadre du projet de l'USAID, on a formé des animatrices de base pouvant communiquer des messages sanitaires par le biais de visites à domicile.

Ces initiatives dont certaines sont reproduites par le personnel du Génie rural dans le gouvernorat de Kairouan ont été jugées comme une preuve que les AIC étaient capables d'appliquer les principes d'organisation communautaire à d'autres activités de développement (Rosensweig et al). On a notamment cité les projets consistant à charger les batteries et les activités mobilisatrices de revenus de l'AIF comme des exemples d'activités de développement ou "de petites entreprises conjointes" (Hopkins et al. 1991). A la fin de 1991, la capacité de diversifier les activités faisait partie de la vie des AIC (Grimm et Redgeb 1992). Chose qui s'est reflétée dans la formation destinée aux membres des conseils d'administration des AIC où était prévue une séance séparée couvrant l'expansion des activités des AIC.

S'agit-il là d'événements séparés ou de signes d'une inévitable évolution? Le besoin d'évaluer la question a été resoulignée pendant l'examen à mi-parcours du Plan d'action fait en 1991, étant donné "les faits de plus en plus nombreux montrant que les AIC réussies vont plus loin que la gestion des systèmes d'eau et entreprennent d'autres activités de développement communautaire" (Rosensweig et Jennings 1991).

1.2 Termes de référence

La présente mission a pour objet d'évaluer les expériences des AIC dans le cadre de toute une série d'activités de développement communautaire. Lorsque les termes de référence furent rédigés en 1990, seules quelques AIC - pratiquement toutes dans le gouvernorat de Kasserine - réalisaient d'autres activités. On a proposé une approche étude de cas prenant quatre endroits

dans le gouvernorat de Kasserine, une éventuelle visite dans d'autres gouvernorats (confer Annexe A).

En moins de deux ans, le rythme de croissance des AIC a changé la portée de l'étude. L'expansion des activités des AIC est plus ou moins égale dans le Kairouan et dans le Kasserine et commence dans d'autres gouvernorats.[3] Outre les anciennes activités, on a proposé ou réalisé de nouvelles idées de projet. Le nombre de projets possibles a augmenté, bien qu'il reste faible, ainsi que la gamme de facteurs influençant le choix du site. Suite aux discussions avec le personnel d'ISPAN et de WASH, on a convenu qu'il faudrait visiter Kasserine, Kairouan et une zone pilote de la KfW. Un gouvernorat ne recevant pas d'assistance technique a été ajouté suite à une recommandation du Génie rural/Tunis.

La gamme plus grande des variables favorisait également une approche plus horizontale. Pour pouvoir envisager autant d'aspects que possible influençant l'expansion des activités, l'équipe a visité un plus grand nombre d'AIC que prévu au départ en faisant des évaluations moins approfondies. Les interviews ont surtout été faites avec les responsables des AIC, c'est-à-dire ceux participant le plus directement à l'expansion des activités.

Les premiers termes de référence parlaient de l'approche "de réussite", impliquant que les AIC démarrant de nouvelles activités ont d'abord maîtrisé la gestion du système d'eau. Cela renfermait une hypothèse qu'il fallait éprouver sur le terrain: à savoir que la diversification est une évolution découlant de la gestion du point d'eau. Il fallait également voir si les AIC démarraient de nouvelles activités pour le bien de la communauté et si les activités démarrées étaient maintenues dans le temps.

Pour pouvoir répondre à ces questions, on a ajouté d'autres types de sites: des AIC qui n'avaient pas diversifié leurs activités, des activités qui avaient échoué et des projets aux étapes de planification et de mise en oeuvre. Cette approche a aidé l'équipe à se concentrer sur l'enseignement pouvant servir à une éventuelle diversification en tant qu'option et non pas indicateur de la réussite d'une AIC.

1.3 Approches de l'équipe

L'évaluation a été faite en Tunisie sur une période de quatre semaines (janvier - février 1992) par un consultant américain spécialisé en développement communautaire et un sociologue tunisien qui a été conseiller des questions de développement rural auprès d'organisations

---

[3] Zones pilotes de la Kreditanstalt fur Wiederaufbau (KfW) qui n'ont pas reçu d'assistance technique. La KfW a inclus la création des AIC dans son projet et vise à mettre sur pied 80 nouveaux systèmes d'eau potable. Pour fournir plus d'information sur la création des AIC, le Plan d'action comprend un projet pilote pour suivre un échantillon d'AIC dans six zones: Beja, Zaghouan, Siliana, Sidi Bou Zid, Gabes, et Mahdia.

gouvernementales et non-gouvernementales. La collecte des données concernait les éléments suivants:

- Examen des documents et rapports de projet pour identifier les activités réalisées jusqu'à présent.

- Réunions à Tunis avec le GR et d'autres ministères pour discuter des questions de politiques et du rôle des AIC.

- Visites sur le terrain dans les gouvernorats de Kasserine, Kairouan, Zaghouan et Sfax.

- Administration d'un questionnaire écrit pour les membres de la cellule de promotion des AIC qui suivent un séminaire de formation et discussion en groupe avec plusieurs participants.[4]

- Interviews au téléphone avec les responsables du Commissariat régional du développement agricole (CRDA) et du GR dans certains gouvernorats pour voir s'ils avaient déjà diversifié les activités.

- Interviews avec des consultants qui ont concouru aux activités du Plan d'action.

Les gouvernorats autres que celui de Kasserine et de Kairouan ont été choisis en fonction des discussions tenues avec les représentants officiels du Ministère de l'Agriculture. Le Zaghouan a été retenu comme zone pilote de la KfW pour étudier quelles étaient les contraintes entravant la réalisation de nouvelles activités. Le gouvernorat de Sfax a été choisi comme une région ne bénéficiant pas d'assistance puisque le personnel soutient la promotion des AIC. Les quatre gouvernorats bénéficient de divers niveaux d'assistance pour la création des AIC et connaissent toute une gamme de variations géographiques, économiques, culturelles et politiques d'une région à l'autre.

Les sites pour la visite sur le terrain ont été choisis après consultation avec le personnel régional du GR. Les choix étaient fonction de toute une série de facteurs:

- Le type de l'AIC (d'eau potable, d'irrigation, mixte)

- Une gamme représentative de situation financière et de gestion

---

[4] Suite au faible niveau de réponses, les résultats des questionnaires ne sont donnés qu'à titre d'illustration. L'Annexe D présente un exemple des questionnaires. Les noms des participants de la discussion et d'autres personnes interviewées sont donnés en Annexe B.

- L'âge de l'AIC (cinq ans maximum dans le Kasserine et le Kairouan et deux à trois ans dans d'autres gouvernorats)

- Le type d'activités (liées à l'eau ou non liées; mobilisatrices ou non de revenus; divers niveaux d'investissement et de soutien technique)

Le choix dépendait également de la définition de "l'expansion" des AIC. Même si l'irrigation représente une nouvelle activité pour l'AIC d'eau potable, elle ne fut pas jugée comme telle. On a rendu visite à des AIC mixtes et d'irrigation à cause d'autres activités prévues ou réalisées. Les améliorations portées à l'infrastructure ne représentent peut-être pas forcément un effort de diversification par rapport à la gestion du point d'eau, mais on a inclus les AIC qui ont construit des réservoirs ou installé des robinets puisqu'il s'agit de réponse à des besoins communautaires.

La priorité fut accordée à des exemples cités dans les rapports précédents - douches (3), latrines (1), réservoirs (1), recharge de batterie (1), branchement à domicile/commerce (3), achat de groupe (1) et AIF et animatrices de base (2). On a visité douze AIC en tout: cinq dans le Kairouan et le Kasserine; et une dans le Sfax et une dans le Zaghouan. Dix avaient entrepris de nouvelles activités; deux envisageaient de le faire mais n'avaient pas encore mis sur pied de projet. On a étudié, lorsque c'était possible, le même type de projet dans deux gouvernorats.

Les conclusions et les recommandations contenues dans l'avant-projet de rapport ont été discutées avec les représentants du GR à Tunis et de l'USAID lors d'une réunion de synthèse tenue avec l'équipe. Le rapport final tient compte des commentaires faits lors de cette réunion et des revues de l'avant-projet.

1.4 Champs d'action

Dès le début, la mission fut placée dans le contexte d'un débat sur le développement communautaire. Lorsqu'on leur a demandé quel était le rôle des AIC en tant qu'agents de développement, plusieurs personnes interviewées ont posé les mêmes questions. Comment un gestionnaire local d'une propriété d'Etat, créée par l'extérieur, peut-il arriver à créer une cohésion dans la communauté et à répondre aux divers besoins? Comment un groupe peut-il avant qu'il y ait esprit collectif réaliser des activités indépendantes surtout si les efforts propres sont chose nouvelle dans les zones rurales de la Tunisie?

Le point de vue évolutif, à savoir que la gestion du système d'eau débouchera sur des capacités permettant de répondre à d'autres besoins, a soulevé d'autres questions. Quelle est la restructuration, la formation et les ressources nécessaires pour permettre à une AIC de répondre à de multiples besoins? Pour se donner les capacités nécessaires d'arriver à un développement intégré, est-ce qu'une AIC devrait recevoir un même soutien de plusieurs ministères au lieu d'un seul? Ne faudrait-il pas intégrer la Stratégie nationale à d'autres plans de développement rural et créer de nouvelles structures communautaires?

Les questions montraient qu'il fallait faire la différence entre "expansion d'activités" et "développement communautaire", termes utilisés de manière interchangeable dans le plan d'action des documents ultérieurs. La capacité de construction de latrines ne témoigne peut-être pas d'une capacité à identifier, classer par ordre de priorité et à résoudre des problèmes locaux. Une participation accrue au paiement de l'eau et à l'entretien ne mène peut-être pas forcément à la capacité de prendre un main le développement.[5]

Les observations sur le terrain ont aidé l'équipe à faire la différence entre expansion et *diversification*, c'est-à-dire toute activité entreprise par une AIC autre que la gestion du système d'eau et *le développement communautaire*, processus visant à cerner les besoins locaux et à mobiliser les ressources pour améliorer les conditions de vie de la communauté se traduisant par des activités.[6] Chaque site et activité a été évalué dans ces termes.

On a également abordé dans ces termes les futurs rôles des AIC: par exemple, les AIC peuvent se diversifier pour mobiliser des recettes tout en restant des cellules de gestion de l'eau ou alors elles peuvent répondre aux besoins de multiples secteurs et devenir des entités du développement communautaire. L'avenir incertain et lointain de ce dernier rôle donne un caractère prospectif à l'étude. Mais pour examiner cette possibilité, il fallait étudier les questions connexes avec des organisations de développement communautaire et d'autres ministères, élargir et approfondir les contacts de l'équipe.

La capacité à entreprendre de nouvelles activités dépend de nombreux facteurs, notamment de la gestion et de la situation financière ainsi que des contraintes administratives et juridiques. Aussi, l'équipe s'est-elle penchée sur des questions qui n'entrent peut-être pas forcément dans la portée de cette étude, mais qui influent directement sur la capacité des AIC à démarrer d'autres activités. Certaines recommandations ne semblent peut-être pas très pertinentes pour des entités qui se limitent à la fourniture de l'eau et d'autres peuvent contredire des recommandations faites dans les rapports précédents. Mais le présent rapport a une approche et des optiques différentes des rapports précédents puisqu'il se concentre sur les activités des AIC *autres* que la fourniture d'eau potable.

---

[5] Cette capacité existe dans les communautés qui ont construit des mosqués ou des écoles avec leurs propres fonds (mais qui ont peut-être encore du mal à recouvrer les redevances). Dans des cas comme les projets de latrines, l'AIC n'est peut-être que l'agent d'exécution du Gouvernement ou d'un bailleur de fonds.

[6] Cette distinction permet de faire la différence entre les activités elles-mêmes ainsi qu'entre les activités et un processus. Les "autres" activités tendent en général à bénéficier à l'AIC ou à ses membres en mobilisant des recettes tout en fournissant des services à la communauté. Les activités visant tout particulièrement la communauté demandent souvent des investissements qui ne sont pas toujours repayés par la suite.

Le débat sur le développement communautaire a montré qu'il fallait placer les AIC dans le contexte socio-politique et les programmes de développement qui concernent la communauté (Chapitre 2). L'incertitude qui entoure le rôle des AIC a demandé qu'on décrive différents concepts (Chapitre 3). Une description des activités observées sur le terrain est donnée dans le Chapitre 4, suivie d'une discussion des caractéristiques qui semblent peser dans la réussite de telles activités et la réussite des AIC qui les entreprennent (Chapitre 5). Les Chapitres 6 et 7 présentent les conclusions et recommandations de l'équipe.

Chapitre 2

Le développement communautaire dans son contexte

Les rôles actuels et futurs des AIC dans la communauté doivent être placés dans le contexte des facteurs socio-politiques et des politiques et programmes qui ont façonné la Tunisie rurale. Le présent chapitre donne une brève description des structures traditionnelles et politiques qui définissent les communautés, notamment les mécanismes qu'elles se sont données pour répondre aux besoins et leurs attentes face à l'Etat. Il traite également des activités de développement rural et communautaire qui ont aidé à renforcer les capacités de ces groupes locaux à participer au développement.

2.1 Facteurs sociaux

2.1.1 Structures traditionnelles

Traditionnellement, la vie communautaire dans les zones rurales tunisiennes a été structurée autour de la famille élargie. Les familles constituaient des tribus formant des communautés culturellement, socialement et économiquement homogènes. Un conseil d'aînés, composé de chefs de famille, s'occupait des intérêts communautaires. Un chef de tribu, élu par le conseil, représentait les intérêts communautaires dans les relations intertribales et la médiation des conflits.

Au départ, les tribus étaient des nomades installés sur des territoires délimités par les modes migratoires saisonniers. L'expropriation des terres coloniales au début du vingtième siècle a limité les flux migratoires, contribuant ainsi à l'installation sédentaire des tribus. Les communautés sédentaires se sont organisées autour des douars, familles élargies d'une même tribu qui se partagent les ressources et les tâches.[7] Aussi, était-ce les liens familiaux, mécanisme de solidarité ou d'aide mutuelle, qui soudaient la communauté.

Les besoins de main-d'oeuvre à l'époque coloniale ont fait des membres des douars, qui contrôlaient autrefois les territoires, des ouvriers salariés. Ne pouvant plus posséder des fermes et pâturages, les groupes sociaux dans les zones rurales ont vu nettement diminuer leur productivité et partant leur situation économique.

2.1.2 Structures étatiques et nationales

Après l'Indépendance, le Gouvernement a cherché à mettre en place un solide appareil politique

---

[7] Ces communautés tribales étaient plus prévalentes à l'Ouest et au Centre de la Tunisie que dans les régions côtières qui étaient urbanisées.

qui allait remplacer les alliances traditionnelles et communautaires par un parti national unique.[8] Au sein de la nouvelle infrastructure administrative, l'omda, représentant du Ministère de l'Intérieur allait devenir le porte-parole des douars ou villages. L'omda est un intermédiaire entre la communauté et l'administration, communiquant les besoins au délégué et partant au Gouverneur (représentant du Président et plus haute autorité au niveau régional).

Une infrastructure politique fut créée parallèlement à l'administration. Des cellules du parti ont été organisées au niveau local, composées généralement d'hommes de la région d'un rang important. Ces cellules servant surtout de centres pour l'organisation politique constituaient également des moyens de communiquer les besoins communautaires aux autorités locales (par le biais de comités régionaux avec à leur tête des délégués ou Gouverneurs). Ce double rôle et la présence fréquente des mêmes personnes dans l'administration et dans le rang du parti a valu une confusion des deux institutions aussi bien dans la pratique que dans la perception populaire.[9]

Les structures du Parti furent renforçées par le biais d'organisations nationales créées pour représenter les intérêts de divers groupes économiques et sociaux: les femmes (l'Union des femmes de Tunisie, par la suite l'UNFT);[10] les exploitants agricoles (l'Union nationale des agriculteurs de Tunisie); et les travailleurs (l'Union générale des travailleurs tunisiens, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat). Ces groupes établissaient la communication avec les autorités officielles invitant les habitants à adhérer au mouvement.

L'activisme du Parti a encouragé et renforcé les attitudes et compétences nécessaires au développement communautaire: bénévolat, organisation communautaire et représentation des besoins communautaires. Au niveau local, la capacité de diriger des réunions, d'organiser les élections, de mobiliser les citoyens et d'être des porte-paroles pour obtenir l'aide de l'Etat pour la communauté se trouve généralement chez les dirigeants du Parti.

2.2 Politiques et programmes nationaux

Tel que le suggère la section précédente, les nouvelles structures permettaient de communiquer les demandes d'assistance aux autorités locales. Après l'Indépendance, l'Etat a répondu aux

---

[8] Le Parti destourian, par la suite le Parti socialiste destourian (PSD), a été remplacé après 1987 par le RCD.

[9] Confusion qui s'est transférée aux AIC où les responsables et les membres du conseil d'administration sont souvent des dirigeants du Parti.

[10] L'Etat tunisien soutient activement une structure officielle pour organiser les femmes. Le soutien du Parti, aussi bien politique que financier, a permis à l'UNFT d'organiser ses propres cellules locales dans les zones rurales (au niveau de la délégation) et a contribué à l'éducation sanitaire, à la formation professionnelle, au bien-être social et aux programmes de planification familiale. Ces dernières années, l'UNFT est devenue plus indépendente, passant d'une aile féminine du Parti au rôle d'une ONG féminine.

besoins des groupes défavorisés canalisant toute son aide par le biais du Parti et de ses organisations affiliées, qui sont devenues de plus en plus la solution à tous les problèmes. La participation de l'Etat aux aspects économiques, sociaux et culturels a créé une mentalité "d'assistés".

Parallèlement, les zones rurales avaient de plus en plus besoin d'assistance. La désintégration des liens communautaires traditionnels a entraîné une baisse de la productivité agricole, et partant une détérioration des niveaux de vie et un exode rural. Déclin exacerbé encore par le fait que l'investissement public est allé à des secteurs mobilisant plus de recettes et monnaies fortes dans le court terme que l'agriculture (industrie et tourisme).

Jusqu'au milieu des années 60, l'économie était axée sur un modèle socialiste. La plupart des grandes entreprises ont été confiées à l'Etat. Les terres coloniales furent reprises par le Gouvernement et la propriété privée fut collectivisée et redistribuée par le biais d'un système de coopératives de production qui a transformé les propriétaires en ouvriers salariés. Les crises politiques et économiques en 1969 ont mis fin à l'expérience collective mais ses effets s'étaient déjà faits ressentir au niveau de la marginalisation des zones rurales tunisiennes et du secteur agricole.

Ce changement de cap a aidé à libéraliser l'économie, encourageant l'investissement étranger et privé. Mais cet investissement était surtout orienté vers les zones urbaines côtières. La crise de l'énergie, au début des années 70, a limité les ressources publiques consacrées à l'investissement rural, ralentissant le rythme des réformes et faisant augmenter les besoins d'assistance. Les écarts qui se sont creusés avec le temps entre les zones rurales et urbaines, l'Ouest et l'Est, le Nord et le Sud, ont entraîné une division très marquée entre les régions côtières développées et les régions ignorées à l'Ouest.

2.2.1 Plans de développement national

A la fin des années 70, les stratégies pour remédier au déséquilibre urbain-rural ont occupé une place de plus en plus importante dans les plans nationaux. Le V^{e} Plan de développement (1977-81) a fixé l'autonomie alimentaire comme un objectif du secteur agricole, devant être atteint grâce à une meilleure utilisation de l'irrigation. Les programmes en faveur de petits agriculteurs, surtout le Programme de développement rural (PDR) prévoyant dons et prêts pour des activités de production, devaient améliorer les revenus et les niveaux de vie en zone rurale. Le PDR a fait ses débuts en tant que programme de développement régional partant de la base au sommet, puisque les pouvoirs d'identification et d'approbation de projet ont été confiés aux autorités locales. Le volume de demandes a dépassé les capacités locales et le PDR a été reconçu en confiant la gestion au niveau régional.

Le VI^{e} Plan (1982-1986) commençait à traiter des limitations de l'Etat en tant que gestionnaire efficace de l'économie. Mais l'approche à l'agriculture, une des priorités du Plan, restait marquée par la domination de l'Etat. Ce n'est qu'à la veille du VII^{e} Plan (1987 - 1991), en un temps de crise économique et politique, que la réalisation que l'Etat ne pouvait pas tout faire, s'est traduit par une politique généralisée à tous les secteurs. Le désengagement de l'Etat est

devenu la base des réformes sociales, politiques et économiques. Les réformes agricoles cherchaient à renforcer le rôle du secteur privé dans la distribution des ressources, la production, la commercialisation et d'autres aspects du développement agricole.

L'élaboration du VIII[e] Plan (1991 - 1995) se basait sur une consultation à l'échelle nationale afin d'évaluer les orientations précédentes et d'élaborer une stratégie nationale en fonction des vues et priorités régionales. La stratégie dépend de la mobilisation de toutes les ressources humaines dans le pays, surtout les femmes, dont le rôle allait être examiné explicitement pour la première fois.[11] Une stratégie complète de développement rural, coordonnée au niveau régional, vise à réaliser l'autonomie alimentaire.[12]

2.2.2 Encourager l'autosuffisance

Depuis le changement de Gouvernement en 1987 et la mise en place du Programme d'ajustement structurel (PAS) en 1988, les réformes ont surtout cherché à encourager la participation privée et communautaire au développement économique et social. D'une part, ces réformes prévoient que l'Etat se retire d'activités qui seront mieux gérées par le secteur privé, d'autre part qu'on renforce la capacité communautaire et non-gouvernementale pour assumer les rôles cédés par l'Etat.

Aussi plutôt que de supposer le retrait complet de l'Etat, le "désengagement" demande que l'on redéfinisse son rôle: non plus de gestionnaire mais de catalyseur d'initiatives visant à mettre les ressources locales à la disposition d'un développement durable. Les réformes administratives et politiques ont été entreprises à cette fin. Depuis 1988, la décentralisation remet la responsabilité de la planification du développement entre les mains des autorités régionales et locales. La participation populaire a été encouragée par le biais des associations locales.

2.3 Contexte du développement communautaire

Les activités de développement communautaire réalisées à la base complètent les programmes de développement rural et agricole du Gouvernement. La présente section décrit brièvement le cadre théorique et le contexte des programmes de développement communautaire dans les zones rurales tunisiennes ainsi que les nouvelles structures visant à encourager la participation des communautés à leur propre développement.

---

[11] A l'échelle nationale, les femmes tunisiennes représentent environ 25 pour cent de la population active et contribuent à plus de 40 pour cent à la main-d'oeuvre agricole.

[12] Les groupements locaux doivent prendre une part plus active dans le développement, mais les AIC ne sont pas explicitement mentionnées dans les avant-projets de VIII[e] Plan (en attendant l'élaboration de la Stratégie nationale pour les AIC).

2.3.1 Concepts du développement communautaire

Trois facteurs dans les zones rurales tunisiennes entrent dans les définitions de communauté et influent sur les approches de développement communautaire:

- Les concepts occidentaux du développement communautaire se fondent sur des intérêts partagés au sein des communautés susceptibles d'organiser les habitants pour une résolution collective des problèmes. De telles notions de solidarité sont incompatibles avec des structures sociales où les intérêts communautaires sont représentés par les dirigeants ou chefs de famille excluant les femmes, les pauvres et d'autres groupes marginaux dont on ignorera les besoins.

- Les liens communautaires sont définis traditionnellement par les liens familiaux. L'entraide et l'assistance est confinée dans les cercles familiaux. Ceux de l'extérieur sont vus comme des rivaux plutôt que des alliés.

- La résolution collective des problèmes - pierre d'angle de "l'esprit communautaire" - est aux antipodes des stratégies de survie individuelle que l'on préfère pour trouver les solutions communes aux problèmes. Lorsque les solutions dépassent les possibilités d'une personne, on se tourne vers l'Etat plutôt que vers d'autres membres communautaires pour obtenir une aide.

Vu la disparition des traditions et l'apparition de nouveaux modes, les réalisateurs des projets de développement communautaire ont essayé de changer les attitudes en montrant combien il est important d'élargir des concepts communautaires au delà des liens familiaux, soulignant les avantages des solutions collectives aux problèmes partagés et l'incapacité pour l'Etat d'apporter la solution à tous les problèmes (chose soulignée de plus en plus ces dernières années). En dépit de ces thèmes communs, aucune approche bien délimitée ne s'est dégagée pour guider les efforts de développement communautaire.

Depuis 1987, les réformes cherchent surtout à renforcer la participation populaire au développement et mettre en place les structures organisationnelles appropriées. Les questions concernent surtout la définition du rôle de l'Etat dans le développement communautaire ainsi que les autres domaines prioritaires pour l'intervention de l'Etat (par exemple, créer des structures de soutien pour la pérennité de certaines activités).

2.3.2 Efforts antérieurs

Comparé à l'Afrique subsaharienne et à d'autres parties du monde, le développement communautaire a été relativement limité en Tunisie. Pourtant, depuis 20 ans, les zones rurales servent de "laboratoire" aux projets des ONG.

Dans les années 70, CARE-Medico et Catholic Relief Services (qui ont continué jusqu'au milieu des années 80) ont surtout participé aux programmes d'aide alimentaire [13] et d'installation de points d'eau dans les zones rurales. La plupart des points d'eau installés par CARE ont été abandonnés car les bénéficiaires n'ont pas participé à l'entretien [14]. C'est l'évaluation du Projet CARE qui a donné l'impulsion à la création des AIC d'eau potable.

Créée en 1975, l'Association de développement et d'animation rurale (ASDEAR), était l'une des premières ONG à réaliser un plan d'action fondé sur des approches participatives pour le développement des zones rurales. Les programmes d'ASDEAR avaient une approche diversifiée couvrant plusieurs secteurs dont l'agriculture, les technologies appropriées (traditionnelles), la production artisanale et l'éducation sanitaire. Ce sont davantage des difficultés financières que l'approche choisie qui a entravé le travail de l'ASDEAR.

La Fondation Save the Children (SCF) a commencé à travailler en Tunisie à la fin des années 70, concentrant ses efforts sur certaines communautés rurales. [15] La SCF/Tunisie est devenue une ONG locale en 1986, connue sous le non de Fondation tunisienne pour le développement communautaire (FTDC). La SCF/FTDC a adopté une approche intégrée au développement rural, soulignant l'importance de la participation communautaire à la définition du problème et à l'exécution des projets. Suite à des séances visant à définir les problèmes et à les ranger en ordre de priorité, le personnel régional aide la communauté à mettre sur pied des comités sectoriels (santé, éducation, etc.) chargés des activités de projet. Un comité central coordonne ces comités et élabore des plans d'action.

En général, les projets financés par l'extérieur ont apporté des sommes d'argent importantes sur un temps relativement court. Mais un fonds important n'est pas synonyme de réussite si les projets ne sont pas bien gérés ou si on ne tient pas compte des besoins des bénéficiaires. Par ailleurs, des activités qui ne disposent pas de suffisamment de ressources pour une assistance continue et suivie comme c'est souvent le cas pour les projets nationaux, n'ont pas non plus de chance de réussir. En général, les évaluations des efforts déployés jusqu'à présent indiquent qu'il faut se donner un temps réaliste pour le soutien et le suivi.

---

[13] Les activités du Programme alimentaire mondiale (PAM), gérées à présent par les autorités locales et qui se concentrent surtout sur l'alimentation scolaire.

[14] Le projet a également rencontré des problèmes suite à de mauvais choix technologiques (pompes manuelles).

[15] Surtout dans les régions de Siliana, Makthar et au Nord de Kasserine. Les AIC sont en train de se former dans plusieurs des communautés rurales où on a mis en place des projets d'eau.

2.3.3 Nouvelles structures pour le développement communautaire

L'évaluation des efforts du Gouvernement et des ONG a montré combien il était important de mobiliser les communautés pour qu'elles identifient leurs propres besoins et se mobilisent pour y répondre. Ces dernières années, le Gouvernement tunisien a soutenu la création de groupes qui permettent de transférer certaines fonctions de l'Etat aux communautés. On encourage de plus en plus la création de coopératives, d'ONG et d'autres entités dont le nombre devrait croître à l'avenir.

Dès la fin des années 70, la promotion de l'agriculture irriguée et intensive a montré que les organisations locales devaient mieux exploiter les ressources. On a encouragé la création de coopératives de service pour transférer aux producteurs les responsabilités de commercialisation et de distribution des intrants. Les conditions juridiques sont souples: un minimum de sept membres et de petites contributions (seulement 50 DT par membre) [16]. Les coopératives ont légalement le droit d'emprunter auprès des banques, d'accorder du crédit à leurs membres et d'acheter et de vendre au bénéfice des membres.

L'acceptation de la part de l'Etat des ONG en tant que partenaire nécessaire pour le développement local se reflète dans l'assouplissement des procédures administratives et de légalisation en 1988. Bien que plus 2.000 groupes aient été reconnus à ce jour, il n'existe qu'une quinzaine d'ONG pour le développement. La plupart ont été créées par l'extérieur ou par les élites administratives ou politiques tunisiennes et se concentrent sur la mobilisation des ressources (des bailleurs de fonds, de l'étranger et du secteur national privé). Par exemple, l'Association tunisienne pour l'auto-développement et la solidarité (ATLAS), créée en 1991, a servi d'intermédiaire entre les communautés et les organismes de financement. Mais elle préconise également une approche fondée sur l'entraide demandant aux communautés de créer des comités bénéficiaires pour aider à formuler et à gérer les projets.

On assiste également à la naissance d'ONG régionales. La Fondation Kef, qui existe depuis deux ans, a déjà stimulé le développement local des ONG. Une association a été créée récemment dans la Délégation d'El Alâa du Kairouan: elle cherche à devenir autonome bien qu'elle soit rattachée pour le moment à la Fondation Kef. Si on continue d'encourager le développement des ONG, il est fort probable que ces groupements locaux deviendront plus nombreux et élargiront leurs activités, ne se limitant plus aux appels de fonds mais passant à l'organisation communautaire.

---

[16] Dans le Zaghouan, 30 précoopératives ont été créées dans le cadre d'un projet récent de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Deux ont été légalisées dont un groupe de producteurs de miel. Plusieurs personnes interviewées pendant cette mission ont pensé que les "coopératives de service" étaient un avenir logique pour certaines AIC, notamment les groupes d'irrigation dans les zones agricoles prédominantes.

Les projets de développement permettent également de créer de nouvelles structures. Depuis 1987, l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO) dans le gouvernorat de Béja a suivi une "approche participative intégrée" en créant des comités de douar (CD) qui regroupent 20 à 30 ménages. Les CD sont formés pour voir quels sont les besoins prioritaires, concevoir des projets avec le personnel d'ODESYPANO et mettre au point des plans d'action. Les travaux concernent la construction de routes ou d'écoles, la conservation des sols et de l'eau, l'amélioration des terrains de parcours, la construction de puits et la production de bétail ou de volaille.[17] Par la suite, les comités de douar pourraient être intégrés aux AIC. L'expérience de l'ODESYPANO nous montre qu'il faut un niveau élevé d'assistance technique pour développer chez ces groupes les compétences nécessaires pour réaliser toute une gamme d'activités de développement.[18]

Des comités de quartier ont été créés comme "homologues" urbains des AIC. Leur travail ne se limite pas à leur gestion de l'eau mais les mêmes questions entourent leur capacité de réaliser un développement communautaire intégré.

---

[17] 80 comités ont été créés jusqu'à présent. Les résultats des CD, à l'instar des AIC, sont mitigés. Selon le directeur de l'ODESYPANO, un des grands responsables à la tête de la promotion des AIC, depuis les débuts des années 80, l'organisation et la promotion de la participation communautaire risquent d'être plus difficiles pour les CD que pour les AIC puisque les CD n'ont pas un point de rassemblement tel que les points d'eau.

[18] La zone d'ODESYPANO est divisée en "centres d'intervention" avec des agents apportant assistance technique et formation. Le soutien de la Banque mondiale et de l'Allemagne a permis d'avoir deux sociologues à temps plein.

Chapitre 3

AIC: Diverses visions

Les divers concepts de ce qu'une AIC peut ou devrait être et les maintes interprétations du texte juridique façonnent les directives que reçoivent les AIC et les idées quant à leurs rôles actuels et futurs dans la communauté. Le présent chapitre examine les divers points de vue concernant le rôle et les fonctions des AIC ainsi que leur collaboration avec l'Etat. Il étudie également les différentes approches face au soutien accordé au développement des AIC.

3.1 Concepts des AIC

3.1.1 Ministères

Ministère de l'Agriculture

"Avant tout, c'est l'eau, mais il faut prospecter" (GR/Zaghouan). Cette phrase résume bien l'opinion générale du personnel du Ministère de l'Agriculture à tous les niveaux. L'AIC est là pour transférer les responsabilités de l'exploitation du système d'eau (recouvrement, redevances et entretien) à l'usager: pour "alléger le fardeau de l'Etat". Ou, en termes plus sociaux, pour aider les communautés visées, faire "un pas en avant vers l'autosuffisance".

Tous les représentants officieux soulignent que c'est le début d'un long processus. Organiser, former et aider les AIC à gérer efficacement la fourniture de l'eau est un travail à plein temps sur plusieurs années. Les réponses faites aux questions sur les nouvelles activités soulignent constamment ce point, surtout dans les gouvernorats où la promotion des AIC vient juste de commencer. Tout le personnel s'accorde pour dire qu'une AIC ne peut pas prendre de nouvelles responsabilités si elle n'arrive pas à gérer ses affaires et à fournir une provision suffisante d'eau. Travail qui lui demande au moins une année.

La plupart des représentants du Ministère de l'Agriculture voient la gestion de l'eau comme un apprentissage, un premier pas. Ils citent le nom d'Association d'intérêt collectif comme un indicateur d'un champ d'action plus grand.[19] Le personnel se réfère souvent à la vision du défunt Khemais Alouini, ardent défenseur des AIC en tant que structures du développement communautaire intégré. Les opinions varient quant aux types d'activités appropriées ou légales. En général:

- Le GR/Tunis pense davantage au développement communautaire ou à la fourniture de services, émettant toutefois des réserves quant à des AIC qui deviendraient trop

---

[19] Six des sept membres du GR qui ont rempli le questionnaire de l'équipe n'étaient pas d'accord avec la phrase disant qu'"une AIC devrait se limiter à la gestion du point d'eau".

commerciales. Cela suggère une structure ONG bien qu'on ne veuille pas les confiner en un seul modèle.

- Le personnel chargé de la promotion des AIC dans le Kasserine et le Kairouan voit les AIC comme un point de départ pour des activités de développement communautaire après qu'elles se soient données une assise solide et durable. Cela suppose souvent des activités génératrices de revenus (quelles qu'elles soient).

- Les commissionnaires des CRDA et le personnel du GR pour les domaines agricoles voient les activités productrices (vente d'engrais, commercialisation) comme une extension logique des activités des AIC, menant si possible vers les "coopératives de service" (par exemple, Siliana, Zaghouan).

- Dans les zones où la création des AIC est basée sur l'interprétation littérale du texte juridique, les activités resteront probablement confinées au domaine de l'eau (branchement à domicile, eau fournie par tracteur, irrigation), créant une sorte de "SONEDE rurale"[20] dans le Sfax, par exemple.

Le personnel à tous les niveaux voit les AIC comme des intermédiaires, et peut-être des fournisseurs de services sociaux et de points d'entrée dans la communauté pour d'autres ministères. On cite le plus souvent les Ministères de la Santé, des Affaires sociales et de l'Education suite à l'expérience faite jusqu'à présent avec le programme d'éducation sanitaire et des animatrices de base. Le personnel, tant central qu'au niveau du terrain, a reconnu qu'il fallait définir plus clairement les rôles futurs de chaque ministère et peut-être restructurer les unités de soutien pour encourager une plus étroite collaboration.

Ministère de la Santé publique (MSP)

Dans le cadre des efforts déployés jusqu'à ce jour, les AIC ont été d'utiles points de contact pour les activités d'éducation et d'hygiène, tel qu'en témoigne une collaboration accrue entre le GR et le MSP. Mais on ne sait pas très bien s'il faut limiter les interventions aux problèmes liés à l'eau. Le titre AIC est général, mais ses fonctions de gestion de l'eau sont spécifiques. Cela entraîne une certaine confusion quant à l'identité des AIC aux niveaux central et de terrain du MSP.

Pour le personnel du MSP, les AIC sont structurées actuellement comme des unités de gestion plutôt que des organisations de développement communautaire. Premièrement, le souci d'arriver à une autosuffisance financière pointe vers les priorités économiques plutôt que sociales (par exemple, dans le Kasserine, on a coupé l'eau à une école qui n'a pas payé). Deuxièmement, les

---

[20] Pris dans un sens métaphorique, la Société nationale d'exploitation et de développement des eaux (SONEDE) travaille surtout dans les zones urbaines, bien qu'elle envisage depuis quelques années de créer un réseau rural.

AIC ont été créées pour répondre à un seul problème. Troisièmement, les réglementations administratives ralentissent les capacités d'action des AIC. Et pourtant, le personnel du MSP envisage un plus grand rôle de l'AIC dans le développement communautaire lui demandant notamment d'être le point de contact pour tous les programmes de santé communautaire. Les AIC pourraient mobiliser un soutien pour les activités de nettoyage (ramassage d'ordures) et les campagnes contre la rage et les maladies diarrhéiques. Elles pourraient être les coordinateurs de construction des projets de latrines.

Le programme des animatrices de base fut cité au niveau central et de terrain comme un indicateur du besoin d'arriver à une définition commune de ce qu'est une AIC et du rôle que jouera chaque ministère.[21] Ce programme aurait pu aider les AIC à se donner une direction plus sociale grâce à un groupe local travaillant avec des femmes dans le cadre d'activités éducatives, sanitaires et économiques. On aurait pu trouver un moyen de continuer à les soutenir *si* l'on avait jugé que les animatrices étaient importantes.

Ministère des Affaires sociales

Le nom Association d'intérêt collectif indique clairement que les AIC ne sont pas limitées à la gestion de l'eau, mais on ne sait pas pour le moment si leur statut légal actuel les lie aux activités relevant de l'eau et de la forêt. La diversification fait probablement partie de l'ordre des choses puisqu'un groupe organisé pour venir à bout d'un problème saura s'occuper d'autres problèmes.

Pour le Ministère des affaires sociales (MAS), les AIC représentent un moyen de renforcer les communautés pour qu'elles puissent résoudre leurs propres problèmes et un point de contact pour introduire des programmes de développement communautaire. Le MAS aimerait compléter l'actuelle orientation technique par des programmes sociaux demandant un soutien continu et à long terme. Les AIC pourraient également aider à atteindre les femmes, groupe prioritaire pour le MAS. On s'intéresse énormément aux possibilités de développement de l'AIF à cette fin.

Pour le moment, il n'existe pas assez de collaboration au niveau local pour renforcer l'orientation de développement communautaire des AIC. Dans le gouvernorat de Kasserine, les agents ont été mis à la disposition de l'Unité d'autogestion (UAG) pour renforcer ses capacités d'organisation communautaire. Mais ces affectations sont temporaires et coupent en fait la communication entre le MAS et le GR puisque tous les contacts se font entre les membres de l'unité de promotion. Il faut une collaboration au niveau central pour se mettre d'accord aussi bien sur le rôle des AIC dans le développement communautaire que sur leur champ d'action ou encore pour formaliser des accords durables entre les ministères.

---

[21] Le Ministère de la Santé peut apporter un soutien technique mais non financier (par exemple, les études techniques et la supervision de la construction des douches et des latrines).

Ministère des Finances

Le Ministère des Finances définit les AIC en termes de gestion institutionnelle et financière. Actuellement, l'AIC est désignée comme "collectivité publique locale", c'est-à-dire l'équivalent d'une municipalité (ce qui limite les activités rémunératrices). Aussi, les AIC sont-elles soumises aux pratiques comptables et autres procédures administratives du secteur public.

Toutefois, en vertu de leur statut actuel, les AIC sont libres de démarrer d'autres activités. La loi permet des recettes diverses, des sources non-spécifiées et des dépenses imprévues (par exemple paiements de prêt). L'AIC peut prêter et emprunter de l'argent mais ne peut pas créer un fonds de prêts renouvelables séparé (jugé extra-budgétaire). Une AIC qui s'engage dans des activités mobilisatrices de revenus sera traitée comme une entreprise publique, mais l'ampleur de ses activités pourrait être limitée par son statut à but non lucratif.

Ministère du Plan

Les AIC ont été créées pour gérer des points d'eau et pour créer une cohésion communautaire. Toutefois, la cohésion peut se faire autour de points autres que d'eau. Aussi, les AIC sont-elles traitées comme l'un des nombreux partenaires d'une stratégie complète de développement rural. La nécessité de diversifier les activités est jugée légitime tant qu'elle ne compromet pas le but original d'une AIC.

Les avant-projets du VIII[e] Plan ne mentionnent pas explicitement les AIC comme moyens de promouvoir le développement rural à la base. Toutefois, 2,8 millions DT ont été octroyés à leur promotion. La période du VIII[e] Plan devrait être un temps où l'on définit le rôle des AIC par le biais de la Stratégie nationale pour la création des AIC avant de spécifier comment elles contribueront aux stratégies de développement rural.

3.1.2 Collectivité locale

L'opinion du Gouverneur, en tant que Président du Groupement d'intérêt hydraulique (GIH), influence énormément les perceptions à d'autres niveaux des collectivités locales. Les deux Gouverneurs et les deux Secrétaires généraux interviewés ont pensé que la marche des AIC était une évolution suggérant qu'en apprenant à gérer un système d'eau, l'AIC serait capable "d'aller plus loin que le contrôle des équipements mis en place par l'Etat et prendre en main le développement."

Les interviews dans le gouvernorat de Kairouan reflétaient davantage une vision de développement communautaire dans le long terme. Selon le Gouverneur de Kairouan, la création des AIC se fonde actuellement sur la logique de la récupération des dépenses plutôt que sur le développement communautaire et consiste à remplacer plutôt qu'à compléter le rôle de l'Etat. Il faut réorienter cette logique pour permettre un rôle plus important dans le développement communautaire. L'AIC doit recevoir une plus grande responsabilité dans la gestion des fonds

publics (encouragement à investir et à augmenter les investissements)[22] et les membres doivent être formés pour dépendre les uns des autres plutôt que des représentants officiels.

Dans le gouvernorat de Kasserine et de Zaghouan, l'évolution des AIC a été discutée davantage dans l'optique réponse aux besoins. Selon le Gouverneur de Zaghouan, il existe d'autres moyens pour fournir des services sociaux, mais on a besoin de renforcer les structures pour promouvoir le développement économique (par exemple les coopératives).

3.1.3 ONG

Pour les représentants des ONG, la création des AIC ne relève pas entièrement d'un processus de développement communautaire puisque le point de départ - l'eau - est défini par l'Etat plutôt que par la communauté. En outre, les conditions administratives en font plutôt des mini-bureaucracies que des groupes chargés de résoudre conjointement leurs problèmes. Ces bureaucracies dépendent trop des ressources de l'Etat. Les ONG font la différence entre les AIC en tant que groupes et le statut juridique conféré par exemple à la fin du processus, visant à s'organiser.

Des ONG telles que la FTDC et ATLAS pensent qu'il y a moyen pour les AIC de devenir des groupes multifonctionnels en créant par exemple des sous-comités sectoriels (pour les activités sanitaires et féminines). Suivant le modèle du comité de la FTDC (confer Section 2.3.2), le conseil d'administration de l'AIC assumerait le rôle d'un comité de coordination centrale. Les ONG pourraient aider à former les agents des AIC en matière de planification collective et d'éducation non formelle pour les aider à former à leur tour des comités et à élaborer des plans d'action.

Les ONG voient les AIC comme des liens communautaires. Par exemple, dans l'El Alâa, la nouvelle ONG a travaillé avec les AIC pour réaliser des études concernant les projets d'approvisionnement en eau. Dans d'autres régions, elles travaillent avec des bénéficiaires individuels (par exemple pour les projets d'habitat). A l'avenir, les AIC peuvent devenir le point de contact de toutes les activités réalisées avec les ONG ou peuvent établir d'autres partenariats avec des organisations spécifiques.

3.1.4 Responsables et membres des AIC

Pour ceux qui participent de près aux opérations quotidiennes - présidents, trésoriers et pompistes - l'AIC est surtout et avant tout une organisation chargée de gérer la fourniture de l'eau. Tous les présidents interviewés ont dit qu'ils aimeraient réaliser des projets pour aider les membres. Mais pour le moment, la tâche consistant à gérer le système d'eau est amplement suffisante, par

---

[22] Même si l'on court le risque que les AIC deviennent trop commerciales, les membres pourraient s'attendre à ce que les coûts de l'eau soient couverts par d'autres recettes.

contre les fonds sont insuffisants. La vision sur l'évolution des AIC est présente même si elle est implicite.

Dans le gouvernorat de Kasserine, les présidents ont tendance à se voir eux-mêmes, ainsi que les AIC, comme intermédiaires entre la communauté et le Gouvernement plutôt que comme des fournisseurs directs de services. Ce n'est guère surprenant vu le nombre de petits projets financés par des bailleurs de fonds pour lesquels les AIC ont été des points d'entrée dans la communauté et dans une certaine mesure, des gestionnaires de projet.[23]

Les membres ne savent pas toujours très bien ce qu'est une AIC ou ce qu'elle peut accomplir. Les hommes et les femmes interviewés sur les sites d'eau avaient tendance à confondre l'AIC et la cellule du Parti, à l'exception d'un groupe de femmes à Bir Chaabane (qui a dit que si l'AIC avait l'argent, elle les aiderait).[24]

3.1.5 Conseillers du projet

Depuis le début des années 80, un certain nombre de consultants tunisiens et américains ont façonné la vision des AIC. Dans le gouvernorat de Kasserine où les AIC ont fait leur début, le but visé était surtout le développement communautaire (Hopkins et al. 1990). Un des consultants a proposé une évolution très polyvalente où la mobilisation des ressources communautaires pour résoudre le problème de l'eau est généralisée à tous les autres aspects du développement. Les autres ont proposé des modèles plus limités, par exemple des activités autour de la fontaine (potences et création d'un lieu de rencontre pour les femmes).

Tous ces concepts entrent dans le débat plus général sur les organisations à but unique ou à but multiple. Ceux qui s'opposent à la diversification prétendent que les groupes à but multiple n'ont pas réussi ailleurs. Lorsqu'une Association d'intérêt collectif cherche à élargir ses fonctions, elle se retrouve surchargée et n'a plus le temps d'assumer sa mission première. Les défenseurs eux citent des exemples (du Yémen, du Togo et de Belize) et indiquent que la gestion de l'eau mobilise des forces de développement communautaire difficiles à contenir par la suite.

---

[23] Les AIC sont également utilisées comme des aimants permettant d'attirer le financier externe en légimitisant la "participation communautaire" (avec une lettre demandant un programme autonome). Vu qu'il faut de plus en plus dépendre des ressources privées, les offres de financement externe seront de plus en plus attirantes. Les AIC auront besoin d'aide pour évaluer ces offres et vérifier que le projet proposé réponde à leur demande (confer profil de Bir Chaabane, Annexe E).

[24] Confer Davis 1991 concernant ce que les femmes savent à propos des activités des AIC.

3.2 Concepts du partenariat

La création des AIC se fonde sur le désengagement de l'Etat dans des domaines marqués par le manque d'efficacité. Cela ne signifie pas retrait complet et fin de soutien pour la fourniture de l'eau. Aux yeux de toutes les parties présentes, le concept des AIC se fonde sur un partenariat avec l'Etat. Mais ce sont les termes du partenariat dont il faut discuter.

Les représentants ministériels et les autorités des collectivités locales indiquent que l'investissement dans l'infrastructure doit être assumé par l'Etat. Mais les coûts élevés liés à l'équipement des périmètres irrigués (estimés à 10.000 DT/hectare) risquent de ne pas être possibles. Ou alors tout défaut dans la conception des systèmes d'eau peut en diminuer l'efficacité. Dans les deux cas, une AIC risque d'hériter des problèmes liés à l'insuffisance de l'infrastructure qui se répercutent directement sur les exploitations et les recettes.

Au niveau du gouvernorat, on considère que le rôle de l'Etat est de fournir des ressources pour encourager les AIC à devenir autosuffisantes. Mais jusqu'où doit aller ce soutien? Est-ce que le Gouverneur, en tant que Président du GIH, devrait fournir des garanties ou des prêts, des dons ou des subventions pour permettre à une AIC d'être viable? Faudrait-il prendre des décisions pour arrêter le soutien financier avant que l'AIC ne puisse voler de ses propres ailes?

Les types, les niveaux et la durée de l'assistance varient d'un gouvernorat à l'autre. Dans le gouvernorat de Kairouan, un budget de 110.000 DT a été approuvé cette année (1991-92) pour l'achat de tracteurs et les salaires des chauffeurs dans les régions qui manquent d'eau. Les salaires des pompistes sont payés par le PDR. Dans le gouvernorat de Kasserine, environ 200 réservoirs à traction animale ont été distribuées par année depuis 1980 dans le cadre d'un programme visant à encourager la culture d'arbres fruitiers. Le gouvernorat paye la plupart des salaires des pompistes ainsi que les réparations importantes. Dans le gouvernorat de Sfax, on a fait savoir dès le début aux AIC que le carburant serait payé jusqu'à janvier 1990 et les pompistes jusqu'en janvier 1991. Dans le gouvernorat de Zaghouan, toutes les AIC payent à présent pour le carburant, l'électricité et les salaires des pompistes. Le Gouvernement prend à sa charge les grandes réparations et subventionne les travaux d'agrandissement des systèmes.

Les opinions divergent quant au niveau approprié de soutien. Une des limites extrêmes suggérées par un membre de l'UAG est une subvention complète pendant cinq ans pour permettre à l'AIC de se constituer un fonds de réserve minimum. Dans le gouvernorat de Kairouan, les représentants officiels sont en faveur d'investissements plus importants dans le court terme pour arriver à une autosuffisance en l'espace de trois à quatre ans. Dans le gouvernorat de Sfax et de Zaghouan, les redevances demandées aux membres des AIC semblent un bon échange pour les investissements dans l'infrastructure. Dans tous les gouvernorats, on était d'accord pour dire qu'il fallait un plus grand soutien indirect de l'Etat pour faciliter l'accès des AIC au crédit et aux programmes de développement (PDR, FOSDA).

On est également d'accord sur le soutien non matériel que peut apporter l'Etat: mobilisation, conseil, arbitrage et organisation. Mais le Ministère de l'Agriculture manque de ressources

matérielles et humaines pour assumer toutes ces fonctions. Les représentants des Ministères de l'Agriculture, de la Santé publique et des Affaires sociales conviennent qu'il faut une meilleure coordination, mais ont des vues divergentes sur les manières de mobiliser le soutien ministériel interne. Le personnel du GR, les agents du Ministère de la Santé publique et les représentants des collectivités locales dans le Kairouan et le Kasserine pensaient qu'une unité rattachée au gouvernorat pourrait apporter un soutien plus efficace. Dans le Zaghouan, on semblait en faveur des arrangements actuels (collaboration sans personnel détaché).

Généralement, le personnel du GR est d'accord "qu'avec les moyens dont disposent les cellules de promotion des AIC, il est impossible de soutenir une diversification des activités".[25] Un des membres de l'UAG se demandait quelles étaient les possibilités d'élargir les activités sans soutien suffisant: "Songe-t-on à des AIC qui démarrent des activités au point où elles en sont actuellement, c'est-à-dire en train de lutter? Ou pensons-nous à des AIC qui démarrent de nouvelles activités alors qu'elles ont tout le soutien nécessaire? Ce sont là deux choses tout à fait différentes. La réponse, telle que donnée par un représentant du GR/Tunis est que "l'Etat doit s'engager avant de se désengager".

3.3 Soutenir la création et le suivi des AIC

Les concepts sur les AIC et les types de soutien apportés influencent les orientations des groupes et par extension le choix de nouvelles activités. Cette section examine les approches à la création et au suivi des AIC qui correspondent aux activités décrites dans le chapitre suivant.

3.3.1 Approches sur la création des AIC

Kasserine est le seul gouvernorat qui a adopté une "approche de développement communautaire" explicite. Selon les agents de l'UAG délégués par le MSA, l'approche se fonde sur le dialogue et l'information: réunion de sensibilisation avec les usagers de l'eau et les responsables des AIC; formation et perfectionnement des responsables et membres; réunions, causeries informelles et événements spéciaux (par exemple, jours de nettoyage). Toutefois, l'approche vise à renforcer la participation communautaire à la gestion. Même si on a cherché à faire participer les habitants aux activités financées par l'USAID, le point d'eau a souvent précédé la création des AIC. Mais dans certains cas, il est arrivé que les réactions communautaires ont valu des changements dans la conception.[26]

---

[25] Les sept membres du CRDA qui ont rempli les questionnaires ont été d'accord.

[26] Un des projets de construction de latrines dans le Kasserine se distingue comme un exemple d'entreprise conjointe où la communauté a choisi, payé et construit les latrines (Rachmett).

Les nouvelles activités, généralement introduites par les agents du projet, insistaient sur le bien-être communautaire (éducation sanitaire et création des groupements féminins, latrines, citernes et autres améliorations de l'infrastructure non mobilisatrice de revenus). Les AIC ont pu se permettre d'entreprendre ces activités car leurs investissements ont été subventionnés par les bailleurs de fonds.[27]

Les agents font savoir que si l'on veut mettre en place un processus participatif d'identification des besoins, de planification et de mise en oeuvre des projets, aussi bien le personnel que les membres des AIC ont besoin d'une formation portant sur les approches de développement communautaire, la résolution des problèmes, l'élaboration des stratégies et la fixation des objectifs ainsi que la planification et l'exécution des projets.[28]

Kairouan décrit son approche comme un processus de "promotion et de sensibilisation" se concentrant d'abord sur l'acquisition de compétences de gestion et encourageant "l'esprit communautaire". De nouvelles activités sont introduites, basées sur les modèles observés dans le Kasserine puis adaptées aux ressources locales. Cette approche permet au personnel d'être des conseillers techniques plutôt que des intermédiaires entre un bailleur de fonds et une AIC. On prête une plus grande attention aux activités rémunératrices bien qu'on encourage également les activités sociales.

Le Sfax s'est concentré à suivre à la lettre la loi des AIC et à encourager l'autosuffisance. Les efforts visent à faire davantage accepter les redevances et les responsabilités opérationnelles partant du principe que faire les AIC, c'est faire la communauté. Pour ce personnel, il ne semble pas indiqué de déployer des activités non liées à la fourniture d'eau, que ce soit pour mobiliser des revenus ou pour le développement communautaire (par exemple, groupements féminins)[29].

---

[27] Dans le Kasserine, les fonds ont créé une dépendance face aux ressources externes. Les discussions avec les responsables de l'AIC dans le Kasserine ont montré des attentes d'assistance différente de celle d'autres gouvernorats.

[28] Un des agents a indiqué qu'il fallait former les membres pour qu'ils puissent mieux exercer leurs droits à obtenir des ressources et des informations. Par exemple, lorsqu'un président dit aux membres (par exemple, des femmes qui souhaitent qu'on construise une potence) qu'il n'y a pas d'argent pour cette activité et qu'ils doivent demander une justification des fonds.

[29] Le point de vue du personnel diffère de celui du directeur, auparavant chef de GR dans le Kairouan, qui dit avoir mis sur place une approche plus sociologique par le biais de la promotion des AIC.

3.3.2 Soutien et suivi

Le personnel dans le Kasserine indique que le soutien apporté aux AIC une fois qu'elles sont créées est plus important que les approches à la création elle-même. Comme preuvre, ils citent le fait que les AIC dans le Kasserine occupaient une meilleure position financière en 1990 qu'aujourd'hui et qu'elles arrivaient mieux à résoudre les problèmes et à diversifier les activités. Ils attribuent cela au fait qu'on arrive à la fin des ressources des bailleurs de fonds qui les soutenaient financièrement et techniquement.

Les ressources de l'extérieur ont permis au gouvernorat de Kasserine d'élargir son rôle de prestataire et de desservir les ménages. Ces fonds ont également permis de soutenir des petits projets mobilisateurs de revenus pour les femmes, responsabilité qui serait revenu autrement à une AIC nouvellement créée. Chaque subvention a permis de fournir un service sans entraîner une perte de revenu pour l'AIC.

Les ressources du gouvernorat dans le Kasserine et le Kairouan ont été mobilisées pour les salaires et pour certaines subventions de carburant et les réparations, ce qui a aidé les AIC à construire leurs bases financières. Même si le Kairouan était plus stricte que le Kasserine à propos des paiements et réparations, les deux gouvernorats ont été plus larges que ceux de Sfax et de Zaghouan dans le transfert des responsabilités pour les dépenses de fonctionnement. Cette observation ne veut pas dire que cette souplesse est appropriée: les AIC dans le Kairouan sont jugées être en meilleure position financière que celles dans le Kasserine. Quant aux AIC de Sfax, elles semblent avoir une assise plus solide que celles du Kairouan.

Les fonds de l'USAID ont également permis à Kasserine de créer des structures de soutien interdisciplinaire de soutien tout au long du projet. Kasserine est le seul gouvernorat où l'on a indiqué une collaboration avec le Ministère des Affaires sociales. Relation qui fut officialisée en envoyant des agents auprès de l'UAG (lesquels sont toujours en place). Le personnel du Ministère de la Santé et le Ministère de l'Agriculture travaillent ensemble dans les quatre gouvernorats mais le Kasserine est le seul qui se soit donné une structure de collaboration officielle. Malheureusement, l'équipe régionale de l'éducation sanitaire, à l'instar du programme des animatrice de base, n'a pas continué ses activités une fois le projet terminé.

Dans le Kairouan, le personnel pense que le manque de structure officielle entrave la collaboration. Dans le Zaghouan, le personnel indique que cela ne fait aucune différence avec ou sans équipe, ils n'ont pas assez de gens ni assez de véhicules pour couvrir suffisamment le gouvernorat. Dans les quatre gouvernorats, le personnel a cité le manque de ressources humaines et financières, noté auparavant dans ce chapitre et dans des rapports précédents, comme des entraves limitant l'assistance aux AIC.

Chapitre 4

La situation actuelle

Les associations d'abord dans le Kasserine, puis dans le Kairouan et à présent sur l'ensemble du pays ont envisagé ou réalisé des projets dépassant leur mission première. Le présent chapitre commence par une vue générale des activités actuelles et prévues dans certains gouvernorats, puis fait une description des activités observées et des idées dans quatre gouvernorats.

4.1 Vue générale au niveau gouvernorat

Les visites, les interviews et les questionnaires ont fourni des informations sur 14 des 23 gouvernorats de la Tunisie:

Kasserine: Ce gouvernorat comprend 144 AIC: 40 d'irrigation, 84 pour l'eau potable et 20 mixtes; 105 d'entre elles sont légalisées. Les nouvelles activités pour les AIC d'eau potable ont démarré en 1985-86 par la vente de l'eau pour l'irrigation. Voici d'autres activités qui ont suivi:

Activité	*Nombre d'AIC*
Construction de latrine	4
Douches payantes	2
Branchement à domicile	3
Branchement d'eau et latrines dans les écoles	1
Citernes d'eau	2
Abreuvoirs	2
Fontaines/Robinet	1

Trente-six animatrices de base ont été formées et six AIF ont été démarrées (quatre avec des projets mobilisateurs de revenus - jardins, élevage de volaille, lapins, broderies). A présent, ni les animatrices ni les AIF ne sont plus actives. Dernièrement, une AIC s'est jointe à une coopérative existante et une autre (Boulaaba) est le site d'un projet pilote du Ministère de l'Agriculture visant à utiliser l'énergie géothermique pour chauffer les serres.

Kairouan. Le Kairouan compte 194 AIC fonctionnelles: (162 pour l'eau potable, 4 mixtes et 32 pour l'irrigation; 105 ont été légalisées. Copiant les projets observés dans le Kasserine, le personnel du Kairouan a encouragé de nouvelles activités. Deux AIC ont construit des douches publiques, deux ont commencé un projet de recharge de payante de batterie et trois installent des branchements individuels sur le système d'eau. Trois groupements féminins ont été créés, des animatrices ont été recrutées et des projets productifs ont été démarrés. Cette année, les membres d'une AIC d'irrigation ont fait un achat d'engrais en groupe.

Zaghouan. Là aussi, 51 AIC ont été créés en deux ans: 33 pour l'eau potable, 15 pour l'irrigation, 2 mixtes et une pour l'évacuation des eaux usées (36 sont légalisées). Deux ont été créés récemment pour la conservation du sol. Aucune nouvelle activité n'est en cours mais trois AIC envisagent d'en démarrer: une AIC d'irrigation a essayé d'acheter un tracteur mais a rencontré des problèmes de crédit; une AIC d'eau potable a cherché à créer un point de vente pour les bouteilles de gaz mais les coûts de démarrage étaient trop élevés; une AIC d'eau potable a cherché à louer un terrain public mais n'a pas su présenter les conditions requises (pour l'agriculture à grande échelle).

Sidi Bouzid. Ce gouvernorat compte 120 AIC. Prenant l'exemple sur Kasserine, un groupement féminin a été créé (trois membres) et deux autres sont en train d'être organisées. Le personnel de GR a travaillé avec l'Union nationale des femmes tunisiennes (UNFT) pour recruter des membres qui travaillent comme animatrices bénévoles (éducation sanitaire et encourager le paiement des redevances). Le personnel n'a pas suggéré de projets économiques aux AIF à cause du manque de moyens de transport pour le suivi. Le transport et les contrôles financiers sont cités comme les principaux obstacles entravant la réalisation de nouvelles idées de projets, par exemple les branchements à domicile, les achats de tracteur et la création de coopérative de service (idée soutenue par le CRDA).

Siliana. Soixante-cinq AIC ont été créées ici (57 pour l'eau potable, 1 mixte et 7 pour l'irrigation). Trois AIC d'irrigation ont reçu des crédits du Gouvernement pour l'achat d'intrants agricoles (location de tracteur, carburant et engrais); l'une a pu obtenir un prêt bancaire à court terme pour acheter des semences pour les plantations. On juge que les AIC d'irrigation peuvent mieux élargir les activités et obtenir du crédit car elles sont productives, alors que les AIC d'eau potable sont vues comme des fournisseurs d'un service social.

Béja. La promotion des AIC a commencé il y a deux ans et 61 associations ont été créées (toutes sauf 7 se consacrent à l'eau potable). Aucune nouvelle activité n'a été exécutée à part les agrandissements des systèmes d'eau payés par les AIC. Aucune proposition de projet n'a été notée.

Sfax. Depuis 1989, on cherche surtout à créer un nombre maximum d'AIC légales, bien gérées et auto-suffisantes (100 créées à ce jour). Le gouvernorat a cessé de payer pour le carburant en 1990 et pour les pompistes en 1991. Une des AIC a branché des commerces sur le système d'eau, trois ont demandé à s'occuper des branchements à domicile, demandes à l'étude. Une AIC d'eau potable, la seule dans sa délégation, essaye d'acheter un tracteur, soutenu en cela par

le délégué. On juge que des nouvelles activités sont appropriées si l'AIC fonctionne bien et si les activités sont liées à l'eau (tracteurs, citernes, branchements à domicile).

Le Kef. Soizante-seize AIC ont été créées et 41 légalisées. Une AIC a fait des branchements à domicile.

Tunis, Ariana, Mahdia. Aucune activité n'est prévue ou réalisée. Selon les membres des cellules de promotion, il est trop tôt même de penser à des activités autres que la création d'AIC fonctionnelles.

Bizerte. La création de l'AIC est en cours depuis deux ans. On se concentre pour le moment sur l'organisation et la gestion. Cinquante trois des 90 AIC sont légalisées. Les agents de la cellule de promotion ont entendu parler des activités diversifiées du Kairouan et du Kasserine. Les AIC ont proposé des idées aux agents qui jugent qu'il est trop tôt pour les réaliser. Les AIC d'irrigation seront peut-être prêtes à démarrer plus tôt de nouvelles activités car elles sont habituées à payer pour l'eau, mais les groupes d'eau potable sont encore à l'étape sensibilisation.

Medenine. La création des nouvelles AIC a commencé il y a deux ans (bien que les AIC d'irrigation existent depuis les années 40). A présent 20 groupes fonctionnent. Il est trop tôt pour diversifier les activités mais ce thème fait partie d'une campagne d'information d'une journée qui se déroulera ce mois pour les futurs membres.

Sousse. Un total de 88 AIC a été créé. Aucune nouvelle activité n'a été démarrée à présent mais plusieurs AIC sont intéressées à créer des coopératives. Aucune action n'a encore été prise pour obtenir l'autorisation.

4.2 Activités entreprises jusqu'à présent

Les descriptions suivantes s'inspirent de visites sur place décrites avec plus de détails dans l'Annexe E.

4.2.1 Construction de latrines

Le Kasserine est le seul gouvernorat qui ait démarré des projets de construction de latrine depuis la création des AIC. Un site a été visité. Le projet de **Bir Chaabane**, communauté pauvre et isolée, a été mis sur pied et réalisée en grande partie par un consultant de l'USAID. Les maçons ne connaissaient pas les normes de construction et le modèle fut mal construit et placé trop loin des maisons des utilisateurs. En plus, le consultant est parti avant que le projet ne soit fini. Trois des vingt latrines ne sont pas encore terminées mais d'autres familles ont adapté le modèle et ont construit leurs propres latrines (à un coût d'environ 600 DT).

Les projets de construction de latrines dans le Kairouan ont été achevés avant la création des AIC. Mais, le personnel de terrain du MSP prétend qu'un projet antérieur de l'UNICEF aurait été facilité par la présence d'AIC qui aurait pu veiller à la coordination des constructions et à la formation.

4.2.2 Construction de douches

Deux projets de construction de douches déroulent dans le Kasserine (les deux ont été visités) et deux dans le Kairouan (un seul a été visité) Il ne semble pas y en avoir.

Guettar El Messiouta (Kairouan) est une communauté très resserrée qui a construit une mosquée et une école avec ses propres fonds. Les responsables de l'AIC ont demandé à la cellule de promotion une aide pour construire des douches publiques. Des fonds ont été fournis par le biais de l'Ambassade canadienne (6.500 DT avec pour contre-partie 1.500 DT de l'AIC). Un membre a donné le site et l'AIC s'est occupée de la construction. Les douches desservent environ 40 personnes par semaine et rapportent 30 DT par mois à l'AIC. Il est possible qu'il faille agrandir bientôt suite à la forte demande.

Boulaaba a une mosquée et des sources sulfureuses chaudes. Un hammam traditionnel existe depuis longtemps et, avant la création des AIC, les bains étaient gratuits. Les utilisateurs ont objecté à l'idée de payer, au même titre que les membres des AIC qui trouvaient l'eau imbuvable. Espérant qu'une meilleure installation améliorer la situation, l'AIC a demandé une assistance auprès du gouvernorat. Après presque deux ans, les douches ne sont toujours pas achevées suite à des problèmes avec l'entrepreneur et un conflit avec le gouvernorat quant aux droits de continuer les travaux.

A **Bir Chaabane**, la communauté désirait d'abord construire un hammam, mais c'était trop bien qui est trop cher. Les agents de l'UAG ont proposé des douches et l'idée a été acceptée par la communauté. Un consultant de l'extérieur a pris en main le projet. L'AIC a contribué plus de 900 DT venant s'ajouter aux crédits des bailleurs de fonds pour construire les douches. Seulement, on a acheté le mauvaises équipement et le consultant est parti avant que la situation n'ait été rectifiée. Les responsables de l'AIC indiquent qu'ils ont besoin de 500 DT pour terminer le projet mais qu'ils n'ont pas les moyens actuellement et qu'ils se méfient de dépenser de l'argent pour ce projet.

4.2.3 Fontaines, abreuvoirs et réservoirs

Tous les projets mentionnés se situent dans le Kasserine et le Kairouan. Dans la plupart des cas, les constructions ont été financées avec l'argent des bailleurs de fonds (américains, canadiens, belges et français). Depuis qu'elle a été légalisée en 1987, l'AIC de **Machrak Echams** a un abreuvoir, une fontaine (robinets payés par l'AIC) et dix réservoirs. Ces derniers ont été construits avec des fonds de l'USAID et l'animatrice a rendu visite aux ménages bénéficiaires pour leur donner des conseils sur le traitement de l'eau. Ces visites ont cessé depuis mais le message reste présent, par exemple les femmes savent qu'elles doivent ajouter de l'eau de javelle même si elles ne connaissent pas les quantités exactes. Les réservoirs servent de modèles à plusieurs autres familles qui ont entrepris d'en construire avec leur propre argent.

4.2.4 Branchements à domicile et autres branchements

Les branchements des ménages et commerces sur le système d'eau sont un souhait prioritaire pour la plupart des AIC, car ils bénéficient aussi bien aux membres qu'à l'association (en augmentant le revenu puisque la consommation d'eau augmente également). Dans le **Khamouda II**, on a pu brancher 171 maisons grâce à un projet de démonstration de l'USAID et 65 familles sont sur la liste d'attente. Les membres ont contribué 20 DT aux coûts de l'installation (environ 750 DT par ménange) et ont payé la main-d'oeuvre pour creuser les tranchées. L'AIC joue le rôle d'une SONEDE rurale responsable de lire les compteurs, de transmettre la consommation au gouvernorat, de distribuer les factures et de recouvrer les redevances. L'AIC paye un agent pour effectuer ce travail.

Les autres systèmes sont soit des tuyaux étroits soit des tubes en plastique posées à la surface. A **Ouled Ali Ben Salem** l'AIC fait une étude préliminaire des demandes de branchement. Le coût du branchement s'élève à 120 DT, et doit être assumé par le bénéficiaire. Pour trois des dix-sept cas jusqu'à présent, des prêts à court terme ont été contractés pour couvrir jusqu'à un tiers des coûts. Ils ont tous été remboursés. L'équipe a également visité une AIC (**Gonna**) où un agriculteur a installé un compteur pour l'irrigation et une AIC d'eau potable dans le **Sfax** où un boulanger privé a fait la même chose. Dans les deux cas, les bénéficiaires ont pris à leur charge les coûts de l'installation (2.000 DT et 1.100 DT respectivement).

4.2.5 Recharge de batterie

Deux AIC rechargent des batteries pour un paiement, les deux dans le Kairouan. L'équipe en a visité une. **Ain Zenna** dans le Kairouan est une IAC d'eau potable bien gérée qui a eu l'idée de recharger des batteries car les membres doivent parcourir 8 kilomètres pour le faire. Le conseil d'administration en a discuté avec le directeur de la cellule de promotion des AIC qui s'est montré en faveur de l'idée. Le chargeur revient à 100 DT et rapporte environ 40 DT par mois pour l'AIC qui charge deux batteries par jour pendant 20 jours par mois. Jusqu'à présent, l'argent a été utilisé pour acheter des matériaux pour démarrer un service de petites réparations de plomberie.

4.2.6 Activité coopérative

On signale plusieurs formes d'activité de groupe réalisées en grande partie par des AIC d'irrigation ou mixtes et celles intervenant dans le domaine agricole (confer Kasserine et Siliana, Section 4.1). En outre, les AIC d'irrigation dans le Zaghouan envisagent de s'unir pour acheter des semences et des engrais. Une des AIC d'irrigation dans le Kairouan, **Zlasi**, a fait un achat d'engrais en gros. Un membre a loué à bon prix son camion à l'AIC, permettant au groupe d'acheter 2 tonnes d'engrais qui ont été vendus au prix d'achat plus le transport. Toutes les ventes se sont faites comptant mais l'AIC envisage d'accorder des crédits pour la prochaine période de plantations. L'AIC n'a pas voulu faire des bénéfices car les responsables ne tenaient pas à ce que les membres pensent que l'AIC cherchait "à gagner l'argent sur leur dos".

4.2.7 Programme des animatrices de base

Dans le Kasserine, 36 animatrices de base ont été formées dans le cadre du Projet des institutions d'eau potable en zone rurale.[30] Des jeunes femmes locales ont été recrutées et formées pour pouvoir transmettre de simples messages sanitaires et noter des informations sur la santé et l'hygiène de la famille. Le projet leur versait 30 DT par mois, somme que le gouvernorat a continué à leur verser pendant quelques mois après la fin du projet. Lorsque le paiement a cessé, toutes les animatrices ont arrêté de travailler.

On a recommandé de continuer à les payer puisque le programme était jugé un bon modèle communautaire - paiement pouvant être composé par des redevances mensuelles plus élevées (Davis 1991). Les femmes dans les communautés participantes ont indiqué qu'elles auraient aimé recevoir plus de visites. L'animatrice de **Boulaaba** signale que les femmes viennent encore lui demander des conseils ne sachant pas qu'elle a arrêté de travailler. Aucune des AIC n'a assumé la charge financière d'une animatrice. Les présidents indiquent qu'au stade actuel, tous les fonds doivent être utilisés pour les dépenses de fonctionnement.

D'autres gouvernorats adoptent des versions modifiées du modèle (Kairouan, Sidi Bouzid). Dans le Kairouan, les animatrices organisent des AIF autour de projets productifs, en plus des visites à la maison. Le directeur de la cellule de promotion des AIC a travaillé avec trois communautés pour trouver des animatrices. Le conseil du Gouverneur est d'accord pour assurer le paiement de l'une d'entre elles et des négociations sont en cours pour les autres qui travaillent actuellement comme bénévoles. L'animatrice d'**Ouled Ali Ben Salem** garde des comptes rendus mensuels des visites à domicile et travaille avec l'AIF pour mettre sur pied un projet de tissage.

4.2.8 Associations d'intérêt féminin

Des groupes a été créés dans le Kasserine pour faire davantage participer des femmes aux activités du projet d'USAID.[31] En quatorze mois, six AIF ont été créées grâce surtout aux efforts d'une consultante de l'USAID. Mais une année après son départ, aucune AIC n'était active. Par exemple à **Boulaaba**, l'animatrice n'avait pas les compétences nécessaires pour continuer un projet de jardinage. Le personnel de l'UAG, les responsables des AIC et les femmes ont cité plusieurs facteurs expliquant l'échec de l'AIF, notamment manque d'étude préliminaire, délais trop courts pour une entreprise de longue haleine, travail ne convenant pas à quelqu'un de l'extérieur, manque de suivi et problèmes au niveau de l'approche.

---

[30] Confer Brahman et Rossi 1991 pour une description et une évaluation détaillée du programme.

[31] Confer Thaddeus 1989, Harrison 1990, et Davis 1991 pour des informations générales sur la création des AIF.

Les AIF ont surtout été créées pour la communication et l'éducation sanitaire. Mais selon les membres de l'UAG, les femmes veulent se réunir pour produire quelque chose et non pas pour discuter des problèmes. Les hommes n'ont pas pris les groupes au sérieux et les femmes plus âgées ne se sont montrées intéressées que lorsqu'on a introduit une activité concrète. Les groupes en place "avaient le droit" aux microprojets (Harrison 1990) et Davis note que les projets en sont arrivés à dominer l'AIF, ce qui peut refléter des priorités communautaires. Sur tous les sites visités par l'équipe, les dirigeants locaux, les responsables des AIC, les hommes et les femmes ont indiqué que les femmes, surtout les jeunes femmes, avaient besoin d'activités productives.

Dans le Kairouan, les AIF sont créées autour d'un ensemble d'activités économiques organisées par des femmes de la communauté qui utilisent les ressources et les technologies locales. A **Ouled Ali Ben Salem**, l'animatrice a un métier à tisser qu'elle a loué et travaille chez elle. L'AIC prête de l'argent pour acheter des matériaux et aide à vendre les tapis, gardant un pourcentage en retour.

4.3 Activités possibles ou prévues

Les activités décrites dans la section précédente sont des exemples à suivre par d'autres AIC. De plus, on peut envisager de nouvelles idées dont il est brièvement question dans cette section. Plusieurs d'entre elles peuvent être traduites dans la réalité.

4.3.1 Achat de tracteur

Cinq des douze AIC visitées envisageaient d'acheter un tracteur soit pour fournir l'eau soit pour le louer pour les travaux agricoles. Les propriétaires des tracteurs qui transportent l'eau majorent parfois le prix de l'eau de 500 pour cent au moment de revente et, même si les représentants du GR essayent de décourager une telle spéculation, c'est une des réalités de la vie rurale. Un tracteur permettrait de "ramener" cet argent de la spéculation à la AIC, ce qui aiderait à diminuer les coûts pour les membres (si les responsables des AIC tiennent leur promesse de prix plus faibles).

Le prix d'un tracteur (20-25.000 DT) est trop cher actuellement pour toutes les AIC. **Aouagha II** a fait une demande de crédit auprès d'une banque et d'un concessionnaire mais les deux ont refusé. Des associations dans le Sfax et à Sidi Bouzid cherchent à obtenir l'assistance des autorités locales pour l'achat d'un tracteur. Il existe un certain nombre de fonds spéciaux pouvant aider à faire ces achats (par exemple, FOSDA qui subventionne 15 pour cent d'un prêt bancaire) mais les AIC ne sont pas au courant et les responsables de ces programmes n'ont pas non plus l'habitude de travailler avec ces dernières.

4.3.2 Activités agricoles

Dans plusieurs gouvernorats, dont celui de Sousse et de Zaghouan, on a mentionné des activités coopératives. Jusqu'à présent, on a acheté et loué des intrants et du matériel agricole mais les

représentants officiels locaux ont mentionné des possibilités de commercialisation à l'avenir. Ces activités seront probablement soutenues par les services agricoles locaux. L'AIC peut soit créer des coopératives ou se joindre à des coopératives qui existent déjà (le cas des AIC dans le Kasserine).

Une des AIC dans le Kairouan prévoit de construire une petite pépinière et aimerait par la suite s'occuper de la multiplication et de stockage de semences, idée reprise par une AIC d'irrigation dans le Zaghouan. Des serres pourraient être construites par le biais de projets de démonstration du Ministère de l'agriculture (bien que l'activité à **Boulaaba** soit spécifique à cet endroit à cause des sources chaudes).

4.3.3 Petites entreprises

On a noté peu d'idées dans ce domaine jusqu'à présent. L'une est très spécifique à l'endroit, **Gonna,** dans le Kasserine, à cause de sa source d'eau de très bonne qualité. Le président de l'AIC a discuté de la possibilité de la mettre en bouteille et a été contacté par un entrepreneur privé de l'extérieur de la région dont la proposition pouvait créer des emplois mais n'a pas de revenus pour la communauté. La proposition fut refusée par le GR/Tunis en faveur d'une éventuelle propre initiative de l'AIC. L'AIC aimerait réaliser cette idée à l'avenir mais a choisi d'augmenter des revenus dans le court terme par le biais d'activités agricoles.

Khemaissia, AIC d'eau potable dans le Zaghouan, cherchait à créer un point de vente pour les bouteilles de butane mais des études préliminaires ont indiqué que les coûts de démarrage étaient au delà de ses moyens (4.000 DT pour un stock de 200 bouteilles achetées à Tunis). De petits points de vente auprès de stations d'essence ou de fontaines sont de bonnes possibilités mais jusqu'à présent ce sont surtout des entrepreneurs privés qui en ont construits (par exemple, à **Machrak Echams**, un petit atelier a été construit par le pompiste).

Chapitre 5

De nouvelles activités: Qu'est-ce qui compte? Caractéristiques des activités et des AIC qui les démarrent

Plusieurs AIC ont essayé de démarrer des activités analogues dont chacune a pourtant eu divers résultats. Les exemples dont il est question au chapitre précédent sont uniques mais n'en présentent pas moins des traits suggérant certains facteurs pouvant faciliter ou alors freiner les nouvelles activités. Le présent chapitre souligne les caractéristiques des AIC qui renforcent la capacité d'exécuter de nouveaux projets ou de mobiliser des ressources pour répondre à des besoins identifiés localement.

5.1 Caractéristiques des nouvelles activités

5.1.1 Origine des idées

En théorie, chaque activité répond à un besoin qui, dans certains cas, a été identifié par la communauté et dans d'autres par des personnes de l'extérieur (personnel de la cellule de promotion, consultants). Les activités se rangent dans deux catégories:

Identifié par la communauté	*Identifié par l'extérieur*
Installation de bain	Installation sanitaire
Potences	Traitement de l'eau
Mobilisation de revenus/AIC	Services/AIC
Mobilisation de revenus/femmes	Education sanitaire

Les réponses à ces besoins peuvent également être rangées dans l'une ou l'autre de ces catégories. Dans certains cas, elles peuvent différer:

Identifié par la communauté	*Identifié par l'extérieur*
Hammam ou douches	Douches
Recharge de batterie	Latrines
Tracteur	Projets de lapin et volaille
AIF/unité de production	AIF/groupe de discussion
Branchement individuel	Branchement individuel

Il faut également distinguer entre les besoins identifiés par la communauté ou par l'AIC. Ce sont surtout les femmes qui désirent avoir des potences pour laver le linge mais l'idée est souvent ignorée par les responsables de l'AIC. La réponse de la communauté à Boulaaba était un hammam, celle de l'AIC des douches. Les idées telles que la recharge de batterie et les branchements individuels peuvent être trouvées par une AIC tout en répondant à des besoins exprimés par la communauté. L'origine de l'idée est importante puisqu'elle montre la capacité d'une AIC d'écouter et de répondre aux besoins communautaires. Si les AIC ne répondent qu'à des idées de l'extérieur, elles ne développeront peut-être pas la capacité d'évaluer, de classer et répondre aux besoins de ceux qui les soutiennent.

Les besoins identifiés par l'extérieur peuvent être valides et seront donc acceptés par la communauté. En outre, les mêmes besoins peuvent être identifiés par diverses personnes dans des situations différentes. Mais les réponses de l'extérieur demandent parfois des ressources dont ne disposent pas les AIC (par exemple, un financement comme ce fut le cas pour tous ces projets).

Si une idée vient de l'extérieur, il est doublement important de s'assurer de la participation communautaire à la planification et à l'exécution aussi bien pour façonner les projets aux conditions locales que pour s'assurer qu'ils puissent se maintenir dans le temps - surtout si une réponse de l'extérieur diffère de la préférence de la communauté. Le besoin de disposer de la participation communautaire est reflété dans la création des AIF dans le Kasserine et dans les expériences de Bir Chaabane.

5.1.2 But de l'activité

Les activités actuelles et possibles se rangent dans deux grandes catégories:

Activité productive et économique, qui mobilise directement des revenus pour l'AIC (par exemple, paiements pour les douches) ou indirectement par le biais d'une consommation accrue d'eau (par exemple, compteurs individuels ou réservoirs). S'agissant de:

Directe	*Indirecte*
Douches payantes	Branchements à domicile
Recharge de batterie	Compteurs pour l'irrigation
Tracteur pour la vente d'eau	Réservoirs
Groupe de tissage de l'AIF	
(AIC touche une part des ventes)	

Activité sociale, cherchant surtout à apporter des services pour le bien-être communautaire ou des familles. Généralement, ces activités ne permettent pas de mobiliser des revenus et peuvent même exiger une contribution financière de l'AIC.

Construction de latrines

Potences, fontaines et abreuvoirs

Groupe de tissage de l'AIF (l'AIC ne prend pas une part sur les ventes)

Tracteur pour transporter les filles à l'école

Les AIC ont tendance à démarrer elles-mêmes de petites activités économiques (charger des batteries, achat en groupe) et de réaliser des activités sociales si des subventions sont disponibles (construction de latrine et de réservoir). Qu'ils soient sociaux ou économiques, de grands projets (par exemple, d'infrastructure) n'ont pas été entrepris lorsque l'AIC devait en assumer le coût intégral. Actuellement, on s'intéresse surtout aux activités économiques bien qu'on cherche aussi à jouer un rôle au niveau des services sociaux.

Lorsqu'on demande aux responsables pourquci on a envisagé ou démarré une nouvelle activité, ils ont répondu:

- Aussi bien pour rapporter de l'argent aux AIC que pour aider les gens. Une réponse sur neuf des douzes sites (notamment Bir Chaabane, un des endroits le plus pauvres et Khamouda II, un des plus aisés).

- Pour des raisons uniquement financières sur deux sites (un, Machrak Echams, a réalisé des projets de services communautaires subventionnés jusqu'à présent, le président a cité qu'il fallait inclure un volet productif à l'AIC d'eau potable).

- Juste pour aider les membres sur un site (Zlasi, où les engrais ont été vendus au coût d'achat).

Lorsqu'on se soucie tout autant de faire bénéficier la communauté que l'AIC, il y a probablement de meilleures possibilités pour l'AIC de prendre une part active au développement communautaire. Tel qu'indiqué ci-dessus, certaines activités peuvent viser à créer un service ou à mobiliser des revenus. Les activités productives deviennent plus sociales lorsque les possibilités de bénéfices ne sont pas exploitées (par exemple, la vente d'engrais dans le Zlasi).

5.1.3 Relations au système d'eau

Au fond, les activités des AIC sont soit liées soit non liées au système d'eau et/ou à l'utilisation de l'eau. Les activités qui *sont reliées directement* au système d'eau se rangent dans deux grandes catégories:

Agrandissement ou amélioration de l'infrastructure:

Robinets, abreuvoirs, potences

Réservoirs

Branchements de commerce/école

Branchements individuels

Système d'irrigation et branchement individuels

Extension du système d'eau

Irrigation des arbres fruitiers

Les améliorations ou les agrandissements des infrastructures sont les services les plus recherchés par les membres des AIC. Il n'est guère surprenant que les nouvelles activités des AIC se soient surtout concentré sur cette catégorie puisqu'il s'agit d'une suite logique des fonctions de l'AIC que d'ailleurs de nombreuses personnes ne prennent pas comme exemple de diversification (ou plutôt développement communautaire). En fait, des robinets, des branchements à domicile et d'autres structures auraient pu être mises en place par le Gouvernement avant et après la création des AIC. S'attendant à de tels services de la part de l'Etat, les AIC ne démarreront peut-être pas des projets de construction chers et à forte utilisation de main-d'oeuvre, à moins d'avoir une assistance de l'extérieur.

Les activités nullement liées à l'eau sont les projets mobilisateurs de revenus des AIF (volaille, lapin, tissage, jardinage) et des projets comme la vente des bouteilles de gaz. Ces activités pourraient être réalisées indépendamment et ne sont pas toujours jugées comme relevant du ressort d'une AIC, surtout dans les régions qui interprètent littéralement la loi. Aussi, ces activités ne bénéficient pas toujours du soutien officiel. Mais le potentiel de mobilisation de revenus peut justifier l'activité, surtout si l'AIC gère bien ses affaires.

Les AIC mixtes et d'irrigation sont susceptibles de réaliser des activités *liées indirectement* à l'eau, par exemple les achats d'intrants en groupe pour améliorer la production agricole. Ces activités peuvent demander qu'on crée une organisation supplémentaire, par exemple une coopérative qui est intégrée ou alors indépendante de l'AIC. Dans le long terme, les AIC devront déterminer comment structurer d'autres activités. Par exemple, une usine de mise en bouteille démarrée pour l'AIC pourrait être un point de départ d'une coopérative ou d'une petite entreprise dans laquelle l'AIC garderait la gestion ou le contrôle financier.

5.1.4 Coûts de l'activité

Investissement financier

Chaque activité comporte des coûts et représente des investissements pouvant être groupés par ordre de grandeur:

0-500 DT	*500-2.000 DT*	*2.000-6.000 DT*	*6.000 + DT*
Branchement domicile (simple)	Branchement domicile (complexe)	Douches payantes	Tracteur
Recharge de batterie	Compteurs d'irrigation		Hammam
Fourniture de jardinage	Latrines		

Le coût total est moins important que la partie devant être assumée par l'individu ou l'AIC. Tous les projets de construction ont été subventionnés, ce qui a nettement diminué le coût pour l'AIC. Aucune activité n'a coûté plus de 1.500 DT à une AIC (sa part dans le coût des douches publiques). Les habitants ont assumé des coûts de plus de 1.000 DT (branchement de commerces, compteurs d'irrigation). En général, les uns ou les autres ont assumé sans problèmes des coûts de 150 DT ou moins. Les AIC aimeraient entreprendre des activités exigeant un investissement plus important mais celles-ci n'ont pas encore été essayées ou n'ont pas pu se faire par manque de crédit.

A l'exception des douches, les AIC n'ont démarré aucune activité comportant d'important coûts renouvelables (ce qui peut également expliquer la résistance au recrutement des animatrices). Ce n'est guère surprenant: d'habitude, les AIC commencent par payer leur pompiste avant d'engager un autre salarié; et deuxièmement, le Gouvernement et les organisations internationales financent moins les coûts renouvelables.

Investissement humain

Il y a une grande différence entre les investissements de temps et d'énergie liés à l'achat d'un chargeur de batterie et ceux nécessaires pour construire des douches publiques. Un programme de construction de réservoir entraîne des coûts élevés mais n'occupera les AIC que pendant un temps donné. En revanche, l'investissement financier pour la création des AIC est modeste comparé à l'investissement humain si l'on veut organiser correctement et bien suivre les AIF. Les activités peuvent être en réparties en quatre catégories d'investissement:

- Faible/court terme: petits achats (par exemple, recharge de batterie)

- Elevé/court terme: tous les projets en construction
- Faible/long terme: simples services
- Elevé/long terme: coopératives, groupements féminins et projets de service

On a noté deux activités dans la première catégorie: recharge de batterie et achat d'engrais en groupe. Il est surprenant qu'il n'y en ait pas plus. Les AIC qui ont participé aux projets de construction ont toutes pu maintenir le niveau d'effort nécessaire tout au long, sauf lorsqu'elles ont rencontré des difficultés techniques (Bir Chaabane). Lorsque les projets de construction deviennent des projets de service, on fait davantage appel aux ressources humaines (comme dans le cas de Khamouda II). La création de groupements féminins demandant un soutien humain dans le long terme ne pourrait pas être assumée par les AIC toutes seules avec leur niveau actuel des ressources.

5.1.5 Avantages pour l'individu et le groupe

Les projets diffèrent également suivant les avantages ou un meilleur accès aux ressources chez:

Les individus/ménages	*Groupe/communauté*
Branchement individuel	Robinets d'eau
Compteurs pour commerce et irrigation	Potences
Latrines familiales	Latrines publiques
Réservoirs individuels	Coopératives

Les projets bénéficiant aux individus représentent un investissement financier moindre pour l'AIC puisque on exige une contribution du membre. Le montant est allé de 10 pour cent ou moins (par exemple Khamouda II) à 100 pour cent pour les compteurs des entreprises et de l'irrigation. Généralement, des prêts ou des subventions étaient accordés pour le service de nature sociale (branchement à domicile) plutôt que productive (compteur pour boulangerie). Les AIC semblent plus ouvertes à des projets qui demandent une contribution des membres individuels.

Parallèlement, ces projets représentent une éventuelle source de conflit si on pense que les bénéfices ne sont pas équitablement répartis. A Ouled Ali Ben Salem, les branchements à domicile se sont faits en fonction de normes comprises et acceptées par les membres et les refus n'ont pas été contestés. Par ailleurs, les choix à Khamouda II auraient favorisé les membres de la famille du président d'où des conflits au sein du conseil d'administration.

5.2 Caractéristiques des AIC qui démarrent de nouvelles activités

5.2.1 Organisation et cohésion communautaire

Les communautés fondées sur les liens familiaux reflètent un esprit d'entraide plus solide que celui qui peut être suscité (mais non créé) par une AIC. Les membres des AIC d'El Guettar El Messiouta appartiennent à un seul douar. La communauté a construit l'école et un centre de prière avec ses propres fonds, avant le projet de douche des AIC. Les intérêts et compétences déjà en place ont aidé à terminer le projet. Mais à Boulaaba où il existait des conflits entre les AIC et les membres, le projet a été bloqué parce que ces facteurs n'existaient pas.[32]

De petites AIC s'appuyant sur des liens familiaux ou des intérêts partagés, tels que des activités agricoles, réussiront probablement mieux à apporter les services communautaires. Par exemple, à Zlasi, qui est une région isolée avec de solides liens communautaires, l'AIC (53 membres) a vendu des engrais au prix d'achat. L'AIC de Farazy fournit gratuitement l'eau de boisson à ses 24 membres qui font tous partie de la même famille élargie et a subventionné l'eau d'irrigation pour les familles dans le besoin. Ce solide esprit communautaire ne s'est pas encore traduit par de nouvelles activités puisque l'AIC doit se débattre avec le mauvais matériel d'irrigation qui revient cher à l'association.

La cohésion fait que la communauté accepte mieux les AIC et le besoin de payer pour l'eau. C'est une base pour organiser de nouvelles activités tout en ne garantissant pas forcément leur réussite. A Bir Chaabane, les responsables des AIC font preuve de dévouement à desservir leur communauté resserrée. Un projet de construction de douches avait autant de chances de réussir qu'à El Guettar mais l'AIC n'avait pas le contrôle sur l'achat de bon matériel. A Zouagha II (13 membres), l'AIC désire acheter un tracteur pour faciliter les travaux mais a été bloqué par des problèmes de crédit. Malgré ces obstacles, les AIC fondées sur de solides liens communautaires sont plus susceptible d'entreprendre des activités pour répondre aux besoins des membres.

5.2.2 Stade de développement

Toutes les AIC à l'exception d'une seule, aussi bien dans le Kasserine que le Kairouan, ont été créées en 1987 ou 1988 et légalisées deux à trois années plus tard. Les associations de Sfax et de Zaghouan ont été créées en 1989 et légalisées plusieurs mois après. Quelques AIC ont commencé des activités avant d'être légalisées surtout celles participant aux améliorations de l'infrastructure d'eau (Machrak Echams). Aucune des activités ne demandait un statut légal, comme ce serait le cas pour une demande de prêt bancaire.

---

[32] A Boulaaba, la construction des douches ne reflète pas les souhaits communautaires en faveur d'un hammam mais représente est une mesure moins chère pour raprocher les AIC des usagers et trouver une autre utilisation pour de l'eau qu'on ne peut pas boire.

L'âge de l'AIC (surtout sur papier) ne semble pas un facteur pesant beaucoup dans la décision de démarrer des nouvelles activités. Cela n'a guère d'importance lorsque de nouvelles activités ont été introduites par des agents externes et exécutées en fonction des dates des projets extérieurs, comme dans le Kasserine. Dans le Kairouan, d'autres activités ont été mises sur pied dans les trois ans qui ont suivi la création des AIC. Dans les gouvernorats qui ont commencé plus tard mais qui ont bénéficié des exemples du Kasserine et du Kairouan, on a eu des idées de nouveaux projets dans les deux ans qui ont suivi la création des AIC, mais la plupart de ces idées n'ont pas été réalisées.

C'est la maturité organisationnelle plutôt que l'âge qui joue un rôle dans la capacité des AIC à maintenir des projets.[33] Bien que les nouvelles activités soient souvent introduites avant que tous les problèmes ne soient résolus, les AIC qui se sont diversifiées sont arrivées à une relative bonne capacité de collaboration, de recouvrement des redevances et de résolution des conflits. Mais à cette étape, les efforts et les préoccupations de toutes les AIC se concentrent sur les fonctions fondamentales qui entourent la gestion d'un point d'eau.

5.2.3 Type d'AIC

La mission a débuté sur une hypothèse selon laquelle l'irrigation pouvait jouer un rôle dans "la mobilisation de fonds pour des projets communautaires" (confer Annexe A). Les observations de terrain indiquent que ce sont des caractéristiques autres que le revenu qui expliquent les différences quant à la décision de démarrer de nouvelles activités (où et comment) entre, d'une part, les AIC d'eau potable et, d'autres part, les associations mixtes ou d'irrigation.

Dans l'échantillon de la présente étude, les associations d'eau potable étaient en meilleure position financière que les AIC d'irrigation (par exemple, Ain Zenna, avec un excédent de 3.500 DT versus Zlassi avec 1.100 DT). Cette tendance est étayée par l'étude d'autres rapports. Les petites AIC mixtes et d'irrigation ne sont pas en aussi bonne posture financière que les AIC d'irrigation bien établies du sud.

Mais les AIC mixtes et d'irrigation ont tendance à démarrer plus tôt des nouvelles activités qui sont souvent liées à des fonctions productives. Mais n'oublions pas que l'AIC d'eau potable est vue comme une entité à vocation sociale plutôt que productive, ce qui lui donne moins de raison de diversifier. Les membres de tous les types d'AIC ainsi que le personnel de soutien avaient prévu que les AIC mixtes et d'irrigation arriveraient à diversifier plus facilement pour plusieurs raisons:

- Elles ont une plus grande maturité organisationnelle puisque les membres sont habitués à l'idée de payer pour l'eau

---

[33] Le titre de cette section a été changée d'"âge" à "étape du développement" suite à des discussions avec le GR/Tunis pour souligner l'importance de la maturité opérationnelle acquise au fil des ans.

- Leur fonction productive leur fournit un point de départ logique à la diversification.

- La fonction productive se prête à la crédibilité économique qui devrait faciliter l'accès au crédit puisque les membres sont vus comme des producteurs plutôt que des consommateurs.

5.2.4 Leadership et gestion

Le dynamisme et le statut des présidents et responsables des AIC jouent un rôle important dans le démarrage de nouvelles activités et la mobilisation de ressources. Les rapports entretenus avec le Parti et les autorités locales permettent à l'AIC d'obtenir plus facilement de l'aide. Par exemple à Gonna, le statut des responsables (omda retiré, président de la cellule RCD) fut de toute première importance pour obtenir le matériel d'irrigation et attirer un éventuel investisseur pour une usine de mise en bouteille (projet plus faisable pour Gonna que pour une AIC n'ayant pas les mêmes relations).

Les dirigeants déterminent la manière dont l'AIC répond aux besoins communautaires et choisit de nouvelles activités. Il semble que ce soit le président, parfois le conseil d'administration qui prend les décisions d'investir. Cela peut s'avérer problématique lorsque les projets concernent les habitants et que les choix semblent favoriser les membres de la famille des responsables. Les intérêts de certains groupes peuvent également être exclus. Par exemple, à plusieurs endroits les femmes ont indiqué qu'elles souhaitaient des potences et qu'on n'avait pas répondu à leurs souhaits. Les présidents ont cité le manque d'argent dans deux cas et les problèmes d'hygiène dans d'autres (dont on peut venir à bout en construisant des potences à une certaine distance du point d'eau).

Ou alors, les dirigeants prennent souvent eux-mêmes l'initiative de répondre aux besoins, surtout ceux qui vivent sur place et qui participent de près aux affaires de l'AIC. L'une des deux AIC qui a fait une demande de prêt est dirigée par un ancien militaire qui a fait l'effort de contacter des banques et des concessionnaires pour obtenir du crédit. Ain Zenna est dirigé par un président/pompiste dont les efforts lui ont valu un prix pour une bonne gestion (le "prix de Mahdia", décerné lors d'un séminaire de formation) et pour avoir apporté à la communauté des services de recharge des batterie. Les recettes provenant de cette activité ont été utilisées pour démarrer un petit service de réparation de plomberie.

L'unité entre les responsables joue également dans les choix des activités et leur réalisation. Une des trois AIC dans le Kairouan qui encourage la création de groupement féminin a un conseil d'administration fière de son activisme. L'animatrice est l'épouse du secrétaire général et travaille actuellement comme bénévole comme son mari. Par ailleurs, dans Khamouda II, le conseil d'administration est pratiquement paralysé et n'a réalisé aucune nouvelle activité.

Une bonne gestion joue un rôle incontesté dans la réalisation des nouvelles activités, tel qu'en témoigne l'exemple d'Ain Zenna. Mais certaines AIC démarrent de nouvelles activités même

si elles rencontrent des problèmes de gestion (par exemple, le recouvrement des redevance à Bir Chaabane et El Guettar). Mais même des AIC bien gérées peuvent être bloquées par d'autres problèmes, par exemple le manque d'infrastructure à Farazy et Zlasi.

Même si une bonne gestion n'est pas forcément le préalable nécessaire pour démarrer de nouvelles activités, elle jouera sur la capacité de les maintenir. Le temps passé pour répondre aux conditions administratives et résoudre les problèmes déterminent le temps et les efforts qu'on pourra consacra à d'autres activités (contrainte citée à Boulaaba). De plus, les problèmes de gestion et les conflits ont une incidence sur l'acceptation de faire du bénévolat chez les responsables (par exemple, Khamouda II).

5.2.5 Position financière

Aucune des AIC visitées n'était en déficit bien que l'une d'entre elles, Farazy avait dû emprunter auprès de ses membres pour payer des frais de réparation. On a indiqué des réserves ou des comptes bancaires allant de 50 DT à Bir Chaabane à 5.000 DT à Khamouda II. Sept des douze AIC indiquaient des réserves supérieures à 1.000 DT.

C'est de la manière dont on perçoit la position financière qui semble davantage déterminer les décisions de diversifier que la position effective. En général, les responsables considèrent que les positions des AIC sont précaires, surtout parce qu'il leur faudra assumer une plus grande part des coûts de fonctionnement à l'avenir. La priorité dans les dépenses doit être accordée à la fourniture de l'eau bien que la plupart des responsables soient intéressés à fournir des services communautaires une fois que l'AIC aura une bonne assise financière. Par exemple, le Président de Gonna indique qu'actuellement il est plus important de payer trois gardiens au lieu de deux et une animatrice car il faut avant tout que l'AIC ait les moyens de survivre pour pouvoir soutenir plus tard des programmes sociaux.

Même si le fait de garder une réserve minimum pour les réparations (entre 200-800 DT) doit passer avant les nouveaux investissemments, il est arrivé que des AIC aient envisagé ou démarré de nouvelles activités avant de disposer d'un revenu régulier grâce aux redevances versées pour les usagers. Des activités ont été également mises sur pied par des AIC rencontrant des problèmes de paiement (Bir Chaabane, El Guettar). A Farazy, on désire réaliser des nouvelles activités pour compenser les pertes liées à l'équipement et, dans d'autres cas, on a cité le besoin de recettes complémentaires pour couvrir les coûts de fonctionnement, par exemple le salaire du pompiste.

C'est l'intérêt de réaliser telle ou telle activité chez les responsables qui dictent les choix d'investissement. Dans le Khamouda II, le président a indiqué qu'on avait envisagé une coopérative, idée qui a été remise à plus tard lorsque la situation financière sera meilleure. Pourtant Zlassi, avec un cinquième de ressources, a investi pour l'achat en gros d'engrais. Le Président d'une AIC était intéressé par l'idée de recharger les batteries mais a indiqué que l'AIC n'avait pas l'argent pour le matériel dont on a jugé le coût à 2.000 DT. Aucune recherche n'avait été faite sur les prix (les coûts à Ain Zenna étaient de 100 DT). A titre de comparaison,

les AIC de Zaghouan ont fait des estimations des coûts et ont essayé d'obtenir du crédit avant de renoncer à ces idées de projet.

5.2.6 Rôle des AIC

A Gonna, l'AIC a représenté un groupe de membres propriétaires pour demander assistance au Parti pour acheter du matériel d'irrigation. Ce rôle intermédiaire a été cité par plusieurs présidents comme étant celui qui convenait le mieux aux AIC.[34] Il ne leur est pas possible de répondre directement aux besoins communautaires, outre les petites activités comme charger les batteries, par le biais de projets financés et exécutés par les AIC. Aussi, jusqu'à présent, les AIC ont-elles surtout fait fonction d'intermédiaires entre la communauté et le Gouvernement ou les bailleurs de fonds, transmettant des demandes et servant de coordinateur des ressources extérieures. Dans certains cas observés, les AIC ont été des:

Intermédiaires	*Coordinateurs/responsables*	*Exécutants*
AIF/Kasserine	AIF/Kairouan	Recharge de batterie
Douches/Bir Chaabane	Douches/El Guettar	
Latrines/Bir Chaabane	Réservoirs/Machrak Echams	

Un rôle d'intermédiaire fait intervenir l'AIC à divers niveaux. A Boulaaba, l'AIC a transmis une demande mais n'a guère participé à l'exécution du projet. Bir Chaabane a transmis une demande et est intervenu dans une certaine mesure au niveau de la planification et de l'exécution. El Guettar a choisi un projet et a travaillé avec des autorités pour obtenir les fonds puis a coordonné les ressources et l'exécution du projet. Le rôle dépend de l'activité. Dans les projets de construction, un rôle d'intermédiaire ne suffit pas pour bien contrôler le projet.

Le rôle d'intermédiaire reflète souvent la capacité d'être un gestionnaire plutôt que des organisations de planification et d'exécution lorsque l'AIC ne participe pas activement à la conception et à la mise en oeuvre. Ces rôles ne montrent pas si elles sont capables de fonctionner comme une entité de développement communautaire surtout lorsque l'AIC communique les intérêts des responsables plutôt que de la communauté ou accepte des projets qui ne répondent pas aux besoins communautaires. Même si les AIC réalisent un plus grand nombre d'activités à l'avenir, ce rôle d'intermédiaire semble le plus approprié pour certains projets bien précis car l'AIC n'arrivera pas à répondre elle-même à tous les besoins communautaires. Par exemple, l'AIC pourrait être plus efficace en tant qu'intermédiaire qu'exécutant - et donc de mieux utiliser ses ressources humaines et financières - dans le cadre de projet de démonstration plutôt que de projet à grande échelle. Dans ce cas, l'AIC pourrait construire un réservoir ou une latrine modèle laissant aux membres de la communauté le soin de les reproduire - comme ce fut le cas spontanément à Bir Chaabane et Machrak Echams - puis peut-être fournir des prêts à la construction.

---

[34] C'est également le seul rôle assumé par les structures locales, surtout celles qui connaissent le mieux le Parti et les représentants des collectivités locales.

Chapitre 6

Conclusions

6.1 Situation actuelle

Bien que les AIC aient entrepris des activités dépassant la gestion directe des systèmes d'eau potable, celles-ci restent limitées du point de vue nombre et type. Elles ne reflètent pas un changement dans le rôle de l'AIC en tant qu'association pour les usagers de l'eau. Les nouvelles activités visent à améliorer le fonctionnement de l'AIC, par exemple par le biais de revenus plus importants ou d'une plus grande acceptation du bénéficiaire. Actuellement, les préoccupations, les efforts et les investissements des responsables concernent la pérennité de l'AIC en tant qu'entité chargée de l'approvisionnement en eau. Pratiquement tous ceux qui participent à la promotion et à l'exploitation des AIC considèrent que la gestion technique, administrative et économique du point d'eau est le préalable de la future expansion.

Les nouvelles activités cherchent à répondre aux besoins immédiats liés à l'eau en portant des améliorations à l'infrastructure: agrandissement du système d'eau et mise en place de capacités d'irrigation; construction d'équipements publics (robinets d'eau et douches) et installations privées (citernes, branchement pour foyer et commerce). Même si ces activités répondent souvent à des besoins locaux, elle ne représentent pas forcément une diversification des activités des AIC. Généralement, l'infrastructure est mise en place par l'Etat. Elle est toujours subventionnée dans une certaine mesure par l'Etat ou les bailleurs de fonds.

Les AIC sont certes intéressées à fournir des services aux membres, mais elles doivent d'abord répondre aux besoins financiers. Quelques activités mobilisatrices de revenus ont été démarrées, notamment la recharge de batterie et les douches payantes. Le nombre d'AIC envisageant ces activités ou d'autres s'accroît rapidement, surtout parmi les AIC mixtes et d'irrigation intéressées par les travaux productifs. Les choix et les activités reflètent souvent les intérêts et soucis des responsables de l'AIC.

Les idées pour mobiliser des revenus représentent des stratégies pour faire face à la situation, par exemple aux problèmes de gestion, au fait que l'Etat n'apporte plus son soutien, que les membres ne sont pas prêts à payer pour l'eau et aux contraintes administratives pesant sur l'utilisation des fonds. La construction de douches à Boulaaba fut entreprise parce que les bénéficiaires trouvaient l'eau de boisson imbuvable. Aussi, les AIC ont tendance à démarrer de nouvelles activités avant, et non après, la maîtrise de la gestion du point d'eau. Les nouvelles activités sont des catalyseurs de l'évolution aidant à balayer les obstacles qui entravent la croissance des AIC.

La plupart des nouvelles activités ne reflètent pas forcément des principes d'organisation communautaire et ne renforcent pas toujours les capacités des AIC à agir comme agents de développement communautaire. Des projets, tels la construction de latrines et la création des AIC ne se fondaient pas sur les besoins des membres et ne faisaient pas suffisamment participer

l'AIC ou la communauté à la planification et à l'exécution. La plupart des projets "sociaux" ont été introduits, financés et parfois exécutés par des revenus de l'extérieur. L'AIC a surtout joué un rôle d'intermédiaire entre la communauté et l'Etat ou les bailleurs de fonds, transmettant les besoins ou canalisant les ressources de l'extérieur. La plupart des activités surtout celles dans le Kasserine n'ont pas pu être maintenues par l'AIC suite à un manque de ressources et/ou d'intérêt.

L'approche adoptée pour créer des AIC est davantage axée sur la participation des bénéficiaires que sur l'organisation et la mobilisation de ressources pour résoudre les problèmes. Si l'on veut que les responsables des AIC arrivent à organiser les personnes autour d'un intérêt commun, ils doivent être capables de définir les besoins, de les ranger par ordre de priorité, de planifier puis de mettre en oeuvre les projets. Les techniques de dialogue et de sensibilisation mises au point dans le Kasserine, Kairouan et d'autres gouvernorats sont une bonne base pour développer progressivement ces capacités.

6.2 Perspectives d'avenir

Le fait qu'on imite l'exemple du Kasserine et du Kairouan et que des nouvelles idées prolifèrent dans d'autres gouvernorats suggèrent que la diversification fait partie de l'évolution d'une AIC. Cela ne signifie pas que les AIC doivent forcément démarrer de nouvelles activités et qu'il faudrait les pousser à le faire. Mais cela signifie qu'elles ont probablement songé à des manières de mobiliser des revenus ou de fournir des services aux membres. Il convient de les encourager si ces idées sont faisables.

Deux scénarios peuvent être extrapolés de la situation actuelle:

- Les AIC continuent plus ou moins comme à l'heure actuelle. Elles démarrent des nouvelles activités *de manière ponctuelle* pour disposer de plus de revenus, répondre aux demandes des membres, à leurs problèmes ou aux initiatives de l'extérieur. Elles sont surtout des intermédiaires entre la communauté et l'extérieur mais leur travail reste concentré sur la fourniture de l'eau. C'est le scénario probable pour *le court à moyen terme* (cinq à dix ans).

- Les responsables de l'AIC quêtent des idées auprès de leurs membres pour démarrer ensemble de nouvelles activités qui n'ont peut-être rien à voir avec la gestion du point d'eau, orientant l'AIC vers un rôle plus actif dans le développement agricole, économique ou communautaire. Ce scénario est possible dans *le moyen à long terme*.

Le second scénario n'est pas chose qui doit forcément arriver. Il dépend des intérêts des AIC et de leurs agents ainsi que des compétences administratives et organisationnelles de l'AIC. D'abord, l'AIC doit répondre à des conditions fondamentales: eau en quantité suffisante et de bonne qualité et matériel garantissant la fourniture de l'eau; acceptation du paiement de l'eau et versement régulier des redevances; compétences techniques pour entretenir le système et solide

position administrative et financière. En second lieu, les responsables doivent apprendre à écouter les membres, à trouver les réponses et à mobiliser les ressources pour réaliser des projets.

Si l'on souhaite vraiment encourager de nouvelles orientations, on pourra donner une formation aux présidents et aux membres du conseil d'administration des AIC. Ou alors, ce sera à l'AIC de décider de son évolution, laissant ses responsables et membres voir si les associations doivent étendre leurs activités. Le manque de concept unifié à propos des AIC fait qu'il est difficile de définir les éventuels futurs rôles. Mais si l'on souhaite élargir ce rôle, même dans un avenir éloigné, il est important d'envisager dès maintenant des possibilités et les ressources nécessaires.

Il faudra une collaboration plus active avec d'autres ministères et organisations si l'on veut que les AIC assument un rôle multifonctionnel, puisqu'elles devront travailler dans le cadre d'un partenariat avec d'autres intervenants pour répondre aux besoins communautaires. Actuellement, il existe quelques structures de développement communautaire dans les zones rurales tunisiennes, mais il faut tenir compte du fait que les nouvelles politiques encouragent la création d'ONG et d'autres entités. Peut-être n'est-il pas possible pour le moment de définir la forme que prendront les partenariats entre les AIC et d'autres structures, mais une approche intégrée au niveau central préparerait bien le terrain pour ce type de relation à l'avenir.

De nouvelles activités peuvent faire évoluer les AIC vers d'autres structures. La forme, que ce soit une coopérative, une ONG ou une commune rurale n'est pas importante. Il n'existe pas de modèle unique prescrit. *La même souplesse utilisée pour créer les AIC devrait être de vigueur pour leur évolution.* Le rôle de l'Etat devrait être de soutenir le développement le plus logique pour l'AIC par le biais des moyens suivants:

- Renforcement des aptitudes des AIC à décider de ce qu'elles veulent devenir et comment réaliser leurs buts.
- Souplesse législative et financière pour grandir et s'adapter aux conditions économiques, sociales et autres.
- Bon soutien technique et suivi.

6.3 Pérennité des activités

6.3.1 Autosuffisance des AIC

Une AIC arrivera à répondre aux besoins, d'abord pour un approvisionnement fiable en eau puis, en second lieu, pour d'autres services si elle a suffisamment de ressources pour gérer ses affaires. Au stade précoce actuel de ce processus de longue haleine, il est possible que les AIC aient besoin d'un plus grand soutien que celui dont elles bénéficient pour pouvoir grandir à partir de fondements solides. Elles ont besoin au minimum des éléments suivants:

- Une infrastructure suffisante demandant que l'Etat investisse dans le matériel nécessaire pour l'opération de la pompe (par exemple, électrification), l'irrigation et la fourniture de l'eau.

- Un accès aux ressources: faciliter le contrôle financier, permettre d'utiliser le système bancaire commercial et faciliter les liens avec d'autres fonds spéciaux, institutions de crédit, ONG et bailleurs de fonds.

- Une bonne idée de ce que l'on attend d'elle de manière à ce que les AIC sachent quand elles doivent assumer leurs responsabilités qui leur sont confiées et se préparer à l'avance.

Mais on risque de pousser trop vite les AIC à l'autosuffisance. D'une part, on est d'accord pour dire que la création des AIC s'inscrit dans un processus à long terme et d'autre part, on s'attend à ce que des communautés ayant peu d'expérience en matière d'organisation et d'auto-gestion assument des responsabilités de plus en plus grandes en l'espace de deux à cinq ans.

Si les AIC doivent subvenir à leurs propres besoins, l'assistance pendant les premières années pourrait concerner les activités visant à augmenter les revenus. L'aide de l'Etat n'a pas besoin d'être de nature financière. Par exemple, toute action prise pour faciliter l'accès au crédit commercial (campagne d'information pour les banques, assistance pour les demandes de prêts) les aiderait autant à devenir autosuffisantes que les prêts directs.

Avant que les AIC puissent prendre un rôle plus important dans le développement communautaire, elles doivent devenir plus actives dans leur propre développement. La collaboration entre l'AIC et l'Etat doit passer de la relation patron à une négociation entre égaux: il faut demander aux AIC ce qu'elles veulent et ce dont elles ont besoin plutôt que de leur dire ce qu'elles doivent faire. Et il faut les aider à obtenir "et parfois même faudra-t-il leur donner" ce qu'elles demandent.

6.3.2 Facteurs travaillant pour et contre de nouvelles activités

Plusieurs facteurs semblent en faveur du lancement de nouvelles activités:

- dynamisme des responsables des AIC et des autorités locales, conjugué à un minimum de conflits entre les responsables des AIC.

- un niveau minimum de gestion et de fonctionnement (par exemple position non déficitaire)

- volet productif des activités des AIC (par exemple pour AIC mixtes et d'irrigation)

- revenus et services sont perçus comme des besoins

Toutes les AIC visitées ont soit envisagé soit réalisé des nouvelles activités et se sont aussi heurtées au type d'obstacles suivants:

- position financière fragile, tant effective que perçue
- incertitudes concernant les activités qui sont permises et celles qui ne le sont pas
- impossibilité d'obtenir des ressources suffisantes (par exemple, du crédit)
- conditions administratives demandant énormément de temps et d'énergie (par exemple, la nécessité de remplir plusieurs factures pro forma)
- manque de soutien technique de la part du personnel des ministères et des collectivités locales

Tel que l'indique la liste, les facteurs internes ne sont pas les seuls déterminants de la capacité de diversification des AIC. Par exemple, l'accès au crédit est un obstacle important, car même si les AIC ont le devoir d'emprunter elles sont de parfaites inconnues pour les banques. Les AIC d'eau potable qui n'ont pas de projet productif ont encore plus de mal à prouver leur solvabilité.

6.3.3 Leçons pour l'avenir

Les activités observées sur le terrain représentent un petit ensemble de modèles que certains pourront reproduire et qui pourront inspirer bien d'autres encore. La liste des nouvelles idées commence à s'allonger et à être plus variée. On s'éloigne de plus en plus des activités d'eau liées au mandat des AIC. Mais avant que les AIC n'investissent du temps ou de l'argent dans des possibilités de projets, elles doivent savoir quelles sont les limitations de leur champs d'action. Il est important que les décideurs se mettent d'accord sur les paramètres.

Les conditions d'exécution sont spécifiques à chaque endroit. Un projet qui a réussi dans un endroit peut très bien échouer dans un autre. Les douches, la recharge de batterie, les usines de mise en bouteille sont autant d'idées fascinantes qui tentent bien plus d'une AIC. Mais, ces idées doivent être soigneusement présentées. Le personnel chargé de la promotion des AIC et les responsables des AIC doivent envisager de nouvelles idées de projets au cas par cas pour être sûr qu'elles conviennent et qu'elles peuvent être réalisées et maintenues avec les ressources de l'association.

L'enseignement retiré jusqu'à présent est un tremplin pour toute nouvelle tentative visant à répondre aux besoins communautaires, par exemple l'adaptation du modèle animatrice/AIF. L'expérience indique que les activités visant à un changement social doivent prévoir un temps plus long, du personnel sur place pour organiser les activités et des arrangements veillant à un soutien continu. Les activités ayant les meilleures chances de réussir utilisent autant que possible les ressources humaines, financières et techniques locales. Lorsqu'on utilise les ressources de l'extérieur, il faut planifier encore plus dans le détail pour éviter d'obérer les ressources des AIC en démarrant des projets qu'on ne peut pas continuer.

Chapitre 7

Recommandations

Dans quel contexte les AIC devraient-elles démarrer de nouvelles activités? Le chapitre précédent suggère deux scénarios: l'un où les AIC restent centrées sur la gestion de l'eau tout en démarrant certaines nouvelles activités et l'autre, plus prospective, où l'AIC joue un plus grand rôle dans le développement communautaire. L'équipe ne cherche pas à encourager l'un plutôt que l'autre, mais à souligner le fait que les décideurs doivent se mettre d'accord sur les rôles actuels et futurs des AIC rurales et les manières de les soutenir. Le présent chapitre propose des mesures pour résoudre le problème de l'identité des AIC, aider celles qui démarrent de nouvelles activités et d'autres qui désirent se donner les capacités nécessaires pour jouer un rôle plus actif dans le développement communautaire.

7.1 En général

Les interviews sur le terrain et les réunions de synthèse ont ouvert le débat sur le rôle des AIC au sein du GR/Ministère de l'Agriculture et avec d'autres ministères et organisations. Cinq actions sont recommandées pour arriver à un accord préliminaire sur le champs d'action et le rôle des AIC dans le développement rural.

- Consacrer une séance de travail pendant le séminaire sur la Stratégie nationale à la définition du rôle des AIC dans le développement rural, actuellement et à l'avenir. Une perspective sur dix ans et un consensus général sur ce que peuvent et devraient faire les AIC aidera à orienter les efforts du personnel du Ministère de l'Agriculture et d'autres ministères. Si c'est possible, il serait bon qu'un petit groupe de travail des Ministères de l'Agriculture, de la Santé et des Affaires sociales se réunisse avant le séminaire pour étudier la question.

- Organiser un séminaire national dans l'année qui vient sur le rôle des AIC dans le monde rural afin d'intégrer la stratégie des AIC à d'autres plans nationaux de développement rural et avec le VIII[e] plan. Les participants viendraient des Ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur, du Plan, de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et des Finances; de l'UNFT et du RCD ainsi que des ONG et principaux bailleurs de fonds. Le séminaire devrait traiter du rôle des AIC dans le développement communautaire ainsi que de leur interaction avec d'autres structures qui sont en train d'être créées dans le monde rural.

- Suivant l'adoption de la Stratégie nationale, arriver à des accords définitifs avec d'autres ministères sur les actions conjointes pouvant être prises pour soutenir les AIC, notamment des directives pour la collaboration interministérielle. Pendant ces négociations, on devrait se mettre d'accord sur un mécanisme de soutien pour des programmes conjoints et pour accorder des ressources suffisantes pour l'assistance technique.

- Encourager chaque GIH à élaborer une "stratégie de désengagement" en collaboration avec les AIC. Il est important, tout en maintenant une approche souple à la création des AIC, de définir les limites et les attentes. La stratégie délimiterait le champs d'action des AIC ainsi qu'un calendrier de leurs fonctions (par exemple, arriver à assumer les salaires des pompistes en les augmentant par tranches de 20 pour cent étalées sur cinq années).

- Outre la stratégie générale, on peut négocier des accords spécifiques avec chaque AIC. Les agents et les responsables de la promotion des AIC peuvent élaborer un plan-contrat type qui fixe les buts pour l'AIC et spécifie le soutien qu'apportera l'Etat (et quand ce soutien se terminera). Le document servira d'outil de planification stratégique qui sera périodiquement revu.

7.2 Quant à la diversification des activités des AIC

Les rangs des quelques AIC qui ont essayé d'autres activités sont en train de grossir au fur et à mesure que viennent s'y ajouter de nombreux autres membres envisageant de nouveaux projets. On propose trois groupes d'action pour aider les AIC et les nouvelles activités à se maintenir.

7.2.1 Renforcement des capacités institutionnelles et des compétences du personnel

Ces mesures concernent la formation et d'autres activités donnant au personnel du GR et du CRDA les moyens d'apporter l'assistance technique:

- Consacrer au moins une séance des futurs *séminaires* à "l'évolution des AIC" et à la diversification des activités.[35] Les séances pourraient parler des caractéristiques des AIC qui ont le plus de chance de réussir, des "bonnes" idées, de l'évaluation de la faisabilité et des informations sur le crédit et les programmes spéciaux (dont pourraient parler les orateurs invités).

- Mettre sur pied un *atelier* sur la planification stratégique pour les AIC (deux jours ou plus) structuré comme une formation des formateurs pour que les cellules de promotion puissent former les responsables des AIC en matière d'élaboration de plans d'entreprise ou de projet à long terme. [36] Il devrait traiter de la fixation d'objectif, des études de faisabilité, la planification et d'autres questions (par exemple le crédit).

---

[35] Le questionnaire rempli par les participants à Sidi Thabet pourrait fournir les grandes lignes de la discussion.

[36] Il est important de faire la différence entre plans d'entreprise et de projet. Le démarrage des petites entreprises est souvent traité comme un projet utilisant des subventions données qui sont souvent retirées avant que l'entreprise ne puisse couvrir ses frais.

- Encourager les cellules de promotion des AIC à organiser des *visites d'échange* auprès d'autres AIC qui ont démarré de nouvelles activités. Les endroits pourraient être choisis pendant les séances de séminaire ou en faisant une liste au GR/Tunis. On fera notamment des visites à Béja (ODESYPANO) et à Zaghouan pour observer comment les divers groupes ruraux travaillent ensemble.

- Parler de la diversification sur les *formulaires de suivi* (activité, date de démarrage, coût, etc.) pour permettre une future évaluation des résultats.

7.2.2 Supprimer les obstacles au crédit

Faciliter l'accès au crédit plutôt que de le fournir est une des manières dont l'Etat pourrait diminuer la dépendance des AIC et contribuer à leur croissance.

- Fournir aux responsables bancaires les informations nécessaires par le biais (a) d'une fiche récapitulative d'une page sur ce que sont les AIC, leurs attributions légales, leurs sources de revenus et rapports financiers disponibles; et (b) de réunions d'information (réunions du GIH ou contacts avec le délégué).

- Apporter aux agents de la promotion des AIC des informations sur les conditions exigées par les banques et sur la manière d'aider les responsables des AIC à préparer les demandes de prêt.

- Parler du crédit pendant la formation des présidents et des trésoriers (de préférence en demandant à des représentants bancaires de prendre la parole).

- Permettre aux AIC en se fondant sur des textes juridiques d'ouvrir des comptes dans des banques commerciales, de mettre sur pied des fonds de prêts renouvelables et d'investir de l'argent.

- Envisager de créer une caisse de prêts spéciaux des AIC pour les projets mobilisateurs de revenus (par exemple par le biais du PDR).

7.2.3 Introduire un processus de planification stratégique

On propose l'ensemble d'actions suivantes pour permettre aux AIC de fixer des objectifs et de définir les actions en vue de les atteindre:

- Rallonger la séance sur la diversification dans le cadre des formations actuelles des responsables afin de parler de la planification stratégique et des études de faisabilité.

- Démarrer un processus avec (a) des groupes de discussion préliminaire avec des membres, y compris des femmes; (b) une assemblée générale pour discuter de

l'avenir (où voulons-nous aller dans les cinq ans?); (c) l'élaboration d'un plan (par exemple, général pour cinq ans, spécifique pour un an); (d) la ratification par l'Assemblée.

7.3 Quant au développement communautaire

Si les AIC doivent prendre un rôle plus grand dans le développement communautaire, il faut renforcer leurs aptitudes à répondre aux besoins des membres, si possible dans de multiples secteurs. Les trois premières actions suivantes peuvent s'avérer utiles, que l'on désire ou non changer le rôle des AIC.

- Rallonger la séance sur la participation des responsables des AIC en une séance d'un jour sur les approches et les techniques de développement communautaire, notamment identifier les problèmes, se donner des priorités et planifier les actions.

- Etudier les possibilités pour soutenir un programme durable avec les animatrices de base conjointement avec d'autres ministères, pour mettre en place un groupe d'agents de développement communautaire locaux qui sont formés pour promouvoir l'éducation sanitaire et les activités de développement social et économique (il semble logique d'exécuter ce programme au sein du Ministère des Affaires sociales).

- Appliquer la recommandation faite dans l'Analyse institutionnelle visant à faire des AIC des fédérations aux niveaux délégation et région. La fédération sera un partenaire naturel des ONG régionales à l'avenir.

- Structurer les AIC pour qu'elles répondent aux besoins multisectoriels en nommant des membres du conseil d'administration comme "coordinateurs" sectoriels pour la santé, éducation, etc. Si les programmes prennent de l'essor, le coordinateur pourra travailler avec d'autres membres en tant que sous-comité des AIC. Le même modèle coordinateur/comité pourrait être utilisé pour certaines activités spécifiques, par exemple l'achat de coopérative. Il faudrait également avoir une coordinatrice/comité de femmes, ce qui suppose nommer une femme au conseil d'administration.

- Dans le long terme, restructurer la cellule de promotion des AIC comme équipe interdisciplinaire rattachée au gouvernorat. C'est un choix logique puisque le Gouverneur est le chef du GIH. Le Gouverneur peut recruter du personnel d'autres ministères et il est le mieux placé pour mobiliser les ressources régionales. La cellule devrait compter au minimum des agents du MA, du MSP, du MAS et de l'UNFT et être assez souple pour pouvoir changer de composition lorsque c'est nécessaire. La cellule aura les mêmes fonctions fondamentales que celles proposées dans l'Analyse institutionnelle.

ANNEXE A

TERMES DE REFERENCE

Description des tâches

Evaluation de la capacité des AIC en matière de développement communautaire

Données générales

La capacité des AIC à exécuter d'autres activités de développement est une composante clé de la stratégie nationale pour la création d'associations viables et durables. Dans le cadre du projet de l'USAID dans le Gouvernorat de Kasserine, il existe un certain nombre d'AIC qui fonctionnent bien et qui commencent à entreprendre d'autres activités de développement communautaire, par exemple, construction de latrines et de bains publics. L'assistance technique de l'USAID a été donnée à cette fin et également pour mettre sur pied des groupements féminins qui pourront travailler avec les AIC dont les membres sont des hommes. On ne connait pas exactement l'ampleur de ces activités de développement entreprises par les AIC dans d'autres Gouvernorats, comme par exemple, Kairouan.

Le but de cette étude est d'évaluer dans quelle mesure les AIC arrivent à entreprendre diverses activités de développement communautaire. Il s'agira d'une rapide évaluation des leçons apprises dans le cadre du projet financé par l'USAID à Kasserine ainsi que dans d'autres Gouvernorats. Cela permettra de faire un examen des progrès réalisés jusqu'à présent, d'identifier des travaux de développement communautaire faisables et de faire des recommandations de méthodes qui permettront d'élargir et de diversifier la gamme de ces activités.

Tâches

1. Le consultant, en collaboration avec le Comité de coordination des AIC et les spécialistes de l'organisation communautaire à Kasserine, va identifier les AIC qui ont montré qu'elles étaient en mesure de prendre en main des activités de développement communautaire et choisira quatre AIC qui feront l'objet d'une rapide évaluation. Au moment de l'étude, le consultant pourrait également rendre visite à des AIC dans d'autres Gouvernorats, suivant l'état d'avancement des travaux de développement qui y ont lieu. Le consultant devrait demander conseil au Comité de coordination des AIC.

2. Le consultant va se rendre pendant une journée auprès de chaque AIC. Les visites sur le terrain permettront de juger si les travaux de développement communautaire renforce l'existence des AIC dans le long terme et de voir pourquoi certaines AIC ont réussi à démarrer des travaux de développement communautaire. Le consultant pourrait, par exemple, se pencher tout particulièrement sur le rôle de l'irrigation permettant de mobiliser des fonds pour les projets communautaires. Le type de travaux entrepris par les AIC, les tendances à l'avenir et leurs capacités de financer des activités communautaires seront d'autres aspects qu'on pourra étudier. On cherchera également à observer la création de groupements féminins dans la communauté et leur contribution à des AIC viables et durables.

3. Le consultant va également discuter de l'approche au développement communautaire prise par le personnel du projet, surtout les spécialistes de l'organisation communautaire dans chacun des Gouvernorats visités. Il faudra définir le niveau d'effort et l'assistance financière nécessaire pour encourager toute une gamme d'activités de développement communautaire.

4. Le consultant va préparer un rapport décrivant les réalisations à ce jour et les raisons de réussite. Le rapport final va également recommander certaines mesures qui permettront de renforcer les capacités des AIC à entreprendre toute une gamme d'activités de développement communautaire sur le plan national.

5. Les résultats et conclusions seront présentés aux fins d'examen lors d'une réunion avec le Génie rural/Tunis, le CRDA/Kasserine et l'USAID/Tunisie. Un rapport final sera présenté en anglais et en français.

Personnel

Expatrié avec une formation en sciences sociales et une bonne expérience pratique en matière de projets de développement communautaire fondés sur la participation des bénéficiaires. De préférence, expérience au niveau des projets d'eau potable en Tunisie ou ailleurs en Afrique ou en Asie; il est nécessaire de s'exprimer couramment en français ou en arabe.

Niveau d'effort

Le niveau d'effort nécessaire pour cette mission sera d'environ six semaines suivant les recommandations concernant les visites dans des Gouvernorats autres que Kasserine. Après la journée de réunions de l'équipe à Washington, les deux premiers jours en Tunisie seront consacrés à planifier des visites sur le terrain et à revoir les documents. Les rapides évaluations sur le terrain demanderont deux semaines. Les trois jours restants seront consacrés à la rédaction du rapport final.

ANNEXE B

LISTE DES CONTACTS ET DES PERSONNES INTERVIEWÉES

WASH/ISPAN

Fred Rosensweig, Directeur associé, WASH
Peter Reiss, Directeur adjoint, ISPAN
Kathy Alison, Directrice du programme HRD, ISPAN

USAID/Tunis

Eugene Rauch, Chef, Implementation Systems Office (ISO)
Hafid Lakhdar, Responsable du projet, ISO

Corps de la paix/Tunisie

Chedli Zarg El-Ayoun, Directeur adjoint du Corps de la paix

Gouvernement tunisien/Tunis

Ministère de l'Agriculture:
Abdelkader Hamdane, Directeur général, Génie rural
Mahmoud Baccar, Chef du service des AIC

Ministère de la Santé publique:
Salaheddin Shniti, Directeur de l'hygiène rurale et de la protection de l'environnement

Ministère des Affaires sociales:
Salah Triki, Attaché du Ministre

Ministère des Finances:
Rachid Touzi, Directeur du budget local
Directeur général du trésor

Ministère du Plan:
Faiza Kefi, Directeur des ressources humaines

ONG tunisiennes

Association tunisienne pour l'auto-développement et la solidarité (ATLAS):
Lassad Osman, Président

Union nationale des femmes tunisiennes (UNFT):
Neziha Mezoud, Président
Moufida Goucha, Vice-président

Fondation tunisienne du développement communautaire (FTDC)[1]:
Aïssa Hidoussi, Président
Mongi Guaddoua, Responsable du programme

Organisation pour le développement de El Alâa:
Mahfoudi Nasreddine, Membre du conseil d'administration

Gouvernorat de Kasserine

Génie rural/Unité d'autogestion:
Hadji Mosbah, Directeur
Abidi Lazhar, Ingénieur IPPI
Taoufik Gharsalli, Agent de développement communautaire
Mokhtar Aouiti, Agent de développement communautaire/Sbeitla
Mnasri Ramadan, Adjoint technique

Collectivité locale:
Amar Khouildia, Secrétaire général du Gouverneur
Abdelkrim Maouia, Délégué de Fossana
Jalloul Sahraoui, Régisseur des recettes/Sbeitla

Ministère des Affaires sociales:
Ridha Derballi, Chef de division, Promotion sociale
Habid Zghidi, MAS/Tunis, Consultant FTDC/Kasserine

Ministère de la Santé:
Abdelmalak Cherif, Directeur régional de la santé publique
Mahmoudi Belgacem, Chef, Services régionaux de santé fondamentale
Educateurs sanitaires (ancien RHET): Ammar Mrahi
Fatma Guessmi
Mohsen Felhi

---

[1] Anciennement Save the Children

Ministère des Finances (d'affaires économiques):
Youssef Ben Salem, Délégué régional

UNFT: Mannoubia Godbani, Délégué régional
Volontaires du Corps de la paix:
George & Dorothy Burt, Sbeitla
Andrew Alspach, Bir Chaâbane

AIC [2]

Boulaaba (Délégation/Kasserine Nord):	Brahim Gehry, Président Hasnia Mansouri, Pompiste Zakia Hajji, Animatrice
Machrek Echams (Délégation Sbeitla):	Mohamed Chehbi, Président Zioudi Namer, Pompiste
Gounna (Délégation Sbeitla):	Youssef Rmili, Président Ribia Rmili Efaoui, Membre [3]
Bir Chaabane (Délégation Fossana):	Moustapha Gafsaoui, Président Gafsaoui Abdallah, Trésorier
Khamouda II (Délégation Fossana):	Ahmed Bin Mohammed Salah Djedli, Président Epouse du Président
Brij (Délégation Kasserine Sud):	Sadik Ben Ali Mounawar, Président

Gouvernorat de Kairouan

Génie rural:
Ali Abdelhamid, Chef d'arrondissement
Moncef Hajji, Directeur, Cellule de promotion des AIC

---

[2] Dans plusieurs cas, les responsables spécifiés ont été rejoints par d'autres membres dont les noms n'ont pas été pris. De plus, les noms des femmes et des membres des familles interviewés en groupe (qui souvent se sont réunis spontanément) ne sont pas montrés actuellement.

[3] Le seul membre qui ait installé un système d'irrigation avec compteur.

Mohammed Mejri, Ingénieur, Membre de la cellule
Chourabi Essahli, Contrôleur technique/Sbikha

CRDA:
Abdelhamid Ghali, Commissaire

Collectivité locale:
Salem Mekki, Gouverneur
Secrétaire général
El Alâa: Abdellatif Grhaba, Délégué
Khafsia Jaballa, Représentant UNFT
Ali Kachiouti, Régisseur

Ministère de la Santé publique:
Abdullah Kha, Chef de service, Santé rurale
Nasr Mejri, Surveillant régional
Mohammed Bouhajeb, Ingénieur assistant
Amal Sultane, Documentaliste médicale

AIC:

Ain Zenna, (Délégation Haffouz):	Saâdaoui Abdelrahman Président et Pompiste Groupe de 4-5 membres
Sidi Ali Ben Salem:	Abdelhamid Selmi, Président
(Délégation El Alâa)	Selmi Mongi, Pompiste Boubaker Selimi, Secrétaire général Mariam Selimi, Animatrice
El Gattar Messiouta (El Alâa):	Mohammed Salah Zannouni, Président Groupe de 10-15 membres
Farazi (Délégation Nasrallah):	Fethi Khil, Président Abdelaziz Jedeji, Trésorier
Zlasi (Délégation Sbikha):	Beldi Mahmoud, Pompiste 3 membres

Gouvernorat de Sfax

Génie rural:

Moncef Abdelhedi, Chef d'arrondissement et directeur, cellule de promotion
Salah Mejdoub, Ingénieur, Membre de la cellule
Abdelaziz Baklouti, Ingénieur adjoint, Membre de la cellule

Bir Boujarboue AIC (Délégation de Menzel Shaker):

Menah Kashida, Président
Emnah Kashida, Epouse du Président
Abdelhamid Djerbaoui, Membre des AIC [4]
Ahmed Djerboui, Omda
Menar Baccouche, Président RCD
Mohsen Djerboui, Responsable RCD
Baccouche Najmeddine, Membre du conseil rural

Gouvernorat de Zaghouan

Génie rural:

Zayane Hamada, Chef d'arrondissement
Slimi Ali, Ingénieur, Membre de la cellule
Mbarek Ferchichi, Chef de division
Foresterie et protection des sols
Akermi Maamar, Conseiller coopérative

CRDA:

Amari Brahim, Commissaire

Collectivité locale:

Dhaou Maïz, Gouverneur
Mehdi Chebbah, Secrétaire général

Ministère de la Santé:

Fadhel Sghaïr, Directeur régional
Souad II Mannoubi, Service de santé rurale
Tiouiri Abdelhalim, Service de santé rurale

BNA, El Fahs: Moncef Farah, Chef d'agence
AIC Zouagha II: Salah Cherif, Président

---

[4] Propriétaire de l'une des deux entreprises privées branchées sur le système d'eau.

Interviews au téléphone

Haj El Arbi N'CIb, Chef d'arrondissement, Béja
Mohammed Taieb Kahouli, Chef d'arrondissement, Siliana
Habid Najjari, Chef d'arrondissement, Medenine
Hani Essayed, Membre de la cellule, Sidi Bouzid
Rachid ben Ahmed, Membre de la cellule, Bizerte
Bagdadi Khelifa, Membre de la cellule, Sousse
Mouldi Smida, Membre de la cellule, Le Kef
Ridha Fekih, ODESYPANO Directeur/ancien CRDA Kasserine

Participants à la discussion de groupe, Séminaire de Sidi Thabet

Taoufik Gharsalli, Kasserine
Mokhtar Aouiti, Kasserine
Lazhar Abidi, Kasserine
Ali Ben Slouma, Mahdia
Brahim Abderrahim, Gabes
Mouldi Smida, Kef
Ali Hammami, Béja
Observateurs: Mahmoud Baccar
Lee Jennings

Consultants de Plan d'action

Curt Grimm, Institute for Developement Anthropology
Alan Wyatt, Research Triangle
Rick Huntington, ISTI
Fred Huxley, US Information Agency
Ridha Boukraa, Université de Tunis
Susan Shaefer Davis, Consultant IDA
Belgacem Khessaissia, Ministère des Affaires étrangères
Lee Jennings, Training Resources Group/WASH
Mohamed Salah Redjeb, Institut supérieur de gestion

ANNEXE C

REFERENCES

Boukraa, R.; *Economie de l'eau en milieu rural, enquête socio-économique sur les points d'eau en milieu rural dans la région de Kasserine.* USAID/Tunis. Mai 1990.

Boukraa, R.; *ODESYPANO: Etude sociologique du partenariat.* Office de développement sylvo-pastoral du Nord Ouest. Béja, Tunisie. Juin 1991.

Brahmam, S. et E. Rossi; *Lessons Learned from the Experiences of the Kasserine Regional Health Education Team, 1987-1991.* Rapport d'activité WASH No. 324. Arlington, VA. Juillet 1991.

Davis, Susan S.; *The Impacts of the Rural Potable Water Institutions Project on Tunisian Families and Communities.* Institute for Development Anthropology, Binghamton, N.Y. Novembre 1991.

El-Amouri, T. et Khessaissia; *Guide du formateur: Programme de formation à l'intention des membres des Associations d'intérêt collectif - usagers.* Ministère de l'Agriculture, Tunis, Tunisie. Septembre 1991.

Fikri, M.; *L'utilisation et l'économie de l'eau potable: Etude de cas dans le gouvernorat de Kasserine* (avant-projet final). Document de travail WASH No. 92. Arlington, VA. Février 1991.

Grimm, C-; "Anthropology and Potable Water in Tunisia", in *Development Anthropology Network* (Vol. 9, No. 1). Printemps 1991.

Grimm, C. et M.S. Redgeb; *Cost-Benefit Analysis of Tunisian Rural Water User Association Creation and Support* (version inédite). Institute for Development Anthropology. Binghamton, N.Y. Janvier 1992.

Harrison, D.; *Leçons d'une expérience de développement communautaire dans le gouvernorat de Kasserine en Tunisie.* USAID/Tunis. Décembre 1990.

Hatem, K.; *Les Commissariats régionaux au développement agricole.* Faculté de droit, de sciences politiques et d'économie. Tunis/Tunisie. 1983-84.

Hopkins, N.; Hungtington, R.; Redgeb, M.S.; *A Comparative Study of Approaches to Creating Water User Associations for Potable Water in Rural Tunisia.* Rapport ISPAN No. 38, Arlington, VA. Février 1991.

Huxley, F.; *Rapport de tournée.* USAID/Tunis. Juin 1991.

Huxley, F.; *Drinking-Water Projects in Rural Tunisia: More Democratic Control of a Local Resource.* Avant-projet de travail. 1991.

Irrigation Management Policy Support Activity. *Institutional Framework for Management of Irrigation Systems and Building Farmers' Organizations.* Colombo, Sri Lanka. Non daté.

Jennings. L.; El Amouri, T.; Frioui, M.; *Analyse Institutionnelle.* Rapport ISPAN No. 43. Arlington, VA. Septembre 1991.

Khessaissia, B.; L. Jennings et T. El-Amouri; *Guide du formateur: Programmes de formation à l'intention des membres du Conseil d'administration des Associations d'intérêt collectif en Tunisie - sous-régisseurs.* Ministère de l'Agriculture. Tunis, Tunisie. Septembre 1991.

Melchior, S.; *Women, Water and Sanitation, or Counting Tomatoes as well as Pumps.* Séries techniques faisant participer les femmes à l'eau et à l'assainissement PROWWESS/PNUD. Mai 1989.

Roark, P. et al.; *Final Evaluation of the USAID/Togo Rural Water Supply and Sanitation Project.* Rapport d'activité WASH No. 228. Arlington, VA. Février 1988.

République tunisienne, Ministère de l'Agriculture; *Associations d'intérêt collectif: Loi, Décrets, Statuts types.* Ministère de l'Agriculture, Tunis. Février 1988.

République tunisienne, Ministère du Plan:

VI^e Plan de développement économique et social. 1972

VII^e Plan de développement économique et social. 1987.

Documents sectoriels pour le VIIIe Plan (avant-projet). 1992.

Rosensweig, F.; Stanbury, P.; Grimm, C.; *Action Plan, Development of the National Strategy to Create and Monitor Water User Associations in Tunisia.* Rapport d'activité WASH No. 300/Rapport ISPAN No. 26. Arlington, VA. Mai 1990.

Rosensweig, F. et L. Jennings; *Mid-Term Review of the Action Plan to Develop the National Strategy to Create and Monitor Water User Associations.* Rapport ISPAN No. 42. Arlington, VA. Octobre 1991.

Rossi, E.; *Technical Assistance and Planning for Health and Hygiene Eduction and Women's Involvement in the Tunisia Rural Potable Water Institutions Project.* Rapport d'activité WASH No. 307. Arlington, VA. Mai 1990.

Simon, J.; *A National Communications Plan to Promote Water Users Associations in Tunisia.* Rapport d'activité WASH No. 344. Arlington, VA. Septembre 1991.

Thaddeus, S.; *Health and Hygiene Education and Women's Involvement in the Tunisia Rural Potable Water Institutions Project.* Rapport d'activité WASH No. 277. Arlington, VA. Novembre 1989.

ANNEXE D

QUESTIONNAIRE POUR LES PARTICIPANTS DU SEMINAIRE

Ce questionnaire a pour objectif de collecter une information de base concernant:

- les possibilités de diversification des activités des AIC.
- les conditions objectives de ces diversifications.
- les différents types de besoins exprimés tant par les Présidents des AIC que par les bénéficiaires eux-mêmes.

Nom:

Fonction: Gouvernorat:

1. (a) Parmi les AIC en fonctionnement, combien à votre avis ont pu arriver à maîtriser leur autogestion? (Nombre ou pourcentage approximatif des AIC)

   - Maîtrise technique:
   - Adhésion des bénéficiaires:
   - Solde non déficitaire:

   (b) Pouvez-vous nous citer quelques noms de ces AIC?

   (c) Pourquoi ont-elles réussi?

2. Quelles sont à votre avis les activités autres que la gestion des points d'eau que les AIC peuvent entreprendre?

   Maintenant:

   A l'avenir:

3. Quelles sont les activités de ce genre qui ont été effectivement mises en place?

4. Combien d'AIC ont pu réaliser chacune des activités citées en question 3?

5. Quelles sont les conditions (matérielles, financières, organisationnelles, politiques ...) pour la réalisation de ces activités?

6. Dans votre région, quelles seraient les conditions pour qu'une AIC puisse réussir à répondre aux besoins de ses bénéficiaires?

7. (a) Classez par ordre d'importance les principaux problèmes rencontrés par les AIC:

   (b) Quel est l'impact de ces problèmes sur les possibilités des AIC d'élargir leur champ d'action?

8. Réagissez aux positions suivantes:
(accord, réservé, pas d'accord) en expliquant votre attitude.

   (a) Une AIC doit se limiter à la gestion du point d'eau.

   (b) Les AIC doivent rendre service à ses bénéficiaires même à perte financière.

   (c) Les AIC doivent entreprendre des activités lucratives pour augmenter le revenu de l'Association.

   (d) Les AIC diversifieront leurs activités selon leurs besoins et même sans soutien de l'administration.

   (e) Avec les moyens mis à la disposition de la cellule de promotion des AIC, il est impossible de soutenir la diversification des activités.

ANNEXE E

PROFILS DES AIC VISITÉES

Nom:	Ain Zenna	**Gouvernorat:**	Kairouan
		Délégation:	Haffouz
# Familles:	87 [1]	**# Payant:**	"la plupart"
Créée en:	1988	**Légalisée en:**	1990
Type de zone:	Dispersée	**Type d'AIC:**	D'eau potable
Type de système:	Au mazout		
Structure de redevance:	1,2 DT/mois 3 DT/réservoir		
Position financière:	3.500 DT à la banque		
Responsable:	Saadaoui Abdellrahman Président et pompiste [2] (ex chauffeur)		

Données générales: Ain Zenna est à 8 km d'Haffouz. Cette AIC a reçu le "prix de Mahdia" (lors d'un séminaire dans la ville du même nom) pour l'association la mieux gérée de son gouvernorat. Le président cite une bonne gestion, une bonne "sensibilisation" des familles et une gestion attentive de l'eau comme étant les raisons de sa réussite. Même si les gens se plaignent suite à des interruptions d'eau, qui peuvent aller jusqu'à deux mois lorsque le tracteur est en panne, ils continuent à payer (par exemple, il n'y a pas eu de problèmes lorsqu'on a augmenté les redevances de 1 à 1,2 DT). La station de pompage sert de bureau bien rangé, contenant tous les dossiers nécessaires. L'AIC arrive à répondre à ses coûts de fonctionnement (30-75 DT/mois selon la saison). Le pompiste achète l'eau de javelle en gros (30 litres/mois pour 25 DT) et traite lui-même l'eau.

---

[1] Il y a également 6 acheteurs réguliers de réservoirs à 3 DT.

[2] Le personnel du GR note que les AIC dont le président est pompiste (environ 5 dans le Kairouan) sont mieux gérées.

Activités entreprises

L'idée venant du conseil d'administration qui est de charger les batteries a été approuvée par l'Assemblée générale et le personnel du GR. La recharge de batterie coûte 100 DT et fonctionne environ 20 jours par mois. Elle peut charger 2 batteries par jour (24 heures). L'AIC demande 1 DT par batterie, alors que le prix est de 1,5 DT à Haffouz et le président prétend que les gens viennent d'Ain Zenna à cause du prix plus faible. Avec les recettes du chargement des batteries, l'AIC achetait du matériel pour faire des petites réparations de plomberie.

Activités prévues ou souhaitées

1. Les femmes ont demandé une potence, mais l'idée a été rejetée pour éviter de polluer le point d'eau.

2. La construction de douches a été discutée, mais les fonds sont insuffisants.

3. Une demande a été faite pour un centre de formation pour les jeunes filles qui quittent l'école. L'idée a été discutée avec le RCD et un représentant a promis de trouver un enseignant si l'AIC trouve un site. Le Président est prêt à en trouver un et aimerait également prêter de l'argent aux femmes pour acheter de la laine pour le tissage.

4. Lorsque l'électricité sera installée dans la région, la demande pour le chargement des batteries diminuera. On cherche de nouvelles sources de revenus et aucun projet spécifique n'a été discuté (à l'exception des douches).

Nom:	Bir Chaabane	**Gouvernorat:**	Kasserine
		Délégation:	Fossana
# Familles:	117	**# Payant:**	2/3
Créée en:		**Légalisée en:**	
Type de zone:	Dispersée	**Type d'AIC:**	D'eau potable
Type de système:	Electrifié		
Structure de redevance:	2 DT/mois/famille (eau illimitée)		
Position financière:	50 DT d'excédent		
Responsable:	Mustapha Gafsaoui, entrepreneur		
Personnel:	Pompiste payé par l'Etat		

Données générales: Bir Chaabane se situe à environ 5 km de la route bitumée et à environ 20 km de Kasserine. C'est une région isolée extrêmement pauvre connaissant une incidence élevée de maladies congénitales suite à des mariages intersanguins. Il existe bien une école élémentaire depuis 1987, mais on manque de services sociaux. Le dispensaire a été construit il y a un an et ne fonctionne toujours pas. On indique aucune visite des programmes de planification familiale ou d'autres programmes du MAS. Le président est un volontaire dynamique (fermier et entrepreneur distillant de la rosemary) qui pense que l'AIC doit répondre aux idées proposées des membres visant à encourager leur existence. Mais la position financière de l'AIC est précoce puisqu'un nombre important de familles ne paye pas (environ 1/3, y compris toute une branche). En hiver, un nombre important de gens n'arrive pas à payer, chose qui est surtout attribuée à la pauvreté). L'AIC dépend des ventes des réservoirs d'eau, mais ne peut rester viable selon le président si elle continue à dépendre uniquement des paiements pour l'eau potable.

Un volontaire du Corps de la paix travaille comme charpentier, éleveur d'abeilles et maçon et est en train de mettre sur pied un élevage de lapins.

Activités entreprises

1. Un consultant de l'extérieur a proposé un projet de construction de latrines. Des crédits des Ambassades belge et française ont permis de financer les travaux de construction. Un seul modèle a été proposé par le consultant qui n'était pas un technicien (et selon le personnel du GR qui n'a pas travaillé avec les ingénieurs du personnel). Les latrines modèle ont été mal construites et trop loin des maisons (elles appartiennent au trésorier de l'AIC qui les utilise comme pièce de stockage). Le modèle a été modifié et 17 des 20 ont été achevées.

   Les constructions ont été arrêtées une fois que le consultant est parti (selon l'actuel volontaire du Corps de la paix, les maçons locaux ne savent pas comment construire ou finir les latrines) et les ouvriers n'ont pas été payés pour les latrines restantes. Toutefois, d'autres familles ont copié le modèle et ont construit des latrines avec leurs propres ressources (coût approximatif: 600 DT).

2. La communauté désirait un hammam, qui est un projet d'un coût élevé. Le personnel du GR a proposé de construire des douches, travaux entrepris par un consultant de l'USAID. L'AIC a construit l'installation et le consultant a acheté le matériel (sans consulter, à ce qu'il paraît, les techniciens du MA et du MSP). Le matériel, pour plus de 900 DT payés par le président, ne convient pas à l'endroit (il demande une trop grande consommation de gaz en bouteille) et ne peut pas être branché. Le matériel traîne dans les douches. Il faut environ 500 DT pour achever la construction et l'AIC hésite à investir des sommes en plus.

Activités planifiées ou désirées

1. Aussi bien les hommes que les femmes demandent de l'eau pour l'irrigation.

2. Les femmes aimeraient des services de santé et des projets permettant de gagner des revenus complémentaires (les femmes interviewées ont demandé si l'AIC pouvait allouer des prêts pour acheter de la laine).

Nom:	Boujarboue	**Gouvernorat:**	Sfax
		Délégation:	Menzel Shaker
# Familles:	390 4 compteurs individuels	**# Payant:**	390
Créée en:	1989	**Légalisée en:**	1989
Type de zone:	Agglomération rurale et dispersée	**Type d'AIC:**	D'eau potable
Type de système:	2 puits existants; un en train d'être ajouté		
Structure de redevance:	1 DT/mois [3]		
Position financière:	Sera défini après les redevances annuelles		
Responsable:	Menah Kashidi, fermier		
Personnel:	Pompiste payé par l'AIC		

Données générales: Boujarboue est à 40 km de son affilié gouvernorat. C'est un village agricole où les dirigeants locaux et de partis ont été impliqués et très en faveur de la promotion des AIC. Le président fut élu car c'est un membre communautaire très actif. Il dit avoir de plus en plus de travail, mais il "ne peut refuser" cette responsabilité même en tant que bénévole. Il est prêt à investir du temps (parfois des jours entiers) au début pour déléguer la tâche à quelqu'un d'autre une fois que l'AIC fonctionne bien.

Jusqu'à ce jour, on a fait des branchements pour l'école, le dispensaire et l'abattoir. En 1990, un branchement a été approuvé pour une nouvelle boulangerie (les 1.100 DT étaient à la charge du propriétaire). Le concept de l'AIC a été accepté, mais il y a des difficultés à réunir les

---

Structures types pour le gouvernorat au même titre que les prix des réservoirs:

5.000 litres	3.000 DT
3.000 litres	2.000 DT
500 litres	300 DT
200 litres	100 DT

redevances pendant les mois de la soudure. Aussi, les membres ont-ils convenu de payer par année plutôt que par mois (comme ce fut le cas en 1992).

Les dirigeants locaux indiquent un certain nombre de besoins communautaires: extension du système d'eau, électricité, route, école, pharmacie et programmes pour aider les femmes qui ne peuvent pas trouver de travail. Si ces projets de développement communautaire étaient mis en place, les collectivités locales, le parti et l'AIC pourraient faire alliance.

Activités entreprises

Depuis la création de l'AIC, le branchement a été fait pour l'abattoir et la boulangerie (qui appartiennent à un membre du conseil d'administration). La demande a été faite pendant la construction et le branchement a été payé grâce à un prêt bancaire. Le propriétaire n'aurait pas pu démarrer une boulangerie sans le branchement (par conséquent, pour la première fois, on trouve du pain localement).

Activités prévues ou désirées

L'AIC juge être aux premières étapes mais au fur et à mesure que ses ressources croissent, elle aimerait envisager:

- des branchements à domicile (demandés par les femmes et les hommes)
- des achats de tracteurs (dont il a été question lors du conseil d'administration)
- dans le long terme, l'élevage de volailles ou d'autres projets pouvant amenés des revenus.

Nom:	Boulaaba	**Gouvernorat:**	Kasserine
		Délégation:	Kasserine Sud
# Familles:	145 d'eau potable 15 d'irrigation	**# Payant:**	123
Créée en:		**Légalisée en:**	1989
Type de zone:	Agglomération rurale et dispersée	**Type d'AIC:**	Mixte
Type de système:	Au mazout		
Structure de redevance:	Eau potable: Irrigation: Douches:	0,5 DT par année 1 DT par mois 2,5 DT par heure 0,100 DT par personne	
Position financière:	500 DT d'excédent		
Responsable:	Président, Brahim Gehry Travaux pour la Direction des forêts; le RCD		
Personnel:[4]	Pompiste, payée 70 DT par mois par l'Etat Distributrice de tickets, payée 18 DT par AIC		

Données générales: Boulaaba se situe à 10 km de Kasserine sur des terres accidentées. On y trouve des sources chaudes sulfureuses réutilisées traditionnellement pour les bains (c'est un lieu saint qui attire des pèlerins venant jusque de l'Algérie). Un hammam à ciel ouvert est installé près du puits et avant la création des AIC, les bains étaient gratuits.

La teneur minérale de l'eau fait qu'il n'est pas possible pour la population locale de la boire (bien que le MA pense qu'elle soit potable et qu'il ait demandé au MS de vérifier la chose). L'eau est utilisée pour laver le linge et pour les bains mais elle n'est pas non plus appréciée à cette fin là. Les femmes et les jeunes filles vont chercher l'eau de boisson à d'autres sources dont l'une

---

[4] Les deux sont des femmes. La pompiste est la veuve de l'ancien propriétaire du terrain du puits. Cela fait deux ans qu'elle a pris sa succession.

se trouve sur la colline au-dessus de la communauté qui fait partie d'une propriété privée (confer Boukraa; 1990). Les femmes interviewées déclarent qu'il leur faut jusqu'à deux heures pour aller chercher l'eau de boisson.

L'AIC est en mesure de payer pour le carburant, les réparations et les services de la femme qui distribue les tickets pour l'eau. Cependant, le président a dit que les ventes d'eau ne suffiraient pas à rendre l'AIC viable vu le nombre de familles qui ne peuvent pas ou ne veulent pas payer.

Activités entreprises

1. Douches. Une demande a été faite auprès du gouvernement pour l'installation de nouvelles douches. Les travaux ont commencé il y a un an, un an et demi - deux ans et ne sont pas encore finis suite à des problèmes avec l'entrepreneur qui devant être résolus au niveau du gouvernorat. Il existe également des conflits avec le gouvernorat quant aux droits sur les bénéfices (le gouvernorat espère retirer des bénéfices).

2. L'irrigation a commencé l'an dernier sur une superficie de 30 hectares desservant 15 fermiers. Selon les interviews, les fermiers utilisent l'eau pour l'irrigation et non pas pour la boisson. Ils considèrent que c'est le plus grand service que le MA puisse leur fournir (la disponibilité de tracteurs et d'engrais n'est pas considérée comme un problème aussi près de Kasserine).

3. Animatrice de base. Boulaaba dispose de l'une des 36 animatrices formées par le Projet de l'USAID. Lorsqu'elle n'a plus été payée, elle a arrêté de travailler. Elle indique qu'elle était bien reçue lorsqu'elle faisait ses visites à domicile et les femmes viennent encore chez elle pour demander des conseils, ne comprenant pas qu'elle ait arrêté de travailler. Elle recommencerait à nouveau si elle était payée.

4. Association d'intérêt féminin. Une AIF a été démarrée par le consultant de l'USAID mais elle ne fonctionne plus. Selon le président, c'était un moyen de distraire les jeunes filles (bien que la mère de l'animatrice prétende que les hommes n'aiment pas que les femmes soient réunies, cependant elle ne pense pas que l'AIC soit un moyen efficace pour résoudre les problèmes). Selon le pompiste, il y avait peu d'intérêts au sein du groupe ("chaque femme a son propre travail et ses propres problèmes"). Par contre, les projets mobilisateurs de revenus suscitaient un intérêt, surtout parmi les femmes plus âgées. Un projet de jardinage s'est arrêté lorsque le consultant est parti (avant d'avoir mis les clôtures autour du jardin). L'animatrice n'a pas continué car elle ne pensait pas avoir les compétences techniques.

Activités prévues ou souhaitées

1. Chauffage expérimental des serres. Suivant l'exemple du Sud de la Tunisie, le MA a construit deux serres (coût: 15.000 DT). Elles doivent être chauffées géothermiquement et l'eau refroidie est utilisée pour l'irrigation. Les opérations ne sont pas encore commencées mais si le projet réussit, des prêts seront accordés aux fermiers pour qu'ils achètent des serres (jusqu'à 40 serres seront disponibles).

2. L'AIC aimerait charger des batteries mais pense que le coût du chargeur est prohibitif. Le président craint d'investir de l'argent qui pourrait être nécessaire pour les réparations (à citer des dépenses récentes de pratiquement 500 DT) et hésite à prendre du travail en plus puisque il est déjà assez préoccupé avec les réglementations financières actuelles (par exemple, il faut obtenir trois devis estimatifs avant chaque achat).

3. Les femmes aimeraient: (1) un endroit pour laver les vêtements mais les responsables ne semblent guère réagir; (2) un groupement de femmes avec à sa tête quelqu'un de la communauté.

4. D'autres idées présentées par les membres au conseil d'administration sont notamment d'acheter un tracteur pour vendre de l'eau et de faire des branchements à domicile. Mais, selon le président, une AIC sans dynamique économique ne peut rien faire.

Nom:	Farazy	**Gouvernorat:**	Kairouan
		Délégation:	Nasrallah
# Familles:	24	**# Payant:**	24
Créée en:	1988	**Légalisée en:**	1990
Type de zone:	Rurale	**Type d'AIC:**	Mixte
Type de système:	Electrifiée		
Structure de redevance:	2,5 DT/heure pour l'irrigation l'eau de boisson est donnée gratuitement		
Position financière:	Aucun excédent, tout le monde doit emprunter		
Responsable:	Fethi Khili, Président Abdelaziz Hedeji, Trésorier (fermier)		
Personnel:	Pompiste payé par l'AIC 150 DT/mois		

Données générales: Farazy est une petite communauté homogène. Les membres de l'AIC font partie d'une famille élargie. Il y a un esprit communautaire très prononcé, reflété dans la distribution d'eau de boisson gratuite ("pour notre propre famille") et d'eau d'irrigation pour une famille dans le besoin (d'abord par l'AIC et à présent par le président). Les membres ont demandé que soit créée une AIC, espérant pouvoir aménager un périmètre irrigué de 185 ha (80 hectares sont irrigués). Au moment du forage, on n'a pas construit de réservoir et on a utilisé du matériel d'irrigation temporaire (tuyaux d'égouts utilisés) jusqu'à ce que le GR mette en place une infrastructure permanente. L'année dernière, le Ministère de l'Agriculture a visité l'endroit et a promis que les travaux démarraient bientôt mais nulle trace jusqu'à aujourd'hui. La pompe est surchargée et tombe souvent en panne. Les tuyaux sont vieux et on perd beaucoup d'eau à cause des fuites.

Cet hiver, le système fonctionne à 50 pour cent de sa capacité et perd continuellement de l'argent. L'AIC arrive à payer son pompiste et la plupart des réparations (par exemple, une rupture de circuit de 250 DT), mais cette année, elle a dû emprunter de l'argent auprès des membres pour faire les réparations. A ce rythme, les responsables estiment que l'AIC n'arrivera pas à fonctionner une année de plus. Le groupe a bien envisagé d'autres activités mobilisatrices de revenus, mais s'est vu bloqué par le manque de fonds et d'assistance financière. Ils se sentent de plus en plus frustrés et pensent que l'Etat n'a pas tenu sa promesse ("nous nous sommes organisés, nous avons payé mais aidez-nous à nous remettre sur pieds"). Des membres envisagent de manifester en masse au gouvernorat.

Activités entreprises

Aucune jusqu'à présent

Activités prévues ou souhaitées

1. Un terrain défriché près de la station de pompage fut réservé à une crèche, mais rien n'a été fait en attendant l'approbation du GR (donnée sur place au moment de la visite sur le site).

2. Plusieurs activités agricoles ont été envisagées, notamment un centre de multiplication des semences, un centre de traitement ou autre type de coopérative de service. L'idée a été abandonnée à cause du coût (estimé à 5.000 - 6.000 DT par activité). La demande d'un prêt bancaire fut découragée puisqu'on n'avait pas de garanties.

Nom:	Gonna	**Gouvernorat:** **Délégation:**	Kasserine Sbeitla
# Familles:	200 d'eau potable 21 d'eau d'irrigation	**# Payant:**	167
Créée en:	1987	**Légalisée en:**	1989
Type de zone:	Dispersée	**Type d'AIC:**	Mixte
Type de système:	Electrifié, trois branches		
Structure de redevance:	2 DT/mois pour l'eau potable		
Position financière:	2.000 DT d'excédent		
Responsable:	Youssef Rmili, élu en 1989 (Omda en retraite, membre du GIH)		
Personnel:	Pompiste payé par l'Etat (Président de la cellule RCD) 3 gardiens payés par l'AIC (60 DT/mois chacun)		

Données générales: Gonna est situé à 20 km de Sbeitla. L'association a rencontré de nombreux problèmes au début, surtout des conflits quant à l'utilisation et aux prix (et des difficultés au sein du conseil d'administration). M. Rmili est le second Président, un dirigeant local reconnu qui a aidé à unifier l'AIC.

En 1991, on a pu irriguer un périmètre de 15 hectares grâce à un projet présidentiel, répondant à une demande collective faite à la cellule RCD. La distribution des parcelles s'est faite "démocratiquement et équitablement" à des groupes de propriétaires près du système et, selon le Président, il ne semblait pas y avoir de conflits.

L'eau est d'une qualité exceptionnelle, d'où l'idée d'une usine de mise en bouteille (confer ci-dessous). Gonna a une situation financière relativement bonne, pourtant des difficultés financières semblent remettre en question l'ouverture de cette usine. Les priorités de l'AIC sont d'assurer un avenir plus solide et d'obtenir des revenus dans le court terme par le biais de l'agriculture. L'AIC paye trois gardiens avec ses propres fonds et, même si le Président pense que les programmes de santé sont importants, il ne voudrait pas ramener le nombre de gardiens à deux pour pouvoir payer une animatrice ("les gardiens d'abord, ou il n'y aura pas d'argent à l'avenir").

Activités entreprises

1. En 1991, à la demande des membres, on a démarré l'irrigation financée dans le cadre d'un projet présidentiel. Des groupes de propriétaire homogènes près du système ont été choisis et il ne semble pas y avoir de conflits. Quinze hectares sont irrigués desservant 21 paysans.

2. Le premier compteur fut installé pour un utilisateur (le cousin du président) pour irriguer 7 hectares près de la station de pompage (2.000 DT pour les études et le matériel a été payé par le bénéficiaire).

Activités prévues ou souhaitées

1. L'idée d'une installation de mise en bouteille fut discutée avec les autorités locales. Un entrepreneur privé a fait une proposition mais celle-ci ne prévoyant pas de participation communautaire, l'offre a été refusée par le GR/Tunis. L'AIC tient toujours à réaliser le projet mais n'a pas les ressources.

2. Les besoins les plus importants et les premiers souhaits sont liés à l'agriculture. On aimerait d'abord pouvoir changer la pompe pour irriguer une plus grande superficie. On a également discuté de l'achat d'un tracteur et d'autres matériels agricoles.

3. Les demandes des membres, transmises du pompiste au président, comprennent les branchements à domicile qui sont en train d'être étudiés; une organisation pour aider les jeunes femmes et des services de santé (le président voit le rôle des AIC comme une liaison avec le MS plutôt qu'un fournisseur direct de services, par exemple par le biais d'une animatrice de base).

Nom:	Guettar El Messiouta	**Gouvernorat:**	Kairouan
		Délégation:	El Alaa
# Familles:	300 [5]	**# Payant:**	200
Créée en:	1987	**Légalisée en:**	1990
Type de zone:	Agglomération et dispersée	**Type d'AIC:**	D'eau potable
Type de système:	Au mazout; partie du système couvrant 33 km sur 3 secteurs		
Structure de redevance:	1,5 DT/mois 0,30 DT/douche		
Position financière:	Plus de 1.000 DT d'excédent		
Responsable:	Mohammed Salah Zannouni (Secrétaire général, cellule de RCD)		
Personnel:	2 pompistes pour le système entier, payé par l'Etat Gardien payé par l'AIC		

Données générales: C'est une AIC qui remonte à 1982, dans une fédération qui partage un système d'eau de 33 km. El Guettar El Messiouta est situé à 18 km d'El Alaa et est composé d'un seul douar. Les liens familiaux ont forgé un solide esprit communautaire. Des fonds locaux ont pu être mobilisés pour construire une école et un centre de prière indépendamment de l'AIC. Celle-ci s'occupe surtout de la gestion de l'eau, y compris les questions de santé. Il existe une complémentarité entre l'AIC et le RCD dont les membres sont d'accord pour dire qu'il n'est pas important que ce soit l'une ou l'autre entité qui amène des projets du moment que la population est desservie.

---

[5] Dans l'agglomération; 5.000 familles utilisent le système de 33 km dont environ 100 ne payent pas leur dû.

Activités entreprises

L'AIC a demandé une assistance pour construire des douches publiques. Le personnel du GR a pris contact avec l'Ambassade canadienne qui a fourni 6.500 DT auxquels l'AIC a ajouté 1.500 DT. A présent, on dispose d'une installation avec deux douches, réservées le matin aux hommes et l'après-midi aux femmes. On estime que 5 à 8 personnes les utilisent par jour, mais parfois il y a une file d'attente. On pense déjà que cette installation est trop petite. Le pompiste qui est chargé de vendre les tickets et d'entretenir les lieux estime qu'une fois le gaz et l'eau payés, l'opération rapporte environ 30 DT nets par mois.

Activités prévues ou souhaitées

1. On est surtout intéressé à améliorer et à élargir le système d'eau (électrification de la pompe et branchement à domicile avec compteur).

2. Les responsables prétendent qu'ils ont discuté de la création d'une AIF avec les bénéficiaires, bien qu'il n'y ait pas de liste de membres jusqu'à présent. Il faudra une reconnaissance officielle de la part du GR.

3. Au départ, l'AIC désirait construire un hammam traditionnel plutôt que des douches, mais le coût était trop élevé. Cela reste une aspiration dans le long terme.

4. La fontaine est mal entretenue (les animaux viennent trop près des robinets pendant qu'on remplit les réservoirs). Le conseil d'administration a proposé de mettre les tuyaux à une bonne distance de la fontaine, mais ne l'a pas fait (bien que le coût serait inférieur à 50 DT).

Nom:	Khamouda II	**Gouvernorat:**	Kasserine
		Délégation:	Fossana
# Familles:	171	**# Payant:**	171
Créée en:	1987	**Légalisée en:**	
Type de zone:	Agglomération (péri-urbaine)	**Type d'AIC:**	D'eau potable
Type de système:	Electrifié (171 branchements à domicile; 4 BF qui ne sont plus utilisés)		
Structure de redevance:	0,5 DT Carte de membre 20 DT Quotisation par famille au début pour réunir sources nécessaires pour les branchements à domicile Vieux système: 1 DT/par mois Nouveau système: 0,200 DT par litre		
Position financière:	4.000 - 5.000 DT dans le compte		
Responsable:	Ahmed Bin Mohammed Djedli (cultivateur, directeur d'école et responsable du RCD)		
Personnel:	Pompiste Agent chargé de lire le compteur et payé par l'AIC		

Données générales: Khamouda est à environ 15 km de Kasserine. Les habitations sont concentrées tout au long de la route. L'endroit commençait avec quatre bornes fontaines mal entretenues. L'USAID a financé un projet pilote de branchements à domicile de "style nouveau mexique" et a construit un bureau pour l'AIC.[6] En mars 1991, on a fermé les bornes fontaines et inauguré le fonctionnement d'un nouveau système. Aujourd'hui, 171 familles sont branchées sur le système et 65 autres ont demandé de l'être aussi.

---

[6] Le propriétaire du site est la personne qui lit le compteur et qui reçoit un salaire de 70 DT par mois, ce qui semble compliquer la situation politique.

D'abord, chaque famille a payé 20 DT, ce qui représentait leur contribution pour le branchement à domicile (estimée à 750 DT par foyer). Ceci, plus 0,5 DT de redevance d'abonnement et la main-d'oeuvre pour creuser les tranches (par exemple, 5 DT pour le président) représentent la contribution des bénéficiaires.[7] On pense que c'est suffisant puisque la fourniture d'infrastructure est supposée être du ressort de l'Etat. Bien que les recettes aient nettement augmenté depuis que les compteurs ont été installés, les responsables ne pensent pas que l'AIC devrait assumer une partie des coûts d'installation. Il ne faudrait pas non plus demander à l'AIC de prendre à sa charge les salaires pour le moment. L'excédent devrait continuer à s'accroître pour constituer une réserve permettant au système de fonctionner.

Les branchements à domicile ont changé les modes sociaux à Khamouda II. Avant, les femmes se rencontraient à la source. Maintenant, tout le monde reste à la maison pour laver. Aucune des femmes interviewées ne se plaint de cela car leur vie est bien plus facile depuis qu'elles ont l'eau à la maison (et elles font remarquer qu'il y a d'autres possibilités pour se réunir). On a noté diverses améliorations dans leur foyer grâce à l'eau, par exemple douches et toilettes (environ 5 foyers) et petits jardins (environ 10 familles).[8] Malgré le changement dans leur vie, les femmes ne savent pas que l'AIC représente plus qu'un groupe de personnes qui "s'occupent de l'eau".

Les branchements ont également changé l'AIC qui commence à fonctionner comme une société d'eau rurale (lire les compteurs, distribuer les factures et recouvrer les paiements). En fait, certains membres pensent que le système avec compteur devrait être du ressort de la SONEDE et qu'il ne peut pas fonctionner avec une AIC gérée par des volontaires. On a assisté à des conflits à cause de la priorité donnée à certaines familles pour être branchées (l'AIC a fait une liste et les cas ont fait l'objet d'études techniques du GR). Le conseil d'administration, partagé entre ceux qui soutenaient et ceux qui ne soutenaient pas le Président, est de ce fait pratiquement paralysé. Certains membres voulaient que le Président démissionne, mais il dit lui-même qu'il est prêt à renoncer, que c'est devenu un travail à temps plein avec trop de problèmes (et le travail inutile à cause des réglementations administratives demandant que l'on se déplace souvent à Kasserine). Si c'est un travail, alors il devrait être payé.[9]

---

[7] Les bénéficiaires ne sont pas au courant du coût effectif. Par exemple, le Président pensait que le coût total de chaque branchement à domicile était de 100 DT.

[8] Des femmes et des hommes interviewés envisageaient d'installer des douches et toilettes privées sans faire appel à l'AIC. Selon le Président, le rôle de l'AIC est d'aider à apporter l'eau dans le foyer.

[9] L'Assemblée générale devrait se réunir pendant la consultation pour voter à propos de leur changement mais le membre était trop faible pour constituer un quorum.

Activités entreprises

Aucune, outre branchements à domicile

Activités prévues ou souhaitées

1. Extension des branchements à domicile pour les familles qui sont sur les listes d'attente.

2. Les femmes ont demandé des prêts pour la laine, mais le président indique que les AIC ne peuvent pas se permettre pour le moment d'offrir des crédits.

3. Les demandes ont été faites pour utiliser l'eau au sein d'irrigation et pour créer une coopérative d'achat, mais elles n'ont pas été appliquées (on continue à se concentrer sur les branchements à domicile).

Nom:	Machrak Echams	**Gouvernorat:**	Kasserine
		Délégation:	Sbeitla
# Familles:	400 d'eau potable[10] 13 d'irrigation	**# Payant:**	
Créée en:	1987	**Légalisée en:**	1989
Type de zone:	Dispersée dans la zone rurale	**Type d'AIC:**	Mixte
Type de système:	Au mazout		
Structure de redevance:	1,5 DT/mois 1,3 - 2,5 DT/réservoir 3 DT/heure d'irrigation		
Position financière:	Capable de garder 800 DT pour garantir le fonctionnement de la pompe		
Responsable:	Mohammed Chehbi, ancien directeur de l'école (ex-secrétaire général de la cellule RCD)		
Personnel:	Pompiste (payé par le gouvernorat)		

Données générales: Machrak Echams est une communauté de ménages dispersés qui se situe à des kilomètres de Sbeitla. M. Chehbi est le second Président, le premier n'a pas été très bien accepté. L'AIC a montré qu'elle était capable d'exécuter des petits projets, par exemple construction d'une fontaine, abreuvoir et réservoirs souterrains. Les réservoirs construits avec les crédits des bailleurs de fonds ont été un modèle pour d'autres familles qui ont décidé d'en construire elles-mêmes (observé pendant la visite à un douar où un autre a été construit). L'AIC envisageait d'autres activités mais ne les a pas réalisées. Il est difficile de mobiliser les gens à cause de la distance et de la pauvreté (c'est la raison donnée par les gens qui ne veulent pas d'eau).

En 1991, le pompiste a construit un petit atelier près de la station de pompage avec 600 DT de ses propres fonds.

---

[10] 15 achètent des réservoirs tous les mois.

Activités entreprises

1. Un abreuvoir a été construit en 1987 et une fontaine en 1988. L'AIC a acheté les robinets.

2. Dix réservoirs souterrains ont été construits avec les fonds de l'USAID. Les familles sont loin du point d'eau et achètent l'eau auprès des entrepreneurs privés. Le coût d'environ 2 à 3 réservoirs par semaine s'élève en moyenne à 20 DT par mois.

3. Un périmètre de 30 hectares est irrigué desservant 13 familles (mais le revenu de cette eau est jugé insuffisant; la vente de l'eau potable rapporte nettement davantage).

Activités prévues et souhaitées

Le président indique que deux types d'activités ont été demandés:

- productive (surtout pour l'irrigation, le conseil d'administration a également parlé d'acheter des animaux et un tracteur).

- sociale (surtout les suggestions des femmes, notamment une potence et des latrines).

On pense que si l'association doit s'assumer elle-même, elle doit songer à des services productifs et non sociaux (ce qui pourrait expliquer pourquoi les demandes des femmes n'ont pas été prises en compte du moment que les bailleurs de fonds n'apportent pas d'assistance).

Nom:	Ouled Ali Ben Salem	**Gouvernorat:**	Kairouan
		Délégation:	El Alaa
# Familles:	192	**# Payant:**	"presque tous"
Créée en:	1988	**Légalisée en:**	1991
Type de zone:	Rurale	**Type d'AIC:**	D'eau potable

Type de système: Forage et bornes fontaines complétés par les branchements à domicile depuis 1991.

Structure de redevance:
1 DT/mois
1,2 DT/mois
3 DT/réservoir
0,15 DT/mètre cube

Position financière:

Responsable: Addelhalim Selmi, Directeur de la Coopérative de service agricole (Membre, cellule RCD)

Personnel: Pompiste travaillant jusqu'en 1988 (payé par l'Etat)

Données générales: Aouled Ali Ben Salem est une petite communauté située environ à 10 km d'El Alaa. L'AIC fonctionne provisoirement depuis 1988 et le président a pris ses fonctions après la légalisation. Le conseil d'administration composé de six membres et d'un secrétaire général travaillent étroitement avec le Président. Le pompiste travaillait à un autre point d'eau avant de venir sur ce site; il garde tous les rapports et s'occupe de traiter l'eau à l'eau de javelle.

Activités entreprises

1. Suivant la légalisation, l'AIC a commencé à faire des branchements à domicile pour répondre aux demandes des membres, diminuer les pertes auprès des fontaines et augmenter le revenu de l'AIC (le puits fonctionne à environ la moitié de sa capacité). Le GR a approuvé en fonction des études techniques. Aujourd'hui, 17 demandes ont été étudiées et 14 approuvées. L'AIC fait le premier examen et donne son approbation en fonction de la distance et de la

faisabilité du branchement. Les responsables indiquent que les refus ont été acceptés sans problèmes car les critères sont clairs.

Les coûts de branchement s'élèvent à environ 120 DT et sont assumés par la famille (comparé à environ 600 DT pour un branchement à un système de la SONEDE). Dans quelques cas, l'AIC a fait un prêt partiel aux communautés (environ un tiers du total, remboursé dans les 3 à 6 mois sans intérêt). Le pompiste lit les compteurs tous les mois et les AIC facturent aux membres.

2. En fonction des activités observées dans le Kasserine, le directeur de la cellule de promotion des AIC a proposé de créer une AIF. En 1990, l'épouse du Secrétaire général a commencé à travailler comme animatrice de base bénévole. Elle a été à l'école primaire mais n'a pas reçu de formation sur place. Elle fait des visites pour l'éducation sanitaire à domicile travaillant avec environ 10 familles par mois. Le travail est noté sur une fiche mise au point par la cellule de promotion (Annexe G). Elle indique qu'il est difficile de pénétrer dans les foyers et suggère que par la suite, les membres des AIC pourraient travailler à titre informel pour aider à diffuser les messages sanitaires.

   Jusqu'à présent, elle n'est pas payée (le directeur de la cellule de promotion cherche de l'argent auprès du gouvernorat), mais elle continue à travailler. Elle déclare que si son mari peut être un Secrétaire général bénévole, elle peut être une animatrice bénévole.

   Elle-même et son mari ont fait de la place dans leur maison et ont mis des métiers à tisser à la disposition d'un groupe de six jeunes femmes. L'AIC a accordé un petit prêt pour la laine, lequel est recouvré grâce à la vente des produits finis. Le groupe vient juste de commencer la production.

Activités prévues ou souhaitées

Etant donné que l'hammam le plus proche se trouve à El Alaa, il faudrait des bains et des douches publiques. On a parlé de construire des douches mais cette entreprise s'est avérée trop chère. L'AIC serait intéressée par un arrangement de co-financement (garanti par le biais du Ministère de la Santé).

Nom:	Zlasi	**Gouvernorat:**	Kairouan
		Délégation:	Sbikha
# Familles:	53	**# Payant:**	53
Créée en:	1990	**Légalisée en:**	1991
Type de zone:	Dispersée	**Type d'AIC:**	D'irrigation
Type de système:	Au mazout, irriguant 40 hectares		
Structure de redevance:	0,15 DT/mois pour les membres 0,30 DT/heure pour l'irrigation		
Position financière:	1.100 DT à la banque		
Responsable:	Président (entrepreneur, vit à l'extérieur)		
Personnel:	Pompiste payé par l'AIC (0,3 DT/heure)		

Données générales: Zlasi est à environ 5 km de la route bitumée et à environ 20 km de Sbikha. Le puits fut creusé en 1960. C'est une communauté très rapprochée qui reçoit les visites des agents du MA mais rarement celles des membres d'autres ministères (santé, affaires sociales). La grande préoccupation est d'arriver à résoudre les problèmes d'eau. L'eau suffit pour irriguer seulement 40 des 120 hectares. L'électrification du système s'avère être le besoin le plus urgent.

Activités entreprises

Cette année, à la suggestion du directeur de la cellule de promotion des AIC, les membres des AIC ont acheté ensemble des engrais. Un des membres a fourni son camion à bon prix (6 DT au lieu de 10 DT). On a acheté deux tonnes d'engrais qu'on a revendu en sac de 50 kg. Trente des 40 sacs ont été vendus jusqu'à présent, tous au comptant. Le prix de vente a permis de couvrir les coûts et le transport. Les membres prétendent qu'il serait déplacé de penser à une marge bénéficiaire puisque c'est contraire à l'idée d'aider les membres. Mais un petit exercice de prix a montré qu'ils auraient pu ajouter 4 à 5 pour cent et tout de même fournir le produit meilleur marché que les vendeurs privés tout en bénéficiant à l'AIC. Une marge bénéficiaire pourrait être envisagée pour la prochaine campagne lorsqu'on prévoit de vendre à crédit.

NB: Les membres ne prennent pas cet achat en groupe comme un effort conscient pour commencer une coopérative.

Activités prévues ou souhaitées

Les préoccupations pour arriver à bout des problèmes d'eau ont limité les discussions concernant les nouvelles activités, mais:

- les femmes ont demandé d'avoir une potence, mais l'AIC veut décourager le lavage près d'un point d'eau.

- on a pensé à charger les batteries puisque cela ne demande pas un grand investissement.

Nom:	Zouagha II	**Gouvernorat:**	Zaghouan
		Délégation:	Nadhour
# Familles:	13	**# Payant:**	3/4 régulièrement
Créée en:	1989	**Légalisée en:**	1990
Type de zone:	Agglomération rurale	**Type d'AIC:**	D'irrigation
Type de système:	Electrique		
Structure de redevance:	0,4 - 0,5 DT/mètre cube		
Position financière:	2.000 DT d'excédent		
Responsable:	Salah Cherif (militaire à retraite)		
Personnel:	Pompiste (payé 100 DT/mois par l'AIC)		

Données générales: C'est une des quatre AIC d'irrigation dans le Zouagha. Elle desserve 13 fermiers qui travaillent sur 70 d'hectares. Même si quelques membres ont du mal à payer les redevances pendant les saisons où l'activité se ralentit, l'AIC réussit à couvrir les salaires du pompiste, l'électricité (300 - 500 DT/mois) et les réparations.

L'année dernière, le groupe a décidé d'acheter un tracteur de manière à obtenir des recettes de location pour aider à payer les coûts de l'eau. Le Président a calculé qu'un tracteur à 22.000 DT loué à 7 - 8 DT de l'heure pendant 250 jours/an serait remboursé en quatre ans. Aucune étude officielle n'a été faite, mais une demande a été remplie avec l'aide d'un agent du MA. Le Président est allé à l'agence locale de la BNA et on lui a dit que les banques n'avaient jamais travaillé avec les AIC. Sans garanties, ce n'était même pas la peine de demander un prêt. Il a également contacté un concessionnaire à Tunis, offrant une mise de départ de 6.000 à 8.000 DT, mais son offre a été rejetée en faveur des clients pouvant payer comptant. Pour le moment, il a abandonné l'idée, et même si le fait de ne pas avoir de tracteur n'a pas nui à l'AIC, cela a limité son potentiel de croissance.

Le responsable de la banque ne se souvenait pas du Président et pensait que peut-être il avait rencontré une des personnes du guichet. Il a indiqué que les banques ne connaissaient pas les AIC et que le manque de garanties présentait un problème. Après avoir posé un certain nombre de questions sur les caractéristiques légales des AIC, il a indiqué que les AIC pourraient peut-être emprunter si elles présentaient: (1) une preuve de légalisation; (2) une documentation d'un

représentant désigné en mesure d'emprunter et de garantir leur remboursement (procès verbal); et (3) une étude technique de l'activité.

Activités entreprises

Coordination de l'entretien du transformateur avec les trois autres AIC d'irrigation, ce qui a permis d'économiser environ 20 pour cent par groupe.

Activités prévues ou souhaitées

En fonction de l'expérience de l'entretien partagé, les quatre AIC d'irrigation et peut-être l'AIC d'eau potable de la région prévoient d'acheter conjointement des semences et des engrais. Pour ce faire, il devra obtenir des capitaux et trouver des endroits de stockage.